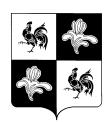
Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



12 juin 2014

SESSION ORDINAIRE 2014

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

de l'exécution des budgets décrétal et réglementaire de la Commission communautaire française pour l'année 2013

Rapport approuvé en chambre française de la Cour des comptes du 27 mai 2014.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Première partie : synthèse des résultats	6
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS (budgets décrétal et réglementaire)	6
2. RESPECT DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE	6
3. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	7
4. DETTE CONSOLIDÉE	7
Deuxième partie : exécution du budget décrétal	8
1. RECETTES	8
1.1. Aperçu général	8
1.2. Commentaires relatifs à certaines recettes	9
1.2.1. Recettes propres	9
1.2.2. Remboursement de dotations par le SGS Bâtiments (article 89.13)	9
1.2.3. Décompte dotation Communauté française (ar- ticle 49.25)	9
1.2.4. Recettes Loterie nationale (article 49.26)	10
Capitale (article 49.32)	10
gnement (article 49.33)	10
1.2.7. Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture) (article 49.34)	11
 1.2.8. Dotation spéciale à la charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française 	
(article 49.41)	11
1.2.9. Dotations non marchand Communauté française (ar-	
ticle 49.27) et Région wallonne (article 49.36) et subsides divers	11
2. DÉPENSES	12
2.1. Aperçu général	12
2.2. Commentaires particuliers sur les dépenses effectuées à la	12
charge des crédits non dissociés et dissociés de l'année 2013	13
2.2.1. Crédits non dissociés	13
2.2.1.1. DO 6 – Dotation à l'Assemblée de la Commis-	
sion communautaire française	13
2.2.1.2. DO 21 – Administration	13
2.2.1.3. DO 22 – Aide aux personnes	16
2.2.1.4. DO 23 – Santé	20
2.2.1.5. DO 24 – Tourisme	21
2.2.1.6. DO 25 – Transport scolaire	22
2.2.1.7. DO 26 – Formation professionnelle	22
2.2.1.8. DO 27 – Dettes	23
2.2.1.9. DO 29 - Dépenses liées à la scission de la	
province du Brabant	23
2.2.1.10. DO 30 - Relations internationales (matières	
transférées) et politique générale	23
2.2.1.11. Reports d'ordonnancements liés aux engage-	
ments de fin d'année	24
2.2.2. Crédits dissociés	26
2.2.2.1. DO 21 – Administration	26
2.2.2.2. DO 22 – Aide aux personnes	27
2.2.2.3. DO 24 – Tourisme	27
2.2.2.4. DO 28 – Équipements sportifs	27

2.3.	Crédits non dissociés reportés	28 28
	2.3.2. Crédits reportés à l'année 2014	28
2.4.	Dépassements de crédits	28
. RÉS	SULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE	28
. RÉS	SULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE	30
		30
SÉP	PARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC)	31
0.1.	(SBFPH)	31
		31
		32 32
	6.1.4. Encours des engagements	33
	6.1.5. Situation de trésorerie	33
	6.1.6. Impact budgétaire du nouveau décret inclusion	33
6.2.	Centre Etoile polaire	34
6.3.	Service formation PME (SFPME)	34 34
	6.3.2 Recettes	34 35
		35
6.4.		35
	6.4.1. Résultat budgétaire	35
		36
	6.4.4. Engage des angagements	37 37
6.5.	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle	
	(IBFFP)	38 38
		38
		38
	6.5.4. Situation de trésorerie	39
isièm	e partie : exécution du budget réglementaire	40
. REC	CETTES	40
. DÉF	PENSES	40
. RÉS	SULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE	44
		45
		45
atrièn écrét	ne partie : résultats généraux de l'exécution des budgets al et réglementaire	46
. PRÉ	ÉSENTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES	46
AUX	(OBJECTIFS IMPARTIS À LA COMMISSION COMMUNAU-	49
2.1.	Fixation de l'objectif budgétaire pour l'année 2013	49
		49 49
	2.4 RÉS . RÉS . RÉS . RÉS . RÉS . 6.1. 6.2. 6.3. 6.4. 6.5. isièm . RÉS . AITIÈNE	2.3.1. Crédits reportés à l'année 2012. 2.3.2. Crédits reportés à l'année 2014. 2.4. Dépassements de crédits. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRE ET FINANCIER. EXÉCUTION DU BUDGET 2013 DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC) 6.1. Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH). 6.1.1. Résultat budgétaire. 6.1.2. Recettes

2.2.2. Solde brut (provisoire) du regroupement économique (RE) 2.2.3. Passage du solde brut du RE au solde net du RE 2.2.4. Passage du solde net du RE au solde de financement SEC	50 51 51 52
Cinquième partie : situation financière consolidée	54
Sixième partie : dette consolidée	55
1. DETTE TOTALE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	55
2. DETTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE 2.1. Emprunts « de soudure »	55 56 56 56 56
ANNEXES	58

– 5 – 4 **(2014)** n° 1

INTRODUCTION

Conformément à l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Cour des comptes a établi une préfiguration des résultats de l'exécution du budget décrétal de la Commission communautaire française pour l'année 2013. Elle a également dressé une préfiguration des résultats de l'exécution du budget réglementaire, en vertu du protocole d'accord qu'elle a conclu le 4 mai 1995 avec l'assemblée de cette Commission.

Les parties chiffrées de ce rapport, afférentes à l'exécution des budgets décrétal et réglementaire ont été élaborées à partir des données fournies par l'administration de la Commission communautaire française. En effet, contrairement aux années précédentes, la Cour des comptes n'a plus tenu, à partir du 1^{er} janvier 2013, d'écritures relatives à l'exécution du budget décrétal, suite à la suppression du visa préalable qu'elle apposait sur les ordonnances de dépenses.

Les informations relatives aux recettes, à la trésorerie et à la dette proviennent, quant à elles, de différents comptes et listes transmis à la Cour des comptes par l'administration précitée.

La Cour rappelle, par ailleurs, le caractère provisoire des préfigurations qu'elle adresse annuellement au Parlement francophone bruxellois. Celles-ci ne dispensent en effet pas le collège de l'élaboration des comptes généraux. La Cour souligne à ce sujet qu'en vertu des articles 80 à 93 des lois coordonnées précitées (¹), le membre du collège chargé du Budget a l'obligation, depuis le 1er janvier 1994, d'établir annuellement le compte général de la Commission communautaire française et de le transmettre à la Cour des comptes avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte. Dans le courant du mois d'octobre de la même année, la Cour des comptes doit l'adresser à l'Assemblée, assorti de ses observations. En 2012, le ministre chargé du Budget de la Commission communautaire française a transmis à la Cour les comptes généraux (partie décret et partie règlement) pour les années 1997 à 2001. Cette dernière les a déclarés contrôlés le 5 novembre 2013.

⁽¹⁾ Applicables *mutatis mutandis* à la Commission communautaire française au regard des dispositions des articles 50, § 1er, et 71, § 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, depuis l'entrée en vigueur du décret III attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, adopté le 22 juillet 1993 par l'Assemblée de la Commission communautaire française.

4 (2014) n° 1 – 6 –

PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Cette première partie expose les résultats généraux se dégageant de l'exécution des budgets consolidés pour l'année 2013 (résultats budgétaires, résultats financiers et évolution de la dette) qui sont développés et analysés dans les parties suivantes.

1. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS (BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE)

Le tableau ci-dessous présente les résultats budgétaires totaux de la Commission communautaire française (consolidation des résultats du budget décrétal et du budget réglementaire pour l'exercice 2013).

Tableau 1 – Résultats budgétaires totaux (²)

	20	2012	
BUDGETS CONSOLIDÉS	Prévisions/ Réalisations Crédits		Réalisations
Recettes Dépenses (ordonnancements)*	398.539 404.531	397.588 398.396	382.842 381.883
Solde budgétaire brut total	- 5.992	- 808	959

^{*} Hors crédits reportés de 2012 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution des budgets 2013 de la Commission communautaire française se clôture par un mali total de 0,8 million d'euros, alors que les propositions budgétaires ajustées dégageaient un mali de près de 6,0 millions d'euros.

2. RESPECT DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE

Pour l'année 2013, la Commission communautaire française s'était engagée à respecter la trajectoire fixée dans ses projections pluriannuelles 2012-2014 et 2013-2016 qui présentaient pour ladite année un budget à l'équilibre.

Cet objectif est, en première analyse, respecté. En effet, sur la base des données reçues de l'administration, le solde de financement calculé par la Cour des comptes, qui se dégage de la consolidation de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française et des institutions consolidées, s'établit à un montant positif de 5,1 millions d'euros, correspondant à une capacité de financement. En appliquant la correction habituelle effectuée par l'Institut des compte nationaux, relativement à l'augmentation de capital de la SA Financière Reyers (FREY) (³), le solde de financement est ramené à + 4,1 millions d'euros, dégageant tout de même une marge par rapport à l'objectif d'équilibre.

⁽²⁾ Sauf mention contraire, les chiffres figurant dans les tableaux et les figures du présent rapport sont exprimés en milliers d'euros. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

⁽³⁾ Voir point 2.2.1.10.

-7- 4 (2014) n° 1

Tableau 2 - Solde de financement et objectif

Solde de financement SEC 2013	5.138
Correction ICN Objectif	- 1.060 0
Marge par rapport à l'objectif	4.078

3. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE (4)

Le tableau ci-dessous présente la situation financière consolidée de la Commission communautaire française au 31 décembre 2013, en ce compris les trésoreries des institutions du périmètre de consolidation.

Tableau 3 - Trésorerie consolidée

Trésorerie consolidée	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Trésorerie décrétale + réglementaire Services à gestion séparée* IBFFP	2.071 4.508 2.561	4.818 2.094 3.361	- 2.747 2.414 - 800
TOTAL	9.140	10.273	- 1.133

^{*} Hors comptes de transit.

Au 31 décembre 2013, l'encaisse totale de l'ensemble des composantes de la Commission communautaire française s'établissait à 9,1 millions d'euros, en recul de plus de 1,1 million d'euros par rapport à celle de l'année précédente (10,3 millions d'euros).

4. DETTE CONSOLIDÉE (5)

Tableau 4 - Dette consolidée

Dettes	2013	2012	Écart
Dette Cocof* Dette IBFFP	196.925 7.351	198.145 7.998	- 1.220 - 647
Dette totale consolidée	204.275	206.143	- 1.867

Y compris l'immeuble « Saint-Germain ».

L'encours de la dette totale de la Commission communautaire française (périmètre de consolidation) s'élevait à 204,3 millions d'euros au 31 décembre 2013, en diminution de 1,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Voir cinquième partie.

⁽⁵⁾ Voir sixième partie.

4 (2014) n° 1 -8-

DEUXIÈME PARTIE: EXÉCUTION DU BUDGET DÉCRÉTAL

1. RECETTES

1.1. APERÇU GÉNÉRAL

Le tableau suivant compare les réalisations de recettes aux prévisions pour chaque article du budget.

Tableau 5 - Réalisation des recettes

Articles	Désignation des recettes		2013		20)12
		Prévisions	Réali- sations	Taux de réalisation	Réali- sations	Taux de réalisation
	Titre I – RECETTES COURANTES					
06.02	Recettes diverses	421	617	146,5 %	576	136,9 %
06.03	Recettes du complexe sportif	421	343	81,4 %	131	31,1 %
06.04	Remboursement de traitements	100	58	58,3 %	55	54,5 %
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	300	227	75,5 %	198	39,6 %
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50	_	_	0	0,0 %
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Étoile Polaire	950	1.309	137,7 %	404	47,6 %
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Étoile Polaire	52	63	121,2 %	63	150,0 %
29.02	Intérêts financiers	100	0	0,0 %	0	0,0 %
46.50	Recettes liées à l'enseignement	3.690	3.498	94,8 %	3.635	110,1 %
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française	98.866	98.871	100,0 %	98.810	100,0 %
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		· ·
	du personnel transféré	1.875	1.901	101,4 %	1.868	100,7 %
49.24	Dotation Relations Internationales	310	294	94,8 %	310	100,0 %
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	224	223	99,7 %	1.289	99,9 %
49.26	Recettes Loterie nationale	1.321	1.354	102,5 %	1.388	99,8 %
49.27	Dotation Non Marchand Communauté française	850	0	0,0 %	1.700	200,0 %
49.29	Dotation complémentaire de la Communauté française	0	_		6.500	100,0 %
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale	182.630	182.630	100,0 %	170.931	100,0 %
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	34.571	34.571	100,0 %	33.893	100,0 %
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions					
	provinciales (hors culture)	10.136	10.137	100,0 %	9.938	100,0 %
49.36	Dotation Non Marchand Région wallonne	150	0	0,0 %	0	0,0 %
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de		•	,,,,,,	•	
	la Commission communautaire française	44.262	44.180	99,8 %	36.032	100,0 %
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne	5_		00,0 70	00.002	,.,.,.
	« Annoncer la couleur »	0	_	_	0	_
89.13	Remboursement dotation SGS Bâtiments	2.851	2.850	100.0 %	972	45,3 %
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour SFPME	188	188	100,0 %	0	0,0%
	TOTAL Titre I	384.318	383.315	99,7 %	368.691	99,6 %
	Titre II – RECETTES DE CAPITAL	0	-	_	0	_
	Total général	384.318	383.315	99,7 %	368.691	99,6 %

Les recettes perçues et imputées durant l'année 2013 se sont élevées à 383,3 millions d'euros, ce qui représente 99,7 % des estimations ajustées. Par rapport à l'exercice précédent, elles augmentent de 14,6 millions d'euros (+ 4,0 %). Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des dotations institutionnelles (+ 11,5 millions d'euros) et de celle des remboursements des services à gestion séparée Bâtiments et Étoile polaire (+ 2,8 millions d'euros).

- 9 - 4 (2014) n° 1

1.2. COMMENTAIRES RELATIFS À CERTAINES RECETTES

1.2.1. Recettes propres (6)

Le taux de réalisation des recettes propres s'établit à 101,1 % (pour un montant imputé de 6,2 millions d'euros), ce qui constitue une amélioration par rapport à l'exercice précédent (taux de perception de 87,5 % pour un montant total imputé de 5,1 millions d'euros).

Les recettes du complexe sportif imputées à l'article 06.03 s'élèvent en 2013 à 343 milliers d'euros, ce qui représente un taux de perception de 81,4 %, en amélioration par rapport au taux moyen de 43,2 % observé sur la période 2010-2012. En 2013, l'amélioration des perceptions s'explique par une hausse des tarifs à partir du 1^{er} juillet 2013 (entrées piscine et locations de salles) ainsi qu'une meilleure gestion du taux de remplissage de la piscine par les écoles et une facturation basée sur un nombre préalable d'inscriptions, quel que soit le nombre d'élèves réellement présents.

En 2013, les perceptions en matière de remboursement de solde des comptables extraordinaires à l'article 06.05 (227 milliers d'euros) correspondent davantage aux estimations que les années précédentes; le taux de réalisation y atteint en effet 75,5 % contre 49,2 % en moyenne sur la période 2010-2012. La révision à la baisse des prévisions ces dernières années (de 740 milliers d'euros en 2010 et 2011 à 500 milliers d'euros en 2012, puis 300 milliers d'euros en 2013) explique ce résultat.

Les remboursements totaux en provenance du service à gestion séparée (SGS) Étoile polaire se sont élevés à 1.372 milliers d'euros (1.309 milliers d'euros pour les dépenses de personnel et 63 milliers d'euros pour les loyers et charges locatives du bâtiment Étoile polaire), alors que les prévisions s'élevaient à 1.002 milliers d'euros. Pour la première fois, ces remboursements dépassent (de 63 milliers d'euros) le montant de la dotation réellement décaissée en 2013 par la Commission communautaire française, dans le but de diminuer progressivement la trésorerie du SGS (cf. point 6.2).

1.2.2. Remboursement de dotations par le SGS Bâtiments (article 89.13)

La prévision de recette du budget décrétal ajusté qui s'établissait à 2.851 milliers d'euros a été réalisée (7). Par contre, bien que des crédits aient été spécialement ajoutés à cet effet lors de l'ajustement du budget des dépenses du SGS Bâtiments, ils n'ont pas été utilisés; le remboursement a été effectué via la trésorerie, sans imputation budgétaire de la dépense. Ce défaut d'imputation n'a toutefois aucun impact sur le solde de financement du périmètre de consolidation de la Cocof étant donné que ce transfert interne a été neutralisé lors du regroupement économique des opérations dudit périmètre.

1.2.3. Décompte dotation Communauté française (article 49.25)

Le décompte définitif de cette dotation pour l'année 2012 a été établi par la Communauté française au début du mois de mai 2013 et s'élève au montant de 100.900 milliers d'euros, ce qui aboutit à un solde en faveur de la Commission communautaire française de 223,4 milliers d'euros intérêts compris, qui lui a été versé le 28 juin 2013.

Quant au décompte définitif de cette dotation pour l'année 2013, il a été déterminé par la Communauté française au début du mois de mai 2014 et s'élève à 100.920 milliers d'euros (8) au lieu des 100.740 milliers d'euros prévus par le budget 2013 ajusté et effectivement versés. Le solde (180 milliers d'euros) devra être versé par la Communauté française avant le 30 juin 2014.

⁽⁶⁾ Sont considérées comme recettes propres, les prévisions et réalisations inscrites aux articles 06.02, 06.03, 06.04, 06.05, 06.07, 06.08, 16.02, 29.02, et 46.50.

^{(7) 2.850} milliers d'euros ont été imputés au budget des recettes décrétal et 1 millier d'euros au budget des recettes réglementaire.

⁽⁸⁾ Ce montant définitif a été calculé sur la base d'un taux d'inflation définitif pour 2013 de 1,11 %, alors que le taux retenu pour le calcul de la dotation ajustée s'élevait à 1,0 %.

1.2.4. Recettes Loterie nationale (article 49.26)

En vertu de l'article 62*bis* de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, inséré par l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension de compétences fiscales des régions, un montant équivalent à 27,44 % du bénéfice annuel de la Loterie nationale est octroyé, depuis l'année 2002, aux Communautés flamande et française.

-10-

Conformément à une convention du 28 novembre 2002, la Communauté française verse à la Commission communautaire française une partie (5,66 %) du montant qui lui est alloué (9).

Au cours de l'année 2013, la Communauté française a transféré une somme de 1.354 milliers d'euros, supérieure aux prévisions. Celle-ci correspond aux deuxième et troisième tranches de la dotation de l'année 2012, et à la première tranche de la dotation 2013.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, la Communauté française restait redevable, au 31 décembre 2013, d'un montant de 396 milliers d'euros vis-à-vis de la Commission communautaire française, représentant la deuxième tranche de l'année 2013.

Années 2002 à 2013	Recettes perçues par la Communauté française	Recettes à verser à la CCF	Recettes perçues par la CCF	Écart
2013	[A]	[B] = 5,7 % [A]	[C]	[D] = [C] - [B]
TOTAL	286.283.680,75	16.215.804,35	15.819.515,89	- 396.288,46

Tableau 6 - Transfert des recettes Loterie nationale

1.2.5. Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (article 49.32)

Les recettes perçues (182.630 milliers d'euros) en 2013, par la Commission communautaire française, au titre de droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale, concordent avec le montant prévu au budget.

L'augmentation totale de 11,7 millions d'euros par rapport aux réalisations de 2012 s'explique, à concurrence de 3,1 millions d'euros, par l'adaptation des droits de tirage à la variation du coefficient d'évolution moyenne des salaires de la fonction publique régionale (10) et à concurrence de 8,6 millions d'euros par le versement de droits de tirage complémentaires. Cette somme est la résultante de l'octroi, par la Région de Bruxelles-Capitale, de nouveaux moyens supplémentaires à hauteur de 11,9 millions d'euros (9,6 millions d'euros destinés à soutenir la réalisation d'infrastructures pour les crèches et 2,3 millions d'euros attribués dans le cadre du New Deal en vue de renforcer l'offre de formation professionnelle), partiellement compensés par la non-reconduction, en 2013, des droits de tirage versés en 2012 à titre de contribution de la Région dans le financement de la mesure Abonnements scolaires STIB, pour un montant de 3,3 millions d'euros.

1.2.6. Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement (article 49.33)

Au cours de l'année 2013, la Commission communautaire française a perçu à ce titre un montant de 34,6 millions d'euros à la charge du budget de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui correspond aux estimations budgétaires ajustées.

En l'absence d'évolution, depuis 2008, de la clé de répartition de la dotation globale entre les Commissions communautaires française et flamande (69,72 % – 30,28 %), la seule adaptation de cette dotation découle de l'évolution de la moyenne des salaires de la fonction publique régionale.

⁽⁹⁾ Cette dotation de la Communauté française est destinée au financement des matières dont l'exercice a été transféré à la Commission communautaire française.

⁽¹⁰⁾ Coefficient d'adaptation 2013/2012 = 1,0200.

Cette clé avait été avalisée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 29 novembre 2007. Par une décision du 28 mai 2009, le gouvernement a décidé de fixer la même clé pour les années 2009 et 2010. Pour les années 2011, 2012 et 2013, cette même clé a été utilisée en méconnaissance des dispositions de l'article 83 ter, § 1 er, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises (11) puisque les dotations versées aux deux commissions par la Région de Bruxelles-Capitale ont été fixées en fonction d'un comptage des élèves effectué au 31 décembre 2006 et non en 2012 (12).

1.2.7. Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture) (article 49.34)

Les perceptions enregistrées (10,1 millions d'euros) correspondent aux prévisions inscrites tant au budget décrétal de la Commission communautaire française qu'à celui de la Région de Bruxelles-Capitale (13).

1.2.8. Dotation spéciale à la charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française (article 49.41)

Les perceptions (44.180 milliers d'euros) enregistrées correspondent à 99,8 % des prévisions ajustées. En effet, le montant de 44.262 milliers d'euros inscrit au budget décrétal ajusté des voies et moyens pour 2013 était incorrect; il ne correspondait pas au montant des transferts visé à l'article 8 de la loi du 1^{er} juillet 2013 ajustant le budget des voies et moyens de l'année budgétaire 2013, établi sur la base des paramètres du budget économique du 7 février 2013.

L'augmentation de 8.148 milliers d'euros par rapport aux réalisations de 2012 s'explique à hauteur de 8,0 millions d'euros par l'octroi d'une dotation complémentaire de ce montant à partir de l'année 2012 en vertu de l'article 65 ter de la loi spéciale précitée, y inséré par l'article 5, de la loi spéciale du 19 juillet 2012 portant un juste refinancement des institutions bruxelloises (14). Pour le reste, l'augmentation s'explique par l'adaptation de la dotation aux taux estimés de la croissance (PIB) et de l'indice moyen des prix à la consommation (15) et de la prise en compte du solde du décompte définitif pour l'année 2012, d'un montant négatif de 46 milliers d'euros (16).

1.2.9. Dotations non marchand Communauté française (article 49.27) et Région wallonne (article 49.36) et subsides divers

En 2013, la Commission communautaire française n'a perçu aucune des deux dotations non marchand prévues au budget des recettes aux montants respectifs de 850 milliers d'euros et de 150 milliers d'euros, en dépit de la pérennisation annoncée par le collège de l'accord 2010-2012.

En 2012, la Communauté française avait versé un montant 1.700 milliers d'euros, correspondant aux tranches 2011 et 2012 de cette dotation. La tranche 2010 avait été perçue en 2011.

Au 31 décembre 2013, la Région wallonne n'avait versé qu'une tranche de 150 milliers d'euros, en 2011. Elle était donc redevable de 300 milliers d'euros dans le cadre des accords du non marchand 2010-2012.

Par ailleurs, la prévision de recette de 188 milliers d'euros relative au remboursement du préfinancement FSE pour le SFPME (article 89.51) a été réalisée. Il s'agit du remboursement, par l'agence Fonds social européen, du montant qui lui avait été versé en 2009 (17) en vue de la constitution d'un fonds de roulement destiné à préfinancer

⁽¹¹⁾ En application des dispositions de l'article 83ter, § 1er, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, la clé de répartition du montant global des dotations aux Commissions communautaires flamande et française pour le financement de l'enseignement, inscrit au budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale, doit être adaptée sur la base du nombre d'élèves inscrits au 31 décembre de l'année précédente dans les établissements d'enseignement néerlandophone et francophone de l'ex-province de Brabant, situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁽¹²⁾ Pour l'exercice 2013.

^{(13) 14.044} milliers d'euros, comprenant un montant de 3.909 milliers d'euros destiné au budget réglementaire.

⁽¹⁴⁾ Le montant de 10 millions d'euros fixé par cette loi pour l'année 2012 est réparti entre les deux commissions communautaires française et flamande en application de la même clé 80 %/20 % que celle appliquée à la dotation de base.

⁽¹⁵⁾ Respectivement, 0,2 % et 1,0 % au budget économique du 7 février 2013.

⁽¹⁶⁾ Précisément : - 45.601 euros. La dotation définitive pour l'année 2012 s'élève à 36.031.915 euros.

⁽¹⁷⁾ Arrêté d'octroi 2008/1340.

partiellement l'opérateur asbl EFPME pour un projet développé dans le cadre de l'objectif Compétitivité régionale et Emploi de la programmation 2007-2013 des fonds européens.

Le préfinancement de même nature effectué en 2010 (18) par la Commission communautaire française ne lui avait pas encore été remboursé fin 2013.

2. DÉPENSES

2.1. APERÇU GÉNÉRAL

Le tableau suivant présente les moyens d'action (19) totaux dont le collège a disposé durant l'exercice 2013, ainsi que leur utilisation.

Moyens d'action 2013 2012 Crédits **Engagements** Taux Taux d'utilisation **Engagements** d'utilisation Crédits non dissociés 386.083 385.453 99.8 % 370.947 99.8 % Crédits années antérieures 77.8 % 69.0 % Crédits dissociés d'engagement 2.403 1.516 63,1 % 251 61,7 % **Total** 388.495 386.976 99,6 % 371.201 99,7%

Tableau 7 – Utilisation des moyens d'action

Les moyens d'action, d'un montant de 388,5 millions d'euros, ont été engagés à hauteur de 387,0 millions d'euros, ce qui représente un taux d'utilisation global de 99,6 %, comparable à celui de l'exercice précédent.

Le taux des engagements à la charge des crédits non dissociés (99,8 %) s'explique par l'adaptation, à l'occasion de l'ajustement déposé fin octobre 2013 au Parlement, des crédits inscrits au budget, soit à la baisse, pour concorder avec le montant définitif des engagements déjà contractés, soit à la hausse, pour couvrir les engagements encore à contracter mais qui pouvaient être estimés avec précision.

En valeur absolue, les montants engagés en 2013 excèdent de 15,8 millions d'euros (+ 4,2 %) ceux de l'exercice 2012. Cette progression concerne majoritairement les engagements à la charge des crédits non dissociés (+ 14,5 millions d'euros).

Le tableau suivant présente les moyens de paiement (20) totaux dont le collège a disposé durant l'exercice 2013 ainsi que leur utilisation.

Moyens de paiement		2013			2012	
	Crédits	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	
Crédits non dissociés	386.083	362.467	93,9 %	346.041	93,1 %	
Crédits années antérieures	9	7	77,8 %	3	69,0 %	
Crédits reportés*	22.979	19.005	82,7 %	18.860	84,2 %	
Crédits dissociés d'ordonnancement	1.350	1.254	92,9 %	699	81,0 %	
Total	410.421	382.734	93,3 %	365.602	92,5 %	

Tableau 8 - Utilisation des moyens de paiement

^{*} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

⁽¹⁸⁾ Arrêté d'octroi 2009/1234.

⁽¹⁹⁾ Ensemble des crédits destinés à l'engagement des dépenses.

⁽²⁰⁾ Ensemble des crédits destinés à l'ordonnancement des dépenses.

- 13 - 4 (2014) n° 1

Les moyens de paiement, d'un montant de 410,4 millions d'euros, ont été utilisés à hauteur de 382,7 millions d'euros, ce qui représente un taux d'utilisation global de 93,3 %, supérieur à celui de l'exercice précédent (92,5 %).

En valeur absolue, les dépenses ordonnancées en 2013 ont augmenté de 17,1 millions d'euros (+ 4,7 %) par rapport à l'exercice 2012. Cette progression concerne majoritairement les crédits non dissociés (+ 14,5 millions d'euros).

2.2. Commentaires particuliers sur les dépenses effectuées à la charge des crédits non dissociés et dissociés de l'année 2013

2.2.1. Crédits non dissociés

Le tableau suivant présente l'utilisation des crédits non dissociés (hors crédits reportés) par division organique, ainsi que la variation par rapport à l'année 2012.

DO	Dénomination		2013		2012		Écart	Écart 2013/2012
		Crédits non dissociés*	Engage- ments	Ordonnan- cements	Engage- ments	Ordonnan- cements	2013/2012 (enga- gements)	(ordonnan- cements)
1 à 5	Cabinets du Président et des membres							
	du Collège	1.168	1.150	1.004	1.140	969	10	35
6	Assemblée de la C.C.F	4.698	4.698	4.698	2.822	2.822	1.876	1.876
21	Administration	37.342	37.293	34.189	35.860	32.504	1.433	1.684
22	Aide aux personnes	199.462	199.205	191.758	198.330	188.192	875	3.567
23	Santé	29.081	28.915	26.163	27.973	25.003	942	1.160
24	Tourisme	9.371	9.363	4.943	5.879	3.967	3.485	975
25	Transports scolaires	10.829	10.822	10.541	10.276	9.953	546	588
26	Formation professionnelle	52.687	52.613	51.445	48.781	47.525	3.833	3.920
27	Dettes	2.246	2.246	1.890	1.906	1.890	340	0
28	Equipements sportifs	30	30	30	49	49	– 19	- 19
29	Dépenses liées à la scission de la pro vince							
	de Brabant	37.155	37.143	34.238	35.999	31.839	1.144	2.399
30	Relations internationales et politique générale	2.023	1.981	1.576	1.936	1.329	45	247
Total	général	386.092	385.460	362.475	370.950	346.043	14.510	16.431

Tableau 9 – Utilisation des crédits non dissociés par division organique

2.2.1.1. DO 6 - Dotation à l'Assemblée de la Commission communautaire française

Les crédits ajustés de l'année 2013 (4.698 milliers d'euros) intégraient la dotation pour l'année 2014, à savoir, 3.810 milliers d'euros. Ces crédits ont été totalement utilisés, tant en engagement qu'en ordonnancement de sorte que l'intégralité de la dotation 2014 du Parlement francophone bruxellois a été imputée sur l'exercice 2013.

2.2.1.2. DO 21 - Administration

Les crédits non dissociés (37,3 millions d'euros) de l'unique programme (programme 0 – *Subsistance*) de cette division ont été engagés quasi intégralement et ordonnancés à hauteur de 91,6 % (34,2 millions d'euros). La sous-utilisation de 8,4 % (3,1 millions d'euros) en termes d'ordonnancements concerne principalement les crédits dédiés aux accords du non marchand (1,4 million d'euros) et les crédits de rémunérations (1,0 million d'euros).

Y compris les crédits pour années antérieures.

- Examen des dépenses dans le cadre des accords du non marchand

a) Accords non marchand conclus en 2000-2005

Trois allocations de base de la DO 21 sont dédiées aux dépenses exposées dans le cadre de ces accords.

- AB 21.00.01.03 Accords non marchand gestion de l'embauche compensatoire. Les dépenses effectuées en 2013 (66,5 milliers d'euros) à la charge des crédits (70 milliers d'euros) de cette allocation de base ont été effectuées au profit de l'asbl « Réduire et compenser » et du fonds social paritaire « Fonds BEC » (²¹) en charge de la gestion de l'embauche compensatoire.
- AB 21.00.01.05 Accord non marchand ACS. Les crédits (760 milliers d'euros) ont été engagés dans leur intégralité le 19 décembre 2013, sur la base d'un arrêté du 12 décembre 2013 relatif à l'intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs non marchand qui occupent des agents contractuels subventionnés (ACS) travaillant dans les asbl agréées et subventionnées par la Commission communautaire française. Comme à l'accoutumée, les ordonnancements subséquents n'ont pu être effectués avant la fin de l'année. Par contre, un montant de 752 milliers d'euros a été liquidé en 2013 à la charge des crédits reportés de 2012. Cette intervention est destinée à couvrir le surcoût lié à l'application des accords du non marchand tels que mis en œuvre par l'arrêté du 18 octobre 2001 (²²). Par ailleurs, le crédit comprend une enveloppe de 160 milliers d'euros destinée, conformément à l'accord non marchand 2010-2012, à la majoration de cette intervention.
- AB 21.00.01.07 Embauche compensatoire. Les crédits (4.150 milliers d'euros) destinés au paiement, via le « Fonds BEC » et l'asbl « Réduire et compenser », des heures de réduction du temps de travail dans les secteurs des affaires sociales, de la santé et des personnes handicapées qui génèrent l'embauche compensatoire, ont été engagés intégralement et ordonnancés à concurrence de 3.927 milliers d'euros (94,6 %).

b) Accord non marchand 2010-2012

L'enveloppe de 1.010 milliers d'euros destinée à la mise en œuvre de cet accord a été répartie en 2012 sur plusieurs allocations de base de la DO 21.

– AB 21.00.01.09 – Accord non marchand volet bien-être: 500 milliers d'euros. Les crédits réservés en 2013 au volet « bien-être » de l'accord non marchand ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 280 milliers d'euros. Ils comprenaient un montant de 150 milliers d'euros ajouté à l'ajustement en vue d'anticiper une partie de la subvention 2014 à l'asbl « Association Bruxelloise pour le Bien-être au Travail (ABBET) ». Ce montant n'ayant pas été ordonnancé en 2013, l'intention du Collège de faire supporter cette charge par le budget 2013 ne s'est par conséquent pas concrétisée. Pour l'année 2013, l'asbl a bénéficié d'une subvention de 249 milliers d'euros (²³) à titre d'intervention dans ses frais de rémunération et de fonctionnement dont 80 % lui ont été versés au cours de l'exercice. Le solde a été octroyé à divers opérateurs d'actions thématiques (dont l'ABBET elle-même) dans le cadre du bien-être au travail.

Une convention a été signée en juin 2012 entre cette asbl et la Commission communautaire française par laquelle l'asbl s'engage à mettre en œuvre un programme comprenant des actions spécifiques menées par elle-même et la coordination d'actions thématiques en collaboration avec des opérateurs, pour un montant total annuel de 350 milliers d'euros. Un comité d'accompagnement procédera chaque année à l'évaluation de l'action de l'asbl principalement selon des critères de réalisation et d'efficacité des résultats, mesurés par des indicateurs adaptés. Conformément à la convention susvisée, l'ABBET a remis un rapport d'activités 2013 en février 2014, comportant une synthèse des activités concrètes relatives à la période couverte par la subvention.

⁽²¹⁾ Fonds bruxellois pour l'embauche compensatoire.

⁽²²⁾ Arrêté 2001/549 de la Commission communautaire française, tel que modifié, relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle.

⁽²³⁾ Ordonnancée à concurrence de 80 % (199,6 milliers d'euros).

- AB 21.00.01.10 - Accord non marchand primes syndicales : 160 milliers d'euros. Au budget initial 2013, les crédits s'élevaient à 191 milliers d'euros. Ils comprenaient la somme annuelle de 135 milliers d'euros pour la valorisation des primes syndicales (jusqu'à 90 euros), conformément aux accords du non marchand de 2010, et le montant de 56 milliers d'euros antérieurement repris à l'AB 21.00.01.03 - Accords non marchand - gestion de l'embauche compensatoire, destiné au paiement des primes syndicales pour les travailleurs subsidiés par la Cocof, dans le cadre des accords du non marchand de 2000. À l'ajustement, les crédits ont été ramenés à 160 milliers d'euros, sur la base des estimations des organisations syndicales. Ils ont été engagés à hauteur de 159,3 milliers d'euros mais n'ont pas été ordonnancés en 2013. Par contre, un montant de 147,5 milliers d'euros a été liquidé à la charge des crédits reportés de 2012.

La Cour des comptes constate que l'amalgame entre les enveloppes attribuées pour ce volet spécifique dans le cadre des différents accords du non marchand ne permet plus d'en suivre la bonne exécution.

- Les crédits destinés à la mesure « pouvoir d'achat » (365 milliers d'euros) dans le cadre des accords du non marchand 2010-2012 ne sont plus inscrits à l'AB 21.00.01.08 depuis l'année 2012 mais ventilés entre une quinzaine d'allocations de base au sein des divisions organiques 22, 23 et 26, dans les secteurs d'aide aux personnes handicapées (en ce compris les entreprises de travail adapté), du social (en ce compris les services d'aide à domicile), de la santé, de l'insertion socio-professionnelle et de la cohésion sociale.

Pour rappel, le collège a approuvé le 4 octobre 2012 un avenant à l'accord non marchand 2010 consacrant le principe du remplacement de la mesure « éco-chèques » initiale par une autre mesure visant à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs subventionnés du secteur non marchand, sous la forme d'une prime exceptionnelle.

Le tableau suivant résume la situation au 31 décembre 2013 de la mise en œuvre du budget dédié à l'accord du non marchand 2010-2012.

Année	Montants Accord NM	Recettes perçues	Dépenses engagées	Dépenses ordonnancées
2010	0	0	160	0
2011	1.010	1.000	1.078	160
2012	1.010	1.700	1.035	1.531
2013	1.010	0	1.185	973
Total	3.030	2.700	3.458	2.664

Tableau 10 – Mise en œuvre budgétaire accord non marchand 2010-2012

Au 31 décembre 2013, après trois années de mise en œuvre de l'accord non marchand 2010-2012 (²⁴), le total des dotations en provenance de la Communauté française et de la Région wallonne s'est élevé à 2,7 millions d'euros tandis que les engagements de dépenses à la charge du budget de la Commission communauté française ont atteint près de 3,5 millions d'euros, et les ordonnancements, près de 2,7 millions d'euros. En dépit de l'absence de contribution de la Région wallonne pour les années 2012 et 2013 (recettes non perçues pour un total de 300 milliers d'euros), il s'agit par conséquent d'une opération neutre pour la Commission communautaire française jusqu'au 31 décembre 2013. Les montants des dépenses ordonnancées par cette dernière mentionnés dans le tableau sont toutefois difficiles à déterminer avec exactitude; ils reposent sur l'hypothèse, d'une part, de la liquidation intégrale des enveloppes annuelles de 160 milliers d'euros destinées à la majoration de l'intervention complémentaire en faveur des ACS, englobées chaque année dans les crédits totaux de l'AB 21.00.01.05 et d'autre part, de la liquidation intégrale en 2012 et 2013 de l'enveloppe de 365 milliers d'euros relative à la prime exceptionnelle dont question ci-avant.

⁽²⁴⁾ La mise en œuvre des accords n'a réellement débuté qu'en 2011. Le budget de 1.010 milliers d'euros mentionné dans la colonne « montants accords NM » pour l'année 2010 est théorique.

- Dépenses de personnel (rémunérations et pensions)

L'ensemble des crédits de la division 21 destinés aux rémunérations et aux pensions (25,6 millions d'euros) ont été engagés intégralement et ordonnancés à hauteur de 95,1 %. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation globale en termes d'engagements représente + 5,1 %, répartie en + 4,8 % pour les rémunérations et + 6,1 % pour les charges et provisions de pensions.

En matière de charges de pensions, la hausse observée provient à concurrence de 3 % des primes de responsabilisation, imputées à l'allocation de base 21.00.11.10. Le crédit inscrit à cette AB s'élevait à 156 milliers d'euros (dont 154 milliers d'euros ajoutés à l'ajustement) contre 2 milliers d'euros en 2012.

Le montant initial de 2 milliers (25) d'euros, identique à celui de 2012, était dû en application de l'arrêté royal du 22 novembre 2013 fixant les montants des contributions de responsabilisation pour l'année 2013.

Le montant complémentaire de 154 milliers d'euros correspondait à l'augmentation de la contribution de responsabilisation en cas de mise en œuvre des règles de calcul de la loi spéciale du 5 mai 2003 instaurant un nouveau mode de calcul de la contribution de responsabilisation à charge des employeurs du secteur public. Cette mise en œuvre a été décidée lors du comité de concertation du 19 décembre 2012, dans le cadre de l'accord institutionnel du 11 octobre 2011 sur la 6ème réforme de l'État, prévoyant l'adaptation de ces règles, via la nouvelle loi spéciale de financement, à partir de 2016. Plus précisément, il a été demandé aux entités fédérées de réserver chacune dans leur budget, dès 2012, le montant égal à l'augmentation prévue (²6). À l'occasion de la fixation des objectifs budgétaires pour les entités I et II pour l'année 2013, le comité de concertation du 2 juillet 2013 a décidé que les montants inscrits aux budgets 2013 des Communautés et Régions correspondant à leur part dans le mécanisme de responsabilisation de pension constituaient des réserves à conserver.

La Cour des comptes constate que le montant de 154 milliers d'euros a été engagé le 23 décembre 2013 mais n'a pas été ordonnancé. À titre comparatif, le crédit correspondant de 599 milliers d'euros figurant au budget 2013 de la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas fait l'objet d'un engagement.

Elle attire par conséquent l'attention sur le fait que l'exécution de cette dépense en 2014, à la charge des crédits reportés de 2013, irait à l'encontre des recommandations du comité de concertation.

2.2.1.3. DO 22 - Aide aux personnes

Les crédits non dissociés de cette division organique (199,5 millions d'euros) ont été engagés et ordonnancés à hauteur de, respectivement, 199,2 et de 191,8 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 0,9 et 3,6 millions d'euros (+ 0,4 % et 1,9 %) par rapport aux dépenses de 2012. Toutefois, en excluant de ces dernières l'intervention unique de la Commission communautaire française pour un montant de 5,3 millions d'euros (27) dans le coût des abonnements scolaires (STIB) des élèves/étudiants fréquentant les établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française, l'augmentation atteint respectivement 3,2 % et 4,8 % en termes d'engagements et d'ordonnancements, dont 2 % et 2,9 % pour la seule dotation au SGS SBFPH.

- Programme 1 - Action sociale

Les crédits de ce programme (16,0 millions d'euros) ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 14,2 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros en 2012. Cette augmentation résulte entre autres du fait que de nouvelles politiques ont été financées en 2013 à la charge de ces crédits, à savoir les services de médiation de dettes et les réseaux en matière de politique d'action sociale et famille (28).

AB 22.10.33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale. Les crédits initiaux (468 milliers d'euros),
 destinés à des subventions facultatives à des organismes d'aide sociale, ont été portés à 900 milliers d'euros par

^{(25) 1.836,00} euros exactement.

⁽²⁶⁾ Le budget 2012 ajusté de la Commission communautaire française n'a pu intégrer cette réserve en raison de la prise tardive de cette décision.

⁽²⁷⁾ AB 22.10.12.03.

^{(28) 50} milliers d'euros au total octroyés à deux réseaux agréés d'action sociale (AB 21.00.33.09).

des redistributions en provenance d'allocations de base dédiées – en principe – à des subventions réglementées. Un montant de 252 milliers d'euros a ainsi été transféré de la nouvelle AB 22.10.33.10 – *Subventions aux services de médiation de dettes*, dotée d'un crédit de 270 milliers d'euros. En effet, ces services agréés sont pour l'instant toujours exclus du bénéfice des subventions dans le cadre du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Pour le reste, un transfert de 180 milliers d'euros provenant des allocations de base dédiées aux subventions aux centres d'accueil et de service social a été effectué en vue de rencontrer toutes les politiques dues à la compétence « Action sociale et Famille ».

Les engagements contractés (900 milliers d'euros) comprennent effectivement l'octroi de subventions à hauteur de 252 milliers d'euros à six services de médiation de dettes. À titre de comparaison, sans le subventionnement desdits services, les engagements s'élevaient à 604 milliers d'euros.

– AB 22.10.33.03 – Subventions aux centres de service social et d'action globale sociale. Les crédits (3.155 milliers d'euros), destinés au financement de dix centres d'action sociale globale agréés, de la Fédération des centres de service social et du service social de la Mutualité Saint-Michel, ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 2.981 milliers d'euros (²⁹).

– AB 22.10.33.06 – Subventions aux centres d'accueil. Les crédits (10.228 milliers d'euros) ont été intégralement engagés au profit des quinze maisons d'accueil agréées et de leur organisme représentatif, l'asbl « Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) » et ordonnancés à concurrence de 9.326 milliers d'euros.

En 2013, la nouvelle maison d'accueil pour jeunes de 18 à 24 ans, créée via la maison d'accueil « Les Petits Riens » en décembre 2012, a bénéficié pour la première fois d'une subvention à hauteur de 297,2 milliers d'euros. Ce financement d'une maison supplémentaire explique pour plus de la moitié l'augmentation totale des dépenses de cette allocation de base par rapport à l'année précédente (+ 5,7% en engagement et + 5,8% en ordonnancement).

– AB 22.10.33.08 – Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille. Par rapport à l'année 2012, ces crédits ont été portés de 30 à 74 milliers d'euros, en vue d'augmenter de 30 milliers d'euros la couverture des frais de fonctionnement du centre d'appui aux services de médiations de dettes (30) (de 18 à 48 milliers d'euros) et de 14 milliers d'euros (de 12 à 26 milliers d'euros), celle des frais de fonctionnement de l'asbl Infor-Homes. Le centre d'appui précité s'est ainsi vu octroyer fin décembre 2013 des subsides pour un total de 48 milliers d'euros, dont un subside de 20 milliers d'euros pour ses frais de fonctionnement et de salaires et un subside de 28 milliers d'euros pour les frais d'organisation de projets de prévention et de renouvellement de son site web (31).

La Cour des comptes relève que ce centre a également été subsidié à hauteur de 18 milliers d'euros à la charge des crédits de la nouvelle allocation de base 22.10.33.10 – *Subventions aux services de médiation de dettes*. L'arrêté 2013/1050 du 19 décembre 2013 a agréé ce centre en tant qu'organe représentatif de coordination du secteur des services de médiation de dettes à partir du 1^{er} août 2013. Cette agréation a automatiquement ouvert le droit à la subsidiation forfaitaire dans le cadre du décret ambulatoire en tant qu'organe représentatif et de coordination du secteur. Une subvention correspondant par conséquent à 5/12^e (5 mois de fonctionnement en 2013) du montant fixé à l'article 164 du décret ambulatoire a été engagée à son profit le 27 décembre 2013.

- Programme 2 - Cohésion sociale

Les crédits de ce programme (12,1 millions d'euros) ont été engagés et ordonnancés à hauteur de près de 12,0 millions d'euros et de près de 9,3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation respective de 2,4 % et de 4,7 % par rapport à l'année 2012. En dehors de l'indexation (2,2 % en moyenne) des subventions réglementées dans le cadre du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale (32), la hausse des ordonnancements se marque essentiellement au niveau de la politique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, ainsi que

⁽²⁹⁾ En 2012, les dépenses engagées et ordonnancées s'étaient élevées à 3.091 et 2.914 milliers d'euros.

⁽³⁰⁾ Ex-GREPA

⁽³¹⁾ Aucun de ces deux subsides n'a été liquidé en 2013.

⁽³²⁾ Y compris des subventions octroyées hors réglementation pour « lissage » en matière de contrats de cohésion sociale (AB 22.20.33.09).

du cofinancement du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) communal et du subventionnement des frais d'infrastructure des associations et communes dans le cadre du FIPI.

– AB 22.20.00.01 – Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale. Le montant des crédits initiaux (923 milliers d'euros), identique à celui de 2012, avait été diminué de 100 milliers d'euros à l'ajustement, mais restauré par une redistribution ultérieure et engagé intégralement en fin d'année (sans être ordonnancé), sur la base de l'arrêté du 5 décembre 2013 relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'accord non marchand conclu en 2000 pour les associations ayant conclu en 2011, 2012 et 2013 une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la Commission communautaire française. Par contre, un montant de 729 milliers d'euros a été liquidé en 2013 à la charge des crédits reportés de 2012 (923 milliers d'euros).

– AB 22.20.33.04 – Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation. En dépit de la réduction des crédits initiaux (413 milliers d'euros) de 63 milliers d'euros à l'ajustement, dans le cadre de l'effort global de diminution des dépenses, les engagements totaux (323 milliers d'euros) en vue du soutien de projets ne rentrant pas dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale ont dépassé ceux de l'année 2012 (269 milliers d'euros), contractés à la charge de crédits plus élevés (383 milliers d'euros). Les ordonnancements correspondants (hors crédits reportés) ont atteint 144 milliers d'euros, contre 125 milliers d'euros l'année précédente.

- AB 22.20.33.10 - Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primoarrivants. Les crédits ajustés (294 milliers d'euros) ont été réduits à 194 milliers d'euros par une redistribution au profit de l'AB 22.20.00.01 susvisée. Ils ont été engagés et ordonnancés à hauteur de 159 milliers d'euros et de 127,5 milliers d'euros au profit d'asbl contre 63,4 et 50,7 milliers d'euros en 2012.

Les subventions octroyées dans ce cadre en 2013 (³³) demeurent facultatives en raison de l'absence d'établissement des règles d'exécution du décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, adopté le 18 juillet 2013. L'avant-projet d'arrêté d'application a été adopté en 3^{ème} et dernière lecture par le Collège le 24 avril 2014.

Dans le même ordre d'idées, la Cour des comptes relève que le crédit dissocié d'engagement de 800 milliers d'euros à l'AB 22.20.33.11 – Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants n'a pas été utilisé.

– AB 22.20.43.05 – Cofinancement du FIPI communal. Les crédits (371 milliers d'euros) destinés à des subventions aux projets présentés par les communes pour couvrir des frais de fonctionnement et/ou de personnel dans le cadre du FIPI (34) ont été engagés le 5 août 2013, sur la base d'un arrêté d'octroi adopté le 18 juillet 2013. Des ordonnancements pour un total de 135 milliers d'euros ont été effectués au profit de diverses communes. En 2012, aucune subvention n'avait été liquidée à la charge des crédits de l'année; elles l'ont été en 2013 à la charge des crédits reportés pour un montant de 339 milliers d'euros.

– AB 22.20.63.01 – Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI communal. Le crédit de 95 milliers d'euros, dont a été dotée cette allocation de base par une redistribution en provenance de l'AB précédente, a été engagé le 5 août 2013, sur la base d'un arrêté d'octroi du 18 juillet également. Des ordonnancements ont été effectués à concurrence de 25 milliers d'euros. En 2012, aucune subvention n'avait été liquidée à la charge des crédits de l'année; elles l'ont été en 2013 à la charge des crédits reportés pour un montant de 115 milliers d'euros, consommant la totalité de ces crédits.

- Programme 3 - Personnes handicapées

Les crédits de ce programme (133,0 millions d'euros) ont été engagés dans leur totalité et ordonnancés à hauteur de 132,9 millions d'euros. Par rapport à l'année 2012, les dépenses engagées et ordonnancées ont progressé

⁽³³⁾ Notamment, pour les phases de conception et de réalisation du projet pilote de formation de formateurs en français langue étrangère; pour le soutien de l'organisation du bureau d'accueil pour primo-arrivants; pour la publication et la diffusion d'un dossier du BIS sur l'accueil des primo-arrivants.

⁽³⁴⁾ Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Créé à l'initiative du gouvernement fédéral au départ des bénéfices nets de la Loterie nationale pour financer des projets dans le cadre de la politique des immigrés.

respectivement de 2,8 % et de 4,5 %. Cette hausse résulte de celle de la dotation au service à gestion séparée PHARE – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (35) – qui est passée, en termes d'engagements, de 127,8 à 131,7 millions d'euros (+ 3,1 %), et en termes d'ordonnancements, de 126,5 à 131,7 millions d'euros (+ 4,2 %).

Le tableau suivant retrace l'évolution de la dotation au service Phare durant les cinq dernières années.

Année Budget initial budgé- taire		Budget ajusté = engagements	Variation aj/init	Ordonnancements*	
2009	112.919	113.629	710	115.127	
2010	114.247	117.750	3.503	114.957	
2011	122.546	123.546	1.000	126.049	
2012	126.473	127.781	1308	127.473	
2013	131.724	131.724	0	133.032	

Tableau 11 - Dotation au SBFPH

Sur la période considérée (et antérieurement), la dotation attribuée au SBFPH a, chaque année jusqu'en 2012, fait l'objet d'une majoration à l'occasion de l'ajustement budgétaire de fin d'exercice. Pour la première fois en 2013, il n'y a pas eu d'adaptation des crédits initiaux.

Enfin, la dotation au SGS Étoile polaire (³⁶) (531 milliers d'euros) a, elle aussi, été engagée et ordonnancée intégralement en 2013. Les dépenses de 2013 comprennent également la totalité de la dotation de 2012 (829 milliers d'euros), ordonnancée à la charge des crédits reportés.

- Programme 4 - Familles

Ce programme, dédié à la politique de la Famille, s'articule autour de quatre secteurs réglementés : les services d'aide à domicile, les centres de planning familial, les services Espace-Rencontre et les centres de formation d'aides familiaux.

Les crédits ont été intégralement engagés (36,3 millions d'euros) et ordonnancés à hauteur de 33,5 millions d'euros, ce qui, par rapport à l'exercice précédent, représente des augmentations respectives de 3,3 % et de 5,5 %.

Outre les indexations et augmentations barémiques (pour le volet engagement) et, en sus, un taux plus élevé en ordonnancement (+ 1,5 %), la croissance observée par rapport à l'année 2012 résulte notamment des dépenses effectuées dans le cadre de l'EVRAS (subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et sexuelle), imputées sur les crédits de la nouvelle AB 22.40.33.19 à hauteur de 300 milliers d'euros en engagement et de 240 milliers d'euros en ordonnancement. Suite à l'appel à projets lancé le 22 avril 2013, 19 centres de planning familial ont répondu; 18 ont été sélectionnés et ont bénéficié de subventions à titre d'intervention dans l'organisation des animations EVRAS dans les écoles francophones bruxelloises pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Pour le reste, la Cour des comptes relève que les subventions facultatives en faveur d'organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^{ème} âge (AB 22.40.33.17) ont également progressé par rapport à 2012 (les engagements se sont élevés à 367 milliers d'euros contre 296 milliers d'euros, et les ordonnancements à 145 milliers d'euros contre 103 milliers d'euros). Cette augmentation s'explique notamment par le financement d'un quatrième

^{*} Y compris à la charge des crédits reportés.

⁽³⁵⁾ AB 22.33.41.03.

⁽³⁶⁾ AB 22.32.41.31.

service d'accueil de jour pour personnes âgées, via cette allocation de base au lieu de l'AB 22.40.33.14 destinée aux subventions réglementées, dans l'attente de son agrément, prévu en 2014.

- Programme 6 - Soutien à la politique d'accueil et à la petite enfance

Les crédits de ce nouveau programme (189 milliers d'euros) étaient destinés aux mesures d'encadrement du nouveau Plan crèches. Ils ont été engagés et ordonnancés à hauteur de 92 et 85,2 milliers d'euros. Les crédits (58 milliers d'euros) de l'AB 22.60.12.01 – Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'infrastructures de crèches ont été totalement utilisés pour le financement d'un marché de services relatif à une analyse visant à établir une modification de la réglementation du soutien de la Commission communautaire française au financement des infrastructures crèches. Ceux de l'AB 22.60.33.01 – Subventions en matière d'infrastructure de crèche (131 milliers d'euros) ont été engagés et ordonnancés respectivement à hauteur de 34 et 27,2 milliers d'euros, au profit d'asbl pour le soutien à des initiatives atypiques en matière d'accueil de la petite enfance (type halte accueil) et pour l'achat d'équipement et de matériel destinés à la mise en place d'une salle de psychomotricité.

2.2.1.4. DO 23 - Santé

Les crédits non dissociés de cette division organique (29,1 millions d'euros) ont été engagés à hauteur de 28,9 millions d'euros (90,0 %), ce qui représente une hausse respective de 3,4 % et 4,7 % par rapport aux dépenses de 2012. Cette progression touche essentiellement le programme 2 – *Services ambulatoires* qui concentre près de 94 % des crédits totaux de cette division.

- Programme 1 - Support de la politique générale

Les crédits non dissociés de ce programme (1,4 million d'euros) ont été utilisés à hauteur de 1,2 million d'euros en engagement et de 0,9 million d'euros en ordonnancement.

Plus de la moitié de ces crédits (841 milliers d'euros) ont été engagés au titre de subventions pour des initiatives en matière de santé (AB 23.10.33.13) (37), en vue du soutien de projets non-récurrents ou ponctuels. L'augmentation des engagements (+ 41 milliers d'euros) par rapport à l'année 2012 résulte notamment de l'octroi d'une subvention de 80 mille euros, pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014, à l'ASBL « Modus Vivendi » pour son projet de réduction des risques liés à l'alcool en milieu étudiant (Phase exploratoire).

Par ailleurs, les crédits inscrits à l'allocation de base 23.10.12.01 – *Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration,* pour un montant de 126 milliers d'euros ont été engagés à hauteur de 85 milliers d'euros dont 45 mille euros au profit de l'asbl Perspective Consulting, désignée en décembre 2013 comme attributaire du marché d'un montant total de 70,8 milliers d'euros relatif à l'élaboration d'un outil de programmation des services ambulatoires en Région bruxelloise. Le solde – 25,8 milliers d'euros – a été engagé à la charge des crédits correspondants de la division consacrée à l'aide aux personnes (AB 22.10.12.01). Par contre, les crédits prévus pour l'évaluation du décret ambulatoire (quelque 25 milliers d'euros au total répartis sur les deux allocations susvisées) n'ont pas été utilisés.

L'arrêté 2013/131 modifiant l'arrêté 2011/183 du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des services ambulatoires « Action sociale et Famille » et « Santé » du Collège de la Commission communautaire française a été adopté en 2ème et dernière lecture par le collège le 27 mars 2014.

- Programme 2 - Services ambulatoires

Ce programme est dédié au financement structurel des services ayant pour objectif la santé des Bruxellois, dans le cadre du décret « ambulatoire ». Il permet également le financement non structurel du travail en réseau et partenariat et des services de promotion et de développement sanitaires.

⁽³⁷⁾ Les ordonnancements correspondants se sont élevés à 654 milliers d'euros.

Les crédits alloués à ce programme (27,3 millions d'euros) ont été quasi intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 24,8 millions d'euros. La progression de 3,3 % des engagements de dépenses de ce programme par rapport à l'année 2012 s'explique par l'indexation et l'évolution barémique des salaires des travailleurs du cadre agréé.

Comme à l'accoutumée, des redistributions de crédits ont été effectuées en cours d'exercice entre les allocations de base de ce programme, de manière à transférer des crédits excédentaires des allocations de base dédiées aux secteurs réglementés (et plus particulièrement celui de la santé mentale (38), à hauteur de 300 milliers d'euros) vers une allocation de base permettant de financer des projets d'initiatives portés par diverses asbl actives en matière d'information au public (AB 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire). Les crédits initiaux de cette allocation de base sont ainsi passés de 182 à 731 milliers d'euros (+ 549 milliers d'euros), dont 687 milliers d'euros ont été engagés et 310 milliers d'euros ordonnancés.

2.2.1.5. DO 24 - Tourisme

Les crédits non dissociés (9,4 millions d'euros) ont été presque totalement engagés et ordonnancés à hauteur de 52,6 % (4,9 millions d'euros). Pour rappel, les crédits ajustés de l'année 2013 avaient été augmentés de 2,4 millions d'euros en vue d'anticiper, en 2013, le paiement d'une partie des subventions de l'année 2014 (1,3 million d'euros en faveur des associations en matière de tourisme et 1,1 million d'euros en faveur de Wallonie-Bruxelles-Tourisme (WBT)).

La Cour des comptes attire l'attention sur le fait que, si cette opération a bien influencé favorablement le solde budgétaire de l'année 2014 ex ante, il n'en ira pas de même ex post, à l'issue de l'exécution de ce budget. En effet, aucun ordonnancement n'ayant été effectué en 2013, l'impact effectif sur les soldes budgétaire et de financement se marquera en 2014, année de l'ordonnancement des dépenses.

En 2012, les engagements s'étaient élevés à 5,9 millions d'euros et les ordonnancements de l'année en cours à près de 4,0 millions d'euros. L'examen de l'évolution du total des dépenses ordonnancées par rapport à l'année précédente doit toutefois tenir compte des importantes liquidations opérées chaque année pour cette division à la charge des crédits reportés. En 2013, le total des dépenses ordonnancées s'est ainsi élevé à 6,8 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros en 2012.

Le tableau suivant résume la situation pour les trois principales allocations de base.

Tableau 12 – Situation des engagements et des ordonnancements des principales subventions en matière de tourisme

		2013			2012		
АВ	Intitulé	Engage- ments	Ordonnan- cements année	Ordonnan- cements sur CR 2012	Ordonnan- cements totaux	Engage- ments	Ordonnan- cements totaux
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	3.225	1.381	592	1.973	2.012	2.307
24.00.33.03	Subvention à Wallonie Bruxelles Tourisme pour la mise en œuvre de ses missions organiques	5.253	3.314	590	3.904	2.360	4.283
24.00.33.04	Subvention à Wallonie Bruxelles Tourisme pour la réalisation de ses missions spécifiques	595	0	645	645	645	605
TOTAL		9.073	4.695	1.827	6.522	5.017	7.195

Au nombre des associations actives en matière de tourisme (AB 24.00.33.02), l'asbl VisitBrussels s'est vu octroyer en 2013 des subventions pour un montant total engagé de 2.605,9 milliers d'euros (³⁹), les ordonnancements y relatifs s'élevant à 1.257,8 milliers d'euros. En 2012, le total des subventions octroyées à cette asbl s'était élevé à 1.349 milliers d'euros, les ordonnancements atteignant 1.715,2 milliers d'euros.

L'asbl WBT a, quant à elle, bénéficié de subventions de fonctionnement d'un total de 5.253 milliers d'euros (40). Les ordonnancements totaux effectués en 2013 se sont élevés à 3.904 milliers d'euros contre 4.283 milliers d'euros en 2012.

2.2.1.6. DO 25 - Transport scolaire

Les crédits de cette division organique (10,8 millions d'euros) ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 10,5 millions d'euros, ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une progression respective de 5,3 % et 5,9 %.

En ce qui concerne la rémunération des accompagnateurs (AB 25.00.11.04), l'augmentation de 5,5 % (de 2.318 à 2.446 milliers d'euros) intègre l'impact du coût de onze accompagnateurs supplémentaires (dont trois accompagnateurs engagés en 2013 dans le cadre de l'organisation de trois nouveaux circuits, pour faire face à l'augmentation de la population scolaire dans certaines écoles). L'augmentation des frais supportés par cette AB résulte également de l'indexation des salaires et des anciennetés pécuniaires.

Les frais de transport engagés à l'AB 25.00.12.03 ont progressé de 5,4 % (+ 417 milliers d'euros), principalement en raison de la création des nouveaux circuits et de l'indexation du tarif des transporteurs (+ 1,43 %).

En deux ans, les moyens engagés dans ce secteur ont progressé de 15,6 % (de 9.364 milliers d'euros en 2011 à 10.822 milliers d'euros en 2013); le nombre de circuits est passé de 176 à 190 et le nombre d'accompagnateurs de 152 à 167.

2.2.1.7. DO 26 - Formation professionnelle

Les crédits affectés à cette division organique (52,7 millions d'euros) ont été engagés quasi intégralement et ordonnancés à concurrence de 51,4 millions d'euros (97,6 %) dont 35,1 millions d'euros en faveur de l'IBFFP (Bruxelles-Formation), au programme 3 – *Institut bruxellois pour la formation professionnelle* et 8,5 millions d'euros en faveur du SGS SFPME, au programme 2 – Classes moyennes.

Par rapport à l'année 2012, les dépenses engagées ont progressé de 7,8 % (+ 3,8 millions d'euros) et les dépenses ordonnancées de 8,2 % (+ 3,9 millions d'euros), dont 3,5 millions d'euros supplémentaires au programme 3, dédié à l'IBFFP. Ce montant comprend les nouveaux moyens complémentaires accordés à cet institut (2,3 millions d'euros) pour la mise en œuvre des formations complémentaires dans le cadre des secteurs prioritaires du New Deal-Pacte de croissance urbaine durable. Pour rappel, cette augmentation de la dotation est financée par une dotation d'un montant équivalent versé par la Région de Bruxelles-Capitale à la Commission communautaire française en 2013. Pour le reste, l'augmentation des crédits engagés en faveur de cet institut devait couvrir, à concurrence de 220 milliers d'euros, le coût de deux mesures ayant pris une forme structurelle et pris en charge jusqu'en 2012 par les crédits de l'AB 26.10.01.01 – *Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique*, au programme 1 – *Support de la politique générale de la formation profession-nelle*. Il s'agit des mesures d'accompagnement pédagogique de stagiaires en entreprises ainsi que le développement d'échanges linguistiques pour les stagiaires de Bruxelles-Formation.

La Cour des comptes relève néanmoins que les crédits de l'AB 26.10.01.01 précitée (801 milliers d'euros), intégralement engagés, ont continué en 2013 tout comme en 2012 à bénéficier à Bruxelles-Formation (220 milliers d'euros contre 401 milliers d'euros), notamment à titre d'intervention dans la mise en œuvre d'une mesure de formation professionnelle visant l'accompagnement et l'insertion de stagiaires en entreprise via le stage de transition et pour l'organisation d'actions de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi de 25 ans peu qualifiés. Les ordonnancements correspondants – hors ceux à la charge des crédits reportés – se sont

⁽³⁹⁾ Dont 1.370,9 milliers d'euros pour des missions de l'année 2014.

⁽⁴⁰⁾ Dont 1.110 milliers d'euros pour des missions relatives à l'année 2014.

élevés à 56 milliers d'euros contre 323 milliers d'euros en 2012. Enfin, les crédits de la même allocation de base ont permis l'octroi d'un subside de 412 milliers d'euros en faveur de l'asbl « Plate-forme pour le Service Citoyen » pour la mise en place d'une action expérimentant le Service Citoyen pour des jeunes de 18 à moins de 25 ans. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre du dispositif « Garantie Jeunesse », pour lequel l'enveloppe réservée à cet effet en 2013 se limitait, en principe, à 189 milliers d'euros.

Pour le reste, les crédits du programme 1 ont connu une augmentation limitée à 2 % en termes d'engagements (5,5 % en termes d'ordonnancements), principalement affectée au financement des organismes d'insertion socio-professionnelle agréés (AB 26.10.33.02), passant de 6.057 milliers d'euros à 6.164 milliers d'euros.

La dotation au SGS service Formation PME (AB 26.20.41.31) n'a, quant à elle, progressé que de 1,1 % (+ 94 milliers d'euros).

2.2.1.8. DO 27 - Dettes

Les crédits de cette division (2,2 millions d'euros) ont été totalement engagés et ordonnancés à hauteur de 1,9 million d'euros. La hausse de 340 milliers d'euros du montant des engagements par rapport à l'année 2012 concerne uniquement la dotation à la SPABSB (41) (AB 27.01.43.03). En 2013, aucun ordonnancement n'a été réalisé, bien qu'un engagement provisionnel de 340 milliers d'euros ait été effectué. Par conséquent, au cours des deux derniers exercices, la Commission communautaire française n'a versé aucune dotation à la SPABSB.

2.2.1.9. DO 29 - Dépenses liées à la scission de la province du Brabant

Les crédits de cette division organique (37,2 millions d'euros) ont été presque intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 92,2 %, ce qui représente une hausse des dépenses de, respectivement, 3,2 % et 7,5 % par rapport à 2012.

La progression des dépenses imputées à l'activité 02 – *Complexe sportif* (+ 11,6 % ou 262 milliers d'euros en engagement et + 30,6 % ou 560 milliers d'euros en ordonnancement) est plus élevée que la moyenne de la division, principalement en raison de l'augmentation de la dotation au SGS Bâtiments (+ 195 milliers d'euros en engagement et + 536 milliers d'euros). Hors cette dotation, la hausse se limite à 4,5 % en engagement et 1,7 % en ordonnancement, les rémunérations croissant respectivement de 7,7 % et 1,4 %.

En ce qui concerne l'activité 03 – *Enseignement*, les dépenses engagées et ordonnancées ont augmenté de 882 milliers d'euros (+ 2,6 %) et de 1.839 milliers d'euros (+ 6,1 %). Cette augmentation touche essentiellement les dépenses de rémunérations et de pensions (+ 5,9 % et + 4,6 %), qui représentent plus de la moitié des dépenses de cette activité (soit 18,8 millions d'euros engagés sur un total de 34,6 millions d'euros et 17,3 millions d'euros ordonnancés sur un total de 31,9 millions d'euros). Alors que la hausse des engagements de dépenses de rémunérations s'établissait à 3,0 % (taux inférieur à celui constaté pour les rémunérations du complexe sportif ainsi que de l'administration centrale (+ 4,8 %)), celle des dépenses en matière de pensions s'établissait à plus du double des engagements de 2012 (de 404 à 921 milliers d'euros), en raison de la régularisation de plusieurs agents opérée par le service des Pensions du Secteur public (SdPSp).

Les crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement des écoles, hors haute-école (AB 29.03.12.11) ont été intégralement engagés, pour un montant de 7.585 milliers d'euros, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2012.

Enfin, le montant de la dotation au SGS Bâtiments pour les infrastructures en matière d'enseignement (AB 29.03.61.35) n'a quasiment pas varié par rapport à l'année 2012 (5.754 milliers d'euros contre 5.767 milliers d'euros).

2.2.1.10. DO 30 - Relations internationales (matières transférées) et politique générale

Les crédits non dissociés (2.023 milliers d'euros) de cette division ont été engagés à hauteur de 97,9 % et ordonnancés à hauteur de 77,9 % (1.576 milliers d'euros). Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une aug-

⁽⁴¹⁾ Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois.

4 (2014) n° 1 – 24 –

mentation de 2,3 % en engagement et de 18,6% en ordonnancement. Cette dernière est notamment due au fait que le montant du transfert au WBI (232 milliers d'euros) n'avait pas été ordonnancé en 2012 mais bien en 2013, à hauteur de 174 milliers d'euros.

Pour le reste, il y a lieu de relever que les subventions aux associations dans le cadre des relations internationales (42) et celles de politique générale (43) ont augmenté, passant au total de 373 à 411 milliers d'euros (montants engagés).

Par ailleurs, les crédits inscrits à l'AB 30.01.81.01 – *Dépenses de toute nature dans le cadre du plan Magellan* (1.060 milliers d'euros) ont été engagés et ordonnancés dans le courant de l'année 2013.

Le collège de la Commission communautaire française a décidé de prendre une participation de 13,2 millions d'euros dans une filiale de la RTBF, en vue de cofinancer les opérations d'investissements immobiliers et mobiliers en Région de Bruxelles-Capitale, telles que prévues dans le plan Magellan 2003-2007. Le crédit inscrit au budget correspond à l'annuité théorique d'un emprunt de 13,2 millions d'euros, conclu pour une durée de 20 ans.

Au 31 décembre 2013, le capital souscrit de la SA Financière Reyers était de 26,4 millions d'euros. Le capital libéré par la Commission communautaire française s'établit à 9.540 milliers d'euros.

2.2.1.11. Reports d'ordonnancements liés aux engagements de fin d'année

À l'instar des années précédentes, la Cour des comptes a relevé de nombreuses allocations de base pour lesquelles, du fait d'engagements effectués seulement en fin d'année, le taux et le montant des ordonnancements sont peu élevés, entraînant un report de crédits élevé à l'année suivante.

Le tableau suivant synthétise ce constat.

⁽⁴²⁾ AB 30.00.33.01.

⁽⁴³⁾ AB 30.01.33.01.

Tableau 13 – Liste des principales allocations de base présentant un taux d'ordonnancement peu élevé, du fait d'engagements contractés tard dans l'année

AB	Libellé	CND	Engagements	Engagements Engagements tardifs non ordonnancés	Période d'engagement tardif	Ordon.	Taux d'ordon.	Crédit reporté (encours)
21.00.01.05	Accords non-marchand (ACS)	160	760	260	déc	0	% 0'0	760
21.00.01.09	Accords non-marchand – Emploi et Bien-être	200	200	150	déc	280	26,0 %	220
21.00.01.10	Accords non-marchand Primes syndicales	160	159	160	mai	0	% 0'0	159
21.00.11.10	Primes de responsabilisation	156	156	154	déc	2	1,3 %	154
22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale	006	006	330	oct à déc	451	50,1 %	449
22.20.00.01	Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale							
	des communautés locales et leur cohabitation	923	923	923	déc	0	% 0'0	923
22.40.33.17	Subventions à des organismes d'aide en matière de							
	politique familiale et du 3ème âge	367	367	187	nov-déc	145	39,5 %	222
23.20.33.17	Subventions aux services de promotion et							
	de développement sanitaire	731	688	323	oct à déc	310	42,4 %	378
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	3.227	3.224	1.503	août à déc	1.381	42,8 %	1.843
24.00.33.03	Subventions àWallonie Bruxelles Tourisme pour la réalisation							
	de ses missions organiques	5.253	5.253	1.100	déc	3.314	63,1 %	1.939
24.00.33.04	Subventions àWallonie Bruxelles Tourisme pour la réalisation							
	de ses missions spécifiques	262	262	262	déc	0	% 0'0	262
26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagne-							
	ment pédagogique)	801	801	512	déc	231	28,8 %	220
27.01.43.03	Dotation à la Spabsb	340	340	340	déc-12*	0	% 0'0	340
29.03.11.06	Quote-part dans les pensions du personnel enseignant sub-							
	ventionné issu de l'ex-province du Brabant	921	921	691	déc	209	22,3 %	412
29.03.74.02	Achat de biens meubles durables pour la Haute-école	201	200	109	déc	1	2,5 %	189
30.01.33.01	Subventions de politique générale	404	375	208	déc	127	31,4 %	248

Engagement provisionnel à la charge des crédits de l'année 2013.

Bien que cette pratique soit autorisée (les crédits non dissociés peuvent être reportés pour un an mais seuls ceux qui ont été engagés avant le 31 décembre peuvent être utilisés l'année suivante), elle risque de contrevenir, à terme, au principe d'annualité selon lequel les autorisations de dépenses que le législateur octroie au collège, en adoptant le budget, n'ont de valeur que pour un an, lorsqu'elle devient récurrente et/ou que son ampleur augmente.

2.2.2. Crédits dissociés

Au 31 décembre 2012, l'encours (44) à la charge des crédits dissociés s'élevait à 1.070 milliers d'euros. Compte tenu des engagements comptabilisés en 2013, des réductions ou d'annulations de visas sur les engagements des exercices antérieurs et des ordonnancements effectués en 2013, l'encours au 31 décembre 2013 s'établissait à 919 milliers d'euros. À cet égard, la Cour des comptes constate que sa recommandation d'annuler un encours obsolète de 355 milliers d'euros subsistant sur l'ancienne allocation de base 21.00.01.04 pour des dépenses relatives à l'embauche compensatoire a bien été suivie en 2013.

Le tableau suivant présente la situation de l'encours, des crédits de 2013 et de leur utilisation, en les ventilant par division organique.

DO	PA	Encours 31/12/12 (1)	Réductions / Annulations 2013 (2)	Crédits d'engagement 2013 (3)	Engagements 2013 (4)	Crédits d'ordonnance- ment 2013 (5)	Ordonnance- ments 2013 (6)	Encours 31/12/13 (7) = (1)+(2)+(4)-(6)
21	00	577	- 357	350	268	514	432	57
22	33	117	_	850	50	166	156	10
24	00	175	- 9	1.038	1.035	512	511	691
26	10	89	- 48	50	50	10	6	85
28	00	111	0	115	113	148	148	76
TOTAL		1.070	- 413	2.403	1.516	1.350	1.254	919

Tableau 14 - Répartition des crédits dissociés et de leur encours

L'utilisation des crédits dissociés donne lieu aux commentaires suivants.

2.2.2.1. DO 21 - Administration

Les crédits dissociés d'engagement de cette division (350 milliers d'euros) ont été utilisés à concurrence de 268 milliers d'euros, et les crédits d'ordonnancement (514 milliers d'euros), à concurrence de 432,5 milliers d'euros

– AB 21.00.01.06 – Dépenses de toute nature relative à la réforme de la comptabilité de l'État. Les crédits dissociés d'engagement (100 milliers d'euros) et d'ordonnancement (50 milliers d'euros) inscrits à cette AB ont été tous deux utilisés à hauteur de 26,7 milliers d'euros.

Pour rappel, le collège avait approuvé le 25 avril 2013 un cahier des charges et le mode de passation d'un marché pour la mise à disposition d'un logiciel de gestion de la comptabilité publique. Le 18 juillet suivant, il renonçait à la procédure d'attribution et décidait d'intégrer l'application SAP du ministère de la région de Bruxelles-Capitale au sein des services de la Commission communautaire française. Dans la foulée, il approuvait en 1ère lecture l'avant-projet de décret de réforme de la comptabilité publique, dont la mise en œuvre effective était tributaire d'un outil informatique adapté tant à la comptabilité économique que budgétaire.

Une partie des crédits utilisés (10,3 milliers d'euros) se rapportent à une étude commandée par le collège afin de mettre en évidence les adéquations potentielles entre les processus budgétaires et comptables de la Commis-

⁽⁴⁴⁾ Différence entre le total des crédits dissociés engagés (au cours de l'année considérée et des années antérieures) et les sommes ordonnancées au cours des mêmes années.

– 27 – 4 **(2014)** n° 1

sion communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les avantages et les inconvénients d'une telle approche. Cette étude a montré que, sur le plan technique, l'utilisation de l'environnement SAP était faisable moyennant un paramétrage adéquat de la solution aux besoins de la Commission.

– AB 21.00.12.07 – Application budgétaire et comptable. Les crédits dissociés prévus à cette AB (250 milliers d'euros en engagement et 350 milliers d'euros en ordonnancement) ont été utilisés à hauteur de, respectivement, 242 et 301 milliers d'euros. Les engagements ont été réalisés dans le cadre du contrat d'exécution SAP Cocof-MRBC et du contrat de droit d'utilisation et de maintenance SAP; ils ont donné lieu à des ordonnancements pour un total de 203 milliers d'euros. Le solde – 98 milliers d'euros – était destiné à la maintenance de l'application informatique existante (Infobud).

Enfin, les crédits d'ordonnancement inscrits à l'AB 21.00.12.06 – *Application générale « e-Sub »* (⁴⁵) (114 milliers d'euros) ont été consommés à hauteur de 105 milliers d'euros, correspondant au paiement de la dernière tranche du marché informatique conclu pour une durée de trois ans en 2011.

2.2.2.2. DO 22 - Aide aux personnes

Les crédits dissociés d'engagement et d'ordonnancement de cette division (850 milliers et 166 milliers d'euros) ont été utilisés à concurrence de, respectivement, 50 milliers d'euros et 156,5 milliers d'euros.

Comme évoqué au point 2.2.1.3, le crédit d'engagement de 800 milliers d'euros inscrit à l'AB 22.20.33.11 – Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants n'a pas été utilisé en raison de la non-applicabilité en 2013 du décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, dans l'attente de l'arrêté d'exécution.

Par contre, le crédit d'engagement de 50 milliers d'euros prévu à l'AB 22.33.12.03 – Contrat de maintenance évolutive a bien été engagé au profit de la création d'une application informatique pour personne reconnue de grande dépendance par le service Phare. Les crédits d'ordonnancement (166 milliers d'euros) ont été utilisés à hauteur de 156,5 milliers d'euros, dont 50 milliers d'euros pour l'application informatique spécifique de grande dépendance et le solde, pour la liquidation de la dernière tranche du marché engagé en 2011 pour la mise en place d'un outil informatique pour les différents services de Phare.

2.2.2.3. DO 24 - Tourisme

Les crédits dissociés d'engagement et d'ordonnancement de cette division (1.038 milliers et 512 milliers d'euros) ont été presqu'intégralement consommés.

La majorité de ces crédits (1,0 million d'euros en engagement et 427 milliers d'euros en liquidation) était dédiée aux subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé), à l'AB 24.00.52.03, en vue de faire face à des travaux de rénovation dans les auberges de jeunesse. Ils ont été totalement utilisés dans le cadre des deux subventions de 500 milliers d'euros octroyées par le collège en décembre 2013 à l'asbl « Les Auberges de jeunesse » pour des travaux de rénovation aux auberges de jeunesse « Jacques Brel » et « Génération Europe ».

2.2.2.4. DO 28 - Équipements sportifs

Comme à l'accoutumée, les crédits dissociés de cette division (115 milliers d'euros en engagement et 148 milliers d'euros en ordonnancement), destinés aux investissements en matières d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1^{er} avril 1977), ont été presqu'entièrement utilisés.

⁽⁴⁵⁾ Logiciel réalisé pour le calcul des subventions de personnel allouées par la COCOF au secteur non marchand. Cette application est utilisée dans les services des Affaires sociales, de la Santé, de l'Insertion socio-professionnelle et de l'Aide aux personnes handicapées.

4 (2014) n° 1 – 28 –

2.3. CRÉDITS NON DISSOCIÉS REPORTÉS

2.3.1. Crédits reportés de l'année 2012

Les crédits reportés de l'année précédente correspondent aux crédits non dissociés qui n'ont pas été ordonnancés à la fin de cette année. Au 31 décembre 2012, ceux-ci atteignaient 25,8 millions d'euros.

Toutefois, seule la partie de ces crédits (appelée « encours ») ayant fait l'objet d'un engagement au cours de l'exercice précédent, peut encore faire l'objet d'ordonnancements (⁴⁶). Cet encours, arrêté à 24,9 millions d'euros, a été utilisé à hauteur de 19,0 millions d'euros en 2013. Le taux d'utilisation de 76,3 % est en baisse par rapport aux années précédentes (⁴⁷).

Tableau 15 – Ordonnancements des crédits reportés de 2012

Crédits reportés	Encours	Montants	Taux d'utilisation	Encours non ordonnancé (2) – (3)	Crédits à annuler
(1)	(2)	ordonnancés (3)	(4) = (3)/(2)		(1) – (3)
25.813	24.907	19.005	76,3 %	5.902	6.807

Des crédits non utilisés pour un total de 6,8 millions d'euros sont donc tombés en annulation au terme de l'exercice budgétaire 2013 (contre 5,2 millions d'euros fin 2012).

La partie non ordonnancée de l'encours (5,9 millions d'euros) se répartit principalement entre les divisions organiques 21 (1,8 million d'euros), 22 (1,3 million d'euros), 23 (0,8 million d'euros), 26 (0,4 million d'euros) et 29 (1,3 million d'euros).

Au sein de la DO 21, la partie non ordonnancée (et donc, annulée fin 2013) représentait plus de la moitié de l'encours reporté. Elle concernait principalement les crédits de rémunérations (0,9 million d'euros) et la dotation au SGS Bâtiment (0,3 million d'euros). Il en va de même pour les crédits de la division 29, dont un total de 0,8 million d'euros de crédits reportés relatifs aux rémunérations a été annulé, ainsi que le solde non ordonnancé en 2012 de la dotation au SGS Bâtiment pour 0,3 million d'euros.

2.3.2. Crédits reportés à l'année 2014

Les crédits à reporter à l'année 2014 s'élèvent à 23,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 (en baisse par rapport à l'exercice précédent) (48) dont 23,0 millions d'euros (l'encours) sont disponibles pour effectuer des ordonnancements au cours de cet exercice.

2.4. DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

La Cour des comptes n'a relevé aucun dépassement du niveau légal (le programme) des crédits en 2013.

3. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires *ex ante* et *ex post* du budget décrétal ajusté pour l'exercice 2013.

⁽⁴⁶⁾ Article 34 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

^{(47) 84,2 %} en 2012; 83,8 % en 2011 et 81 % en 2010.

^{(48) 25,8} millions d'euros.

- 29 - 4 **(2014)** n° 1

Tableau 16 – Résultat de l'exécution du budget décrétal 2013

	20	2013		
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations	
Recettes Dépenses (ordonnancements)* Solde budgétaire brut	384.318 387.442 - 3.124	383.315 382.734 581	368.691 365.602 3.089	

^{*} Hors crédits reportés de 2012 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Le solde budgétaire (brut) *ex ante* s'établissait à un déficit de 3.124 milliers d'euros, au terme du vote de l'unique feuilleton d'ajustement budgétaire.

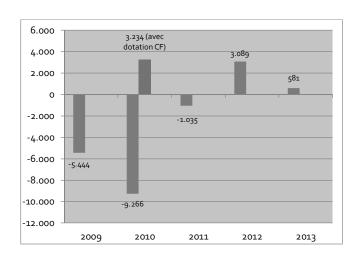
L'exécution du budget 2013 se clôture, quant à elle, par un boni de 581 milliers d'euros.

L'écart (3.705 milliers d'euros) entre les réalisations et les prévisions résulte des inexécutions des crédits de dépenses (4.708 milliers d'euros (49)), diminuées des non-réalisations en recettes (1.003 milliers d'euros).

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire connaît une dégradation de 2.508 milliers d'euros, principalement liée à la baisse du total des non-réalisations budgétaires en dépenses, qui sont passées de 7.117 milliers d'euros en 2012 à 4.708 milliers d'euros en 2013. La Commission communautaire française a donc davantage utilisé les crédits budgétaires qu'elle ne l'avait fait en 2012.

Comme il ressort de la figure ci-après, le résultat budgétaire a connu une évolution contrastée au cours des cinq dernières années, dans la mesure où celui de 2010 est corrigé en y intégrant la dotation spéciale de la Communauté française, imputée au budget réglementaire.

Figure 1 – Évolution du solde budgétaire décrétal



^{(49) 23,7} millions d'euros non dépensés à la charge des crédits de l'année, diminués des ordonnancements sur les crédits reportés de 2012 (19,0 millions d'euros).

4 (2014) n° 1 - 30 -

4. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, le résultat financier décrétal de l'année 2013, obtenu en soustrayant des encaissements totaux de l'année (815,4 millions d'euros), les décaissements (50) totaux (817,2 millions d'euros), se chiffre à – 1,8 million d'euros. Pour la deuxième année consécutive, une dégradation est observée; le résultat s'établissait à 4,8 millions d'euros en 2011 et à 1,6 million d'euros en 2012.

Recettes **Opérations Encaissements** Dépenses **Opérations Décaissements** Résultat budgétaires de trésorerie + totaux budgétaires de trésorerie totaux financier décaissées encaissées (6) = (4) + (5)(1) (2) (3) = (1)+(2)(4) (5) (7) = (3)-(6)383.315 432.081 815.396 380.637 436.596 817.233 -1.837

Tableau 17 – Résultat financier décrétal 2013

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

En appliquant diverses corrections au solde budgétaire, l'administration de la Commission communautaire française peut réconcilier ce dernier avec le solde financier, lequel correspond à la variation du solde de caisse.

Solde budgétaire brut [a]		581		
Ordonnances à la charge du budge	et 2013 et restant à payer	8.672		
Ordonnances à la charge du budge	et 2013 payées en 2012	270		
Ordonnances à la charge du budge	et 2012 payées en 2013	- 6.660		
Ordonnances à la charge du budget 2014 payées en 2013				
Report de paiement des ordonnances [b]				
Solde des opérations de trésorer	rie [c]	- 4.515		
Solde financier [d] = [a] + [b] + [c]	- 1.837		
	Solde de caisse au 31/12/2013	- 381		
	Solde de caisse au 31/12/2012	1.455		
Variation du solde de caisse		- 1.837		

Tels que déterminés dans les tableaux précédents, le résultat budgétaire et le résultat financier de l'exercice 2013 se chiffrent respectivement à 0,6 million d'euros et à – 1,8 million d'euros. L'écart (– 2,4 millions d'euros) entre ces deux agrégats résulte de l'addition du solde des opérations de trésorerie (– 4,5 millions d'euros) et du différentiel du report à l'année suivante du paiement des ordonnances de dépenses (2,1 millions d'euros). Cet écart correspond, du point de vue de l'année 2013, à un allégement de charges pour la trésorerie par rapport à l'exécution du budget et influence positivement le résultat financier.

⁽⁵⁰⁾ Sorties de fonds découlant de l'exécution du budget 2013, y compris les décaissements relatifs à des dépenses restant à imputer budgétairement, ainsi que les décaissements relatifs aux ordonnances émises en 2012 mais exécutées en 2013.

- 31 - 4 (2014) n° 1

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution, sur les cinq dernières années, du report à l'année suivante du paiement des dépenses ordonnancées.

Tableau 19 – Dépenses ordonnancées dont le paiement est reporté à l'année suivante

Année du report de paiement	Montant du report
2013	8.672
2012	6.663
2011	10.063
2010	9.552
2009	7.343

En 2013, le montant du report à l'année suivante des décaissements relatifs à l'exercice précédent a à nouveau augmenté par rapport à l'année précédente, alors qu'en 2012, il avait diminué pour la première fois depuis plusieurs années.

6. EXÉCUTION DU BUDGET 2013 DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC)

6.1. Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)

6.1.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (engagements et ordonnancements), et les soldes budgétaires, calculés par différence entre les recettes et les ordonnancements de dépenses.

Tableau 20 – Résultat budgétaire du SBFPH

		2013		2012
		Prévisions/Crédits Réalisations		Réalisations
Recettes (a)		135.474	135.178	129.361
Dépenses	CO (b)	134.055	133.501	129.119
·	CE	135.563	135.181	130.330
Solde budgétair	e (c) = (a) - (b)	1.419	1.677	242

Le tableau suivant indique l'évolution des recettes, des dépenses et des résultats budgétaires annuels et cumulés du service depuis l'année 2009.

Tableau 21 - Résultats budgétaires annuels et cumulés du SBFPH

	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes Dépenses	116.396 116.320	119.980 119.727	125.018 124.762	129.361 129.119	135.178 133.501
Résultats budgétaires	76	253	256	242	1.677
Résultats budgétaires cumulés	1.621	1.873	2.130	2.371	4.048

Sur la période considérée, les recettes ont augmenté de 16,1 % et les dépenses, de 14,8 %, soit une moyenne de 3,8 % par an pour les recettes et de 3,5 % pour les dépenses.

Le résultat budgétaire cumulé du service s'établit au montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2013.

6.1.2. Recettes

Les recettes proviennent, à concurrence de 131,7 millions d'euros, de la dotation de la Commission communautaire française. Les remboursements de subventions effectués à la suite du calcul des soldes pour le secteur des prestations collectives s'élèvent à 1.965 milliers d'euros (+ 394 milliers d'euros par rapport à 2012). Les recettes du Fonds social européen se montent à 751 milliers d'euros. Enfin, les recettes provenant des accords de coopération avec les Communautés et les Régions s'élèvent à 703 milliers d'euros.

Le total des recettes réalisées correspond, à 296 milliers d'euros près, aux prévisions. Les recettes non perçues (382 milliers d'euros) représentent des montants concernant l'année 2011 que le SBFPH estime dus par la Région wallonne.

6.1.3. Dépenses

Les engagements et les ordonnancements de dépenses se sont élevés à, respectivement, 135,2 millions d'euros et 133,5 millions d'euros, ce qui correspond à quasiment 100 % des prévisions budgétaires.

Par ailleurs, comme la Cour des comptes l'a déjà fait remarquer, la réalité budgétaire et financière du service est moins favorable que l'image reflétée par sa comptabilité.

Les procédures d'engagement en vigueur ont entraîné, depuis plusieurs années, le non-engagement d'importants montants, avec, pour conséquence, une sous-évaluation de l'encours des engagements. Pour la période 2008-2013, cette sous-évaluation a été estimée à près de 1,4 million d'euros pour les centres de jour et d'hébergement, à 0,6 million d'euros pour les entreprises de travail adapté (ETA) et à 0,1 million d'euros pour les services d'accompagnement et d'interprétation pour sourds. La situation pourrait paraître s'être améliorée par rapport à l'année 2012 puisque, pour la période 2007-2012, les montants non engagés pour les centres de jour et d'hébergement s'élevaient à 2,2 millions d'euros et, pour les ETA, à 0,8 million d'euros. Toutefois, pour les centres de jour et d'hébergement, l'estimation de 1,4 million d'euros ne tient pas compte des soldes de 2013. Le Service procédera à leur évaluation une fois les cadastres du personnel des centres validés. Cette estimation est donc amputée d'un montant de l'ordre de 0,4 million d'euros (soldes estimés de l'année 2012).

Du point de vue de la comptabilité générale, comme le montre le tableau ci-dessous, le montant des charges non provisionnées relatives à des soldes de subventions s'élève à un montant de l'ordre de 2,7 millions d'euros. Celui-ci doit cependant être apprécié en tenant compte des soldes estimés de créances en faveur du Service qui se montent à un montant total de l'ordre de 1,7 million d'euros.

Tableau 22 - Charges non provisionnées et estimations de droits à recevoir

			CJ & CH		ETA	SA & I	
	Dossiers	2008 à 2012	2013	Total 2008-2013	2013	2010-2013	Total
Calculés non approuvés	À provisionner	222	-	222	264	-	486
	À recevoir	81	-	81	80	66	227
Estimés	À provisionner	1.444	365 (⁵¹)	1.809	342	100	2.251
	À recevoir	931	301	1.232	50	200	1.482
Total	À provisionner	1.666	365	2.031	606	100	2.737
	À recevoir	1.012	301	1.313	130	266	1.709

⁽⁵¹⁾ Dans l'hypothèse retenue par la Cour des comptes où l'estimation des soldes de 2013 est égale à l'estimation des soldes de 2012.

- 33 - 4 (2014) n° 1

6.1.4. Encours des engagements

Tel que déterminé par le Service, l'encours des engagements s'élève à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2013, en diminution de 0,8 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cet encours concerne principalement le secteur des prestations individuelles (2,3 millions d'euros (52)), celui des prestations collectives (0,5 million d'euros (53)) et celui des projets européens (1,2 million d'euros). La diminution d'encours concerne essentiellement les projets européens.

Malgré le fait qu'en 2013, les dépenses engagées relatives aux prestations individuelles sont supérieures de un million d'euros aux dépenses ordonnancées, l'encours d'engagements relatif aux prestations individuelles reste stable. En effet, le Service a procédé à un important travail de « nettoyage » de soldes d'engagements d'années antérieures devenus sans objet.

6.1.5. Situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS SBFPH s'établit à 2.259 milliers d'euros au 31 décembre 2013, en augmentation de 2.042 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Solde 31/12/12	Encaissements	Décaissements	Solde 31/12/13
217	137.575	135.533	2.259

Tableau 23 - Trésorerie du SBFPH

6.1.6. Impact budgétaire du nouveau décret inclusion

Une première estimation de l'impact budgétaire du nouveau décret « inclusion » avait été réalisée en 2012 par le Service pour les prestations collectives. Elle se basait sur les paramètres suivants :

- passage de 21 à 30 services d'accompagnement agréés avec un surcoût de 15 milliers d'euros par an et par service (135 milliers d'euros);
- ajout dans les ETA de 5 cellules d'accueil et de 5 cellules de maintien avec un surcoût de 40 milliers d'euros par an et par cellule (400 milliers d'euros);
- octroi, pour les centres de jour et d'hébergement, d'une norme complémentaire pour un nombre estimé de 80 personnes bénéficiant du statut de grande dépendance (2.798 milliers d'euros);
- 100 demandes d'aménagement immobilier par an pour les services d'appui technique pour un coût annuel de 100 milliers d'euros;
- estimation d'un coût identique (100 milliers d'euros) pour les services d'appui à la communication alternative;
- création de 3 services agréés de soutien aux activités d'utilité sociale pour un coût de 98 milliers d'euros par an et par service (294 milliers d'euros);
- création de 5 services agréés de participation par l'activité pour un coût de 120 milliers d'euros par an et par service (600 milliers d'euros);
- 20 ETP par an suivant une formation dans les services préparatoires à la formation professionnelle (1.368 milliers d'euros);
- création de 5 services de logement inclusif agréés, accueillant chacun 6 personnes avec un coût de 30 milliers d'euros par an et par personne (900 milliers d'euros).

⁽⁵²⁾ Constant par rapport à 2012.

⁽⁵³⁾ Montant sous-estimé de 2,5 millions d'euros (voir point précédent).

L'impact annuel du nouveau décret s'établissait donc à 6,7 millions d'euros pour les prestations collectives.

En 2013, l'impact du décret inclusion a été réévalué par le Service au niveau des prestations individuelles concernées par un projet d'arrêté d'exécution; il se situe dans une fourchette comprise entre 93 et 161 milliers d'euros.

Le coût annuel des nouvelles mesures du décret inclusion pour le secteur des handicapés s'établissait donc, selon les calculs de l'administration, à un total de 6,8 millions d'euros.

6.2. CENTRE ÉTOILE POLAIRE

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

2013 2012 Prévisions/ Réalisations/ Réalisations/ **Crédits Ordonnancements Ordonnancements** Recettes 841 1.695 826 Dépenses 841 828 979 Solde budgétaire 0 867 -153

Tableau 24 – Résultats budgétaires du centre Étoile polaire

L'exécution du budget 2013 du SGS Étoile polaire se solde par un boni de 867 milliers d'euros, alors que les prévisions aboutissaient à l'équilibre.

Cette situation s'explique par l'enregistrement en recettes des soldes de dotations 2012 (829 milliers d'euros), auxquels s'ajoute pratiquement l'intégralité des dotations 2013 (480 milliers d'euros perçus sur une prévision totale de 531 milliers d'euros). Les dotations sont dorénavant libérées par tranche trimestrielle, et non plus sur base des déclarations de créances pour les rémunérations et les loyers.

6.3. Service Formation PME (SFPME)

6.3.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

	:	2013		
	Prévisions/ Crédits	Réalisations/ Ordonnancements	Réalisations/ Ordonnancements	
Recettes	8.988	9.096	8.480	
Dépenses *	8.988	9.163	8.439	
Solde budgétaire	0	- 67	41	

Tableau 25 – Résultats budgétaires du SGS SFPME

Hors crédits reportés de 2012 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

- 35 - 4 (2014) n° 1

L'exécution du budget 2013 du SFPME se clôture par un mali de 67 milliers d'euros alors que les prévisions aboutissaient à l'équilibre.

6.3.2. Recettes

Les recettes perçues représentent 101,2 % des estimations ajustées et augmentent de 616 milliers d'euros par rapport à l'année 2012. Cette hausse s'explique par le fait qu'en 2013, le service a perçu l'intégralité de la dotation, augmentée de 94 milliers d'euros par rapport à 2012, ainsi que le solde de 2012 (84 milliers d'euros). Une recette exceptionnelle de 338 milliers d'euros a été versée par l'asbl Espace Formation PME, correspondant aux parties non justifiées des subventions lui octroyées en 2011. Ce montant lui a cependant été reversé au titre de dotation exceptionnelle.

6.3.3. Dépenses

Tableau 26 – Réalisation des dépenses du SFPME

		2013			12
Moyens d'action	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	8.988	8.851	98,5 %	8.514	99,4%

Moyens de paiement	Crédits	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés Crédits reportés*	8.988 726	8.524 639	94,8 % 88,1 %	7.788 651	90,9 % 90,2 %
TOTAL MP	9.714	9.163	94,3 %	8.439	91,0 %

^{*} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours.

La majorité (8,6 millions d'euros) des crédits non dissociés de l'année en cours était destinée au subventionnement de l'asbl Espace formation PME (EFPME), aussi dénommée le Centre, chargée de l'organisation pratique des trois types de formation permanente (apprentissage, formation de chef d'entreprise et formation continue). Ces crédits ont été quasi intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 8,3 millions d'euros.

L'encours des crédits reportés (726 milliers d'euros) a été ordonnancé à hauteur de 639 milliers d'euros, dont 541 milliers d'euros en faveur de l'asbl précitée.

6.4. SERVICE DES BÂTIMENTS

6.4.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements), et les soldes budgétaires, calculés par différence entre les recettes et les ordonnancements de dépenses.

4 (2014) n° 1 - 36 -

Tableau 27 - Résultats budgétaires du Service des bâtiments

	:	2012	
	Prévisions/	Réalisations/	Réalisations/
	Crédits	Ordonnancements	Ordonnancements
Recettes	10.692	10.696	12.820
Dépenses	13.544	9.138	8.120
Solde budgétaire*	- 2.852	1.557	4.700

^{*} Hors crédits reportés de 2012 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2013 du SGS Bâtiments se solde par un boni de 1,6 million d'euros, alors que les prévisions aboutissaient à un mali de 2,9 millions d'euros.

Cet écart (+ 4,4 millions d'euros) résulte de dépenses moins importantes que prévues, mais il y a lieu de prendre en considération le fait que les remboursements de soldes de dotations étaient compris dans les crédits de dépenses, alors gu'au niveau du compte d'exécution du budget, ils n'y sont pas imputés (54).

Le tableau suivant montre l'évolution pluriannuelle des recettes, des dépenses ordonnancées, des résultats budgétaires, de l'encours des engagements et de la situation de trésorerie du service depuis l'année 2009.

Tableau 28 – Évolution pluriannuelle de la situation budgétaire et de trésorerie du SGS Bâtiments

Année	Recettes imputées	Dépenses ordonnancées *	Solde budgétaire	Encours des engagements	Solde de trésorerie **
2009	5.677	7.585	- 1.908	10.304	293
2010	11.162	7.235	3.927	8.533	670
2011	12.118	12.209	-91	5.377	231
2012	12.820	8.120	4.700	5.125	2.885
2013	10.696	9.138	1.558	14.967	2.804

^{*} De 2009 à 2013, les dépenses ordonnancées ne prennent pas en compte les remboursements de trésorerie à la Commission communautaire française pour les montants respectifs de 2.963, 1.747, 2.498, 972 et 2.852 milliers d'euros.

6.4.2. Recettes

Les recettes perçues et imputées par le service (10,7 millions d'euros) se composent pour l'essentiel de dotations 2013 de la Commission communautaire française, auxquelles s'ajoute un remboursement de sinistre (14 milliers d'euros). Les soldes de dotations 2012 n'ont pas été versés (ni réclamés).

^{**} Y compris le solde du compte de transit.

⁽⁵⁴⁾ Cf. remarque point 1.2.2 (première partie).

- 37 - 4 (2014) n° 1

6.4.3. Dépenses (55)

Tableau 29 - Réalisation des dépenses du Service des bâtiments

	2013		2012		
Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation	
20.976	19.250	91,80 %	7.911	70,80 %	
Crédits	Ordonnancements	Taux d'utiliation	Ordonnancements	Taux d'utilisation	
13.544	9.138	67,50 %	8.119	61,90 %	

Les engagements ont été réalisés à hauteur de 19,3 millions d'euros, ce qui représente un taux de consommation de 91,8 %, et les ordonnancements, à hauteur de 9,1 millions d'euros, correspondant à un taux de consommation de 67,5 %. Des crédits d'ordonnancement permettant le remboursement aux budgets décrétal et règlementaire des soldes des dotations 2012 (2,9 millions d'euros) (56) n'ont pas été utilisés. Les remboursements prévus ont été effectués comme les années précédentes, via la trésorerie, sans frapper le budget. Cela n'aura cependant aucun impact sur le solde de financement de l'entité étant donné que ce transfert interne a été neutralisé lors du regroupement économique.

Une comparaison plus réaliste avec les consommations de l'année précédente implique de ne pas prendre en compte les crédits destinés à ces remboursements de dotation. Dans ce cas, le taux d'utilisation en ordonnancement s'établit à 85,5 %, supérieur au taux corrigé (74,0 %) de l'année 2012. La sous-utilisation s'avère dès lors être de 1,6 million d'euros.

Tableau 30 – Réalisation des dépenses hors remboursement de la dotation

	2013	
Crédits	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation
10.692	9.138	85,5 %

6.4.4. Encours des engagements

L'encours des engagements au 31 décembre 2013 s'élevait à 14.967 milliers d'euros (5.125 milliers d'euros au 31 décembre 2012). À titre indicatif, cet encours concerne principalement le secteur des crèches, appel à projets du secteur public (8.338 milliers d'euros) et des bâtiments de l'enseignement (4.143 milliers d'euros).

Pour rappel, un montant de 8.642 milliers d'euros avait été réservé en engagement pour un appel à projets visant à la création de nouvelles places d'accueil pour les 0-3 ans (« Plan crèches »). L'arrêté du collège du 7 novembre 2013 a retenu treize projets à charge du budget 2013. Les engagements ont été pris pour un total de 8.600 milliers d'euros pour les deux AB concernées (secteur public – AB 06.22.6001 et privé – AB 06.22.6002), soit, respectivement 8.338,4 milliers d'euros et 261,3 milliers d'euros. Aucun crédit d'ordonnancement n'avait été prévu en 2013 pour ces projets.

⁽⁵⁵⁾ Pour rappel, le budget du SGS Bâtiments ne comporte que des crédits dissociés (crédits d'engagement et crédits d'ordonnancement). Le report des crédits est cependant limité à cinq ans.

⁽⁵⁶⁾ Aucun crédit d'engagement correspondant n'était prévu, contre toute logique.

6.5. Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP)

6.5.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Les données relatives à la situation financière et budgétaire de l'Institut au 31 décembre 2013 proviennent d'états provisoires communiqués fin mars 2013. Elles sont donc fournies avec les réserves d'usage.

2013 2012 * Prévisions/ Réalisations/ Réalisations/ Crédits **Ordonnancements Ordonnancements** Recettes 46.763 48.545 45.319 Dépenses 45.763 43.880 53.678 Solde budgétaire* 1.000 1.439 -5.133

Tableau 31 - Résultat budgétaire de l'IBFFP

Les prévisions budgétaires ajustées comme l'exécution du budget font apparaître un boni de respectivement 1 et 1,4 million d'euros.

L'exercice précédent avait été marqué par l'opération d'acquisition du bâtiment Orion. En 2013, le niveau des dépenses a donc diminué de façon significative (– 9,8 millions d'euros ou – 18,3 %) et celui des recettes, de 3,2 millions d'euros (– 6,6 %) (⁵⁷).

6.5.2. Recettes

Les recettes imputées (45,3 millions d'euros) sont constituées pour plus de 77 % (35,1 millions d'euros) des dotations de la Commission communautaire française, qui ont été ordonnancées et versées en 2013 à concurrence de 99,8 %.

En 2013, l'IBFFP a également bénéficié d'interventions du FSE pour 4,6 millions d'euros, de subventions de l'État fédéral dans le cadre du Plan d'accompagnement des chômeurs (PAC) pour 1,2 million d'euros et de subventions de la Région de Bruxelles-Capitale pour un peu moins de 3 millions d'euros.

6.5.3. Dépenses

Les crédits de dépenses du budget ajusté 2013 ont été consommés à hauteur de 96 %.

Il convient de relever en particulier qu'à la suite de l'opération immobilière susvisée, les charges financières sont en augmentation par rapport à 2012 puisqu'elles passent de 413 à 947 milliers d'euros et que, par ailleurs, la croissance des dépenses liées aux partenariats avec le secteur privé (+ 0,5 million d'euros ou + 10,3 %) est liée aux subsides régionaux attribués à l'IBFFP dans le cadre du New Deal.

Le compte d'exécution du budget ne fait apparaître qu'un seul dépassement de crédits pour les frais de communication (59 milliers d'euros), alors que les crédits alloués à ce poste avaient connu une importante majoration à l'ajustement (passant de 455 à 814 milliers d'euros).

^{*} Montants définitifs, différents de ceux communiqués à la Cour pour la préfiguration 2012.

⁽⁵⁷⁾ Pour rappel, des produits d'emprunts pour un total de 5,1 millions d'euros avaient été imputés en recettes en 2012.

- 39 - 4 (2014) n° 1

6.5.4. Situation de trésorerie

Le solde de trésorerie de l'Institut s'établissait à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2013, en diminution de 859 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la trésorerie au cours des cinq dernières années.

Tableau 32 – Évolution pluriannuelle de la situation de trésorerie de l'IBFFP

	2009	2010	2011	2012	2013
Disponible Placements de trésorerie	4.328 0	6.624 0	5.102 0	3.361 0	2.561 0
Trésorerie totale	4.328	6.624	5.102	3.361	2.561

Depuis l'année 2010, la situation de trésorerie se dégrade. Au cours de la période considérée, plus aucun placement n'a été effectué.

4 (2014) n° 1 - 40 -

TROISIÈME PARTIE: EXÉCUTION DU BUDGET RÉGLEMENTAIRE

1. RECETTES

Les recettes perçues en 2013 se sont élevées à près de 14,3 millions d'euros, représentant 100,4 % des prévisions budgétaires.

Tableau 33 - Réalisation des recettes

Autialaa	Désignation des resettes		2013			2012	
Articles	Désignation des recettes	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Réalisations	Taux de réalisation	
06.01	Recettes diverses	160	214	133,6 %	190	118,6 %	
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	50	50	99,4 %	30	50,0 %	
29.01	Intérêts financiers	0	_	_	0	_	
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier						
49.31	1989 relative aux institutions bruxelloises) Dotation spéciale destinée au financement	10.101	10.101	100,0 %	10.101	100,0 %	
	des missions ex-provinciales (culture)	3.909	3.907	99,9 %	3.830	100,0 %	
89.17	Remboursement dotation SGS-bâtiments	1	1	_	0	_	
	Total des recettes	14.221	14.272	100,4 %	14.151	100,0%	

Comme les années précédentes, les dotations versées par la Communauté française et par la Région de Bruxelles-Capitale représentent la quasi-totalité des recettes (respectivement 70,8 % et 27,4 % du montant total perçu). Elles concordent, à 2,0 milliers d'euros près, avec les prévisions budgétaires.

2. DÉPENSES

Le tableau ci-après présente les moyens d'action et de paiement mis à la disposition du collège en 2013 et leur utilisation.

Tableau 34 - Utilisation des moyens d'action et de paiement

		2013		20	2012	
Moyens d'action	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation	
Crédits non dissociés*	17.051	16.930	99,3 %	16.667	99,1 %	
Crédits dissociés d'engagement	0	_	_	0	_	
TOTAL MA	17.051	16.930	99,3 %	16.667	99,1 %	
Moyens de paiement	Crédits	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	
Crédits non dissociés*	17.051	11.457	67,2 %	11.543	68,6 %	
Crédits reportés**	5.123	4.167	81,3 %	4.700	94,3 %	
Crédits dissociés d'ordonnancement	38	38	100,0 %	38	100,0 %	
TOTAL MP	22.212	15.662	70,5 %	16.281	74,5 %	

Y compris les crédits pour années antérieures.

^{**} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

Les engagements à la charge des moyens d'action (uniquement constitués de crédits non dissociés) se sont élevés à 16,9 millions d'euros, représentant un taux d'utilisation de 99,3 % (99,1 % en 2012).

Les taux d'ordonnancement des moyens de paiement (constitués de crédits non dissociés, de l'encours à la charge des crédits reportés de 2012 et des crédits dissociés d'ordonnancement) s'établit à 70,5 %; il diminue de 4 % par rapport à celui de l'année précédente (et de 5 % par rapport à celui de 2011). En valeur absolue, les ordonnancements totaux ont diminué de 0,6 million d'euros (de 1,4 million d'euros par rapport à 2011).

Les crédits reportés de l'année 2012 s'élevaient à près de 5,3 millions d'euros dont 5,1 millions d'euros (l'encours) étaient utilisables (58). La consommation de cet encours a atteint 81,3 %, en recul par rapport aux deux exercices précédents (94,3 % en 2012 et 94,1 % en 2011). Les crédits non consommés (1,1 million d'euros) doivent être annulés.

Quant aux crédits à reporter à l'année 2014, ils s'élèvent à 5,6 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros (encours) sont disponibles pour effectuer des ordonnancements au cours de cet exercice.

Le tableau suivant indique la répartition des moyens de paiement (59) et leur utilisation par division organique.

DO	Dénomination		Моу	ens de paiement 2	013	Moyens de p	Moyens de paiement 2012	
		Crédits		Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	Ordonnance- ments	Taux d'utilisation	
10	Administration	Crédits année Crédits reportés	5.205 209	4.881 48	93,8 % 23,0 %	4.785 40	95,5 % 16,7 %	
		Total	5.414	4.929	91,0 %	4.825	91,9 %	
11	Culture, Jeunesse, Sports, Éducation permanente, Audiovisuel et Enseignement	Crédits année Crédits reportés	11.884 4.914	6.614 4.119	55,7 % 83,8 %	6.797 4.660	57,4 % 98,2 %	
		Total	16.798	10.733	63,9 %	11.456	69,0 %	
		TOTAL GÉNÉRAL	22.212	15.662	70,5 %	16.281	74,5 %	

Tableau 35 – Répartition des crédits par division organique et leur utilisation

La diminution du montant total des dépenses ordonnancées en 2013 par rapport à 2012 concerne uniquement la division organique 11 (60) et en particulier les ordonnancements à la charge des crédits reportés (– 0,5 million d'euros).

Le taux global d'utilisation des moyens de paiement s'établit à 70,5 % dont 91,0 % pour les crédits de la division 10 et 63,9 % pour ceux de la division 11.

Par rapport à l'année précédente, l'utilisation des crédits est plus faible (70,5 % contre 74,5 %), principalement pour la division 11 (63,9 % contre 69,0 %). Le taux de consommation des crédits de l'année pour cette division (55,7 %) est particulièrement bas.

^{*} Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

⁽⁵⁸⁾ Parce qu'engagés en 2012.

⁽⁵⁹⁾ Les moyens d'action sont utilisés à plus de 99 % chaque année et ne sont pas repris dans ce tableau.

⁽⁶⁰⁾ Les dépenses de la DO 10 ont, elles, progressé de 0,1 million d'euros.

4 (2014) n° 1 – 42 –

Le report récurrent à l'année suivante des ordonnancements relatifs aux subventions en matières culturelle, sportive et éducative s'explique par les éléments suivants :

- les arrêtés (collectifs ou non) couvrent une période s'étalant généralement sur deux années commençant la plupart du temps dans le courant du second semestre;
- l'intervention de la tutelle ralentit la procédure administrative;
- la remise des justificatifs s'effectue le plus souvent à la limite du délai prévu par les arrêtés.

Ces arrêtés ne sont généralement visés à l'engagement que dans le courant du dernier trimestre de l'année et leur ordonnancement est reporté à l'année qui suit.

Le tableau suivant synthétise ce constat.

Tableau 36 – Liste des principales allocations de base présentant un taux d'ordonnancement peu élevé, du fait d'engagements contractés tard dans l'année

АВ	Libellé	Crédits	Engagements	Engage- ments tardifs non ordonnancés	Période d'engagement tardif	Ordonnan- cements	Taux d'ordonnan- cement	Crédit reporté (encours)
11.11.3301	Subventions aux associations (secteur privé)	469	449	308	oct à déc	116	24,8 %	332
11.11.4320	Soutien à la création de maisons locales des cultures	208	208	208	nov à déc	0	% 0'0	208
11.12.3301	Subventions aux associations	1.377	1.377	308	oct à déc	875	% 9'89	502
11.13.4322	Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales	337	337	220	déc	116	34,4 %	221
11.13.6321	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales	245	244	165	déc	89	27,7 %	176
11.15.3301	Subventions aux associations	510	208	174	oct à déc	315	61,8 %	193
11.17.3301	Subventions aux Centres Culturels reconnus	363	363	363	déc	0	% 0'0	363
11.21.3301	Subventions aux associations en matrière de jeunesse	253	251	202	déc	38	15,0 %	213
11.22.3301	Subventions aux associations	320	319	274	nov à déc	26	8,1 %	293
11.22.3302	Subventions aux clubs sportifs	176	176	176	déc	0	% 0'0	176
11.22.3304	Subventions aux associations actives dans le sport féminin	180	180	180	déc	0	% 0'0	180
11.23.3301	Subventions aux associations	224	224	224	oct à déc	110	49,3 %	114
11.41.3301	Subventions aux associations en matière d'éducation perma-							
	nente	201	201	181	oct à déc	43	21,3 %	158
11.41.3302	Subsides aux associations d'éducation permanente	376	376	219	oct à déc	177	47,1 %	199
11.61.3301	Subventions aux associations	373	373	223	oct à déc	133	35,7 %	240

4 (2014) n° 1 - 44 -

3. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires ex ante et ex post du budget réglementaire ajusté pour l'exercice 2013.

	20)13	2012
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes Dépenses (ordonnancements)*	14.221 17.089	14.272 15.662	14.151 16.281
Solde budgétaire brut	- 2.868	- 1.390	- 2.130

Tableau 37 – Résultat de l'exécution du budget réglementaire

Le résultat de l'année (– 1.390 milliers d'euros) est plus favorable que le solde budgétaire brut qui avait été fixé ex ante (– 2.868 milliers d'euros). La différence (1.478 milliers d'euros) résulte essentiellement des inexécutions de crédits de dépenses.

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire s'améliore de 740 milliers d'euros, en raison essentiellement de la diminution du volume des ordonnancements évoquée ci-avant.

Au cours des cinq dernières années, le résultat budgétaire a toujours été négatif, du moins si celui de 2010 est corrigé en en déduisant le montant de la dotation spéciale de la Communauté française. Le mali de 2013 est le moins défavorable des trois derniers exercices.

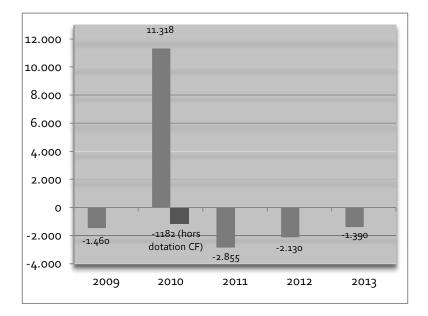


Figure 2 – Évolution du solde budgétaire réglementaire

^{*} Hors crédits reportés de 2012 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

- 45 - **4 (2014) n° 1**

4. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE

Comme le montre le tableau ci-après, le résultat financier de l'année 2013 du budget réglementaire, obtenu en soustrayant des encaissements totaux de l'année (19,6 millions d'euros), les décaissements totaux (20,5 millions d'euros), se chiffre à -0.9 million d'euros. Comme le résultat budgétaire, il s'agit du déficit le moins élevé des trois derniers exercices (-2.1 millions d'euros en 2012 et -3.0 millions d'euros en 2011).

Recettes budgétaires encaissées	Opérations de trésorerie +	Encaissements totaux	Dépenses budgétaires décaissées	Opérations de trésorerie	Décaissements totaux	Résultat financier
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
14.272	5.284	19.556	15.968	4.498	20.466	- 910

Tableau 38 – Résultat financier réglementaire 2013

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

En appliquant diverses corrections au solde budgétaire, l'administration de la Commission communautaire française est parvenue à réconcilier ce dernier avec le solde financier. Par ailleurs, celui-ci correspond bien à la variation du solde de caisse.

Solde budgétaire brut [a]	- 1.390
Ordonnances à la charge du budget 2013 et restant à payer	431
Ordonnances à la charge du budget 2013 payées en 2012	142
Ordonnances à la charge du budget 2012 payées en 2013	- 762
Ordonnances à la charge du budget 2014 payées en 2013	– 117
Report de paiement des ordonnances [b]	- 307
Solde des opérations de trésorerie [c]	787
Solde financier [d] = [a] + [b] + [c]	- 910
Solde de caisse au 31/12/2013	2.452
Solde de caisse au 31/12/2012	3.362
Variation du solde de caisse	- 910

Tableau 39 – Soldes budgétaire, financier et de caisse

Tels que déterminés dans les tableaux précédents, le résultat budgétaire et le résultat financier de l'exercice 2013 se chiffrent respectivement à -1,4 million d'euros et à -0,9 million d'euros. L'écart (0,5 million d'euros) entre ces deux agrégats résulte de l'addition du solde des opérations de trésorerie (0,8 million d'euros) et du différentiel du report à l'année suivante du paiement des ordonnances de dépenses (-0,3 million d'euros). Cet écart correspond, du point de vue de l'année 2013, à un accroissement de charges pour la trésorerie par rapport à l'exécution du budget et influence négativement le résultat financier.

QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

L'exécution des budgets décrétal et réglementaire de la Commission communautaire française de l'année 2013 se solde par un mali global de près de 0,8 million d'euros, inférieur à celui de 6,0 millions d'euros dégagé par les prévisions budgétaires.

Tableau 40 – Résultats généraux de l'exécution des budgets décrétal et réglementaire 2013

	201	2013		
BUDGETS CONSOLIDÉS	Prévisions/Crédits	Réalisations	Réalisations	
Recettes	398.539	397.588	382.842	
Dépenses (ordonnancements)*	404.531	398.396	381.883	
Solde budgétaire brut total	- 5.992	- 808	959	

^{*} Hors crédits reportés de 2012 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'écart de 5.184 milliers d'euros entre le solde budgétaire brut prévisionnel et celui auquel aboutit l'exécution des budgets résulte des inexécutions de crédits de dépenses (6.135 milliers d'euros), diminuées des non-réalisations de recettes (951 milliers d'euros).

Le tableau ci-dessous en présente le calcul.

Tableau 41 - Non-réalisations budgétaires totales 2013

Dépenses	Crédits	Ordonnancements	Solde (1)
Crédits non dissociés Crédits dissociés d'ordonnance-	403.143	373.931	29.212
ment	1.388	1.292	96
Crédits reportés	_	23.173	- 23.173
TOTAL	404.531	398.396	6.135
Recettes	Prévisions	Réalisations	Non réalisation (+)/ Plus value (-) (2)
	398.539	397.588	951
Écart total (3) = (1) - (2)	5.184		

Ce montant est proche de celui des sous-utilisations de crédits estimé par le collège à 4.980 milliers d'euros dans l'évaluation *ex ante* du respect de ses objectifs budgétaires.

Quant à la dégradation de 1.767 milliers d'euros du résultat budgétaire total de l'exercice 2013 par rapport à celui de l'exercice précédent, elle est directement liée à une utilisation accrue des crédits de dépenses en 2013.

La Cour des comptes a dressé un état cumulé des résultats budgétaires de la Commission communautaire française depuis l'année 2001. Cette année a été marquée par l'adoption de la loi spéciale du 13 juillet 2001 précitée qui a généré, à partir de l'année 2002, une augmentation substantielle des recettes institutionnelles. De 2010 à 2012, la Commission a bénéficié d'un refinancement supplémentaire d'un montant annuel de 12,5 millions d'euros (61), totalement à la charge de la Communauté française les deux premières années, partagé entre cette dernière (4,5 millions d'euros) et l'État fédéral (8,0 millions d'euros) en 2012. En effet, à partir de 2012 et jusqu'en 2015 y inclus, un refinancement cumulatif à hauteur de 8,0 millions d'euros par an à charge du seul État fédéral a été introduit par la loi du 19 juillet 2012 portant juste financement des institutions bruxelloises. En 2013, la Région de Bruxelles-Capitale lui a versé des droits de tirage complémentaires pour un montant de 11,3 millions d'euros dont 9,6 millions d'euros destinés à soutenir la réalisation d'infrastructures pour les crèches et 2,3 millions d'euros attribués dans le cadre du New Deal en vue de renforcer l'offre de formation professionnelle.

⁽⁶¹⁾ Hors mesure unique de 5,3 millions d'euros en 2012 pour le financement de la mesure « abonnements scolaires », à hauteur de 2,0 millions d'euros par la Communauté française et de 3,3 millions d'euros par la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 42 – Résultats budgétaires 2001-2013

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2002- 2013
Budget décrétal Recettes Dépenses	218.600	251.274	259.083 261.811	266.193 277.285	277.333	296.805	301.932 297.010	320.839 322.873	324.963 330.407	326.107 335.373	355.723 356.757	368.691 365.602	383.315 382.734	3.732.259
Solde budgétaire brut	-1.712	-695	-2.728	- 11.093	- 3.967	- 1.457	4.922	- 2.034	- 5.444	- 9.266	- 1.034	3.089	581	- 29.126
Budget réglementaire Recettes Dépenses	11.998	12.285	12.291	12.511	12.591 12.673	12.694	12.966 12.728	13.964	14.378	26.583 15.265	14.219	14.151	14.272	172.904
Solde budgétaire brut	277	- 638	199	- 311	- 82	- 1.324	238	- 345	- 1.460	11.318	- 2.855	- 2.130	- 1.390	1.683
Solde budgétaire brut global	-1.435	- 1.333	-2.066	- 11.403	- 4.050	-2.781	5.160	- 2.379	- 6.904	2.052	- 3.889	959	808 –	- 27.443

Une correcte interprétation de ce tableau doit tenir compte de l'impact sur les soldes des années 2004 et 2006 de l'opération de préfinancement, par la Commission communautaire française (à hauteur de 6,8 millions d'euros), de subventions promises par le FSE. Ce préfinancement a été octroyé par celle-ci en 2004 et récupéré en 2006.

Jusqu'en 2009, cet accroissement des recettes institutionnelles n'a toutefois pas compensé l'augmentation des dépenses au cours des exercices successifs, qui se sont tous soldés par des résultats négatifs, à l'exception de l'exercice 2007, au terme duquel les deux budgets (décrétal et réglementaire) présentaient un solde positif. Ainsi, de 2002 à 2009, alors que les recettes progressaient chaque année en moyenne de 3,7 %, les dépenses augmentaient de 3,9 %. En 2010, la tendance s'est toutefois inversée puisque la croissance des dépenses (+ 1,3 %) par rapport à 2009 n'a pas dépassé le tiers de celle des recettes (+ 3,9 %). En effet, l'octroi par la Communauté française d'une dotation complémentaire de 12,5 millions d'euros a permis de clôturer l'exercice par un boni global de 2,1 millions d'euros. La reconduction de ce même complément (62) en 2011 et 2012 n'a pas conduit au maintien d'un résultat positif en 2011, la progression des dépenses ayant été plus importante. En 2013, la progression des dépenses (+ 4,3 %) ayant à nouveau dépassé celle des recettes (+ 3,9 %), l'exercice s'est clôturé par un mali budgétaire.

Le solde brut global cumulé depuis le 1^{er} janvier 2002 s'établit au montant négatif de 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS IMPARTIS A LA COM-MISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

2.1. FIXATION DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le cadre de référence en matière budgétaire pour les communautés et régions procède de la méthodologie SEC. Pour vérifier le respect des objectifs budgétaires qui leur sont assignés, il convient donc de s'appuyer sur cette méthodologie qui nécessite, dans un premier temps, de calculer le solde du regroupement économique (RE), défini comme la globalisation, suivant la classification économique SEC, des recettes et des dépenses (⁶³) des services d'administration générale d'une entité, avec celles des services et des organismes appartenant à son périmètre de consolidation.

Pour ce qui concerne la fixation des objectifs budgétaires de l'année 2013, le comité de concertation a pris acte, le 2 juillet 2013, de la mise en demeure adressée le 21 juin 2013 à la Belgique par le Conseil européen, lui enjoignant de prendre les mesures jugées nécessaires pour remédier à la situation de déficit excessif. Pour ce faire, au sein de l'entité II, les communautés et les régions se sont engagées à respecter les objectifs de déficit maximum correspondant aux trajectoires qu'elles se sont elles-mêmes fixées. Le budget 2013 de la Commission communautaire française a été présenté à l'équilibre, conformément à ses projections pluriannuelles 2012-2014 et 2013-2016.

2.2. ÉVALUATION DU SOLDE DE FINANCEMENT EX POST

2.2.1. Remarque liminaire

La Cour des comptes a procédé à l'évaluation des résultats budgétaires de la Commission communautaire française par rapport aux objectifs qui lui étaient impartis pour l'année 2013. Cette analyse a été effectuée à titre indicatif, sur la base du regroupement économique des recettes et des dépenses du périmètre de consolidation de la Commission communautaire française. Les résultats présentés ci-dessous sont provisoires.

Comme les années précédentes, la Cour des comptes a utilisé le regroupement économique des recettes et des dépenses, établi par l'administration, de l'entité Commission communautaire française constituée des services d'administration générale et des cinq institutions relevant du périmètre de consolidation. Elle y a constaté l'absence de prise en compte des dépenses du SGS SFPME pour un montant de plus de 9,0 millions d'euros et en a averti l'administration. Cette dernière a transmis le 22 mai 2014 une version corrigée de la clôture 2013 du regroupement économique à la Base documentaire générale, qui assure la centralisation et l'uniformisation des données budgétaires en provenance de toutes les entités fédérées et de l'État, de manière à permettre à l'Institut des comptes nationaux (ICN) de calculer le solde de financement de chaque entité.

⁽⁶²⁾ Dont 8,0 millions d'euros financés par l'État fédéral.

⁽⁶³⁾ Ordonnancements.

4 (2014) n° 1 - 50 -

2.2.2. Solde brut (provisoire) du regroupement économique (RE)

Alors que le solde budgétaire brut *ex post* de l'exercice 2013 (décret et règlement confondus) s'élève à – 808 milliers d'euros, le solde brut du regroupement économique s'établit provisoirement à 2.718 milliers d'euros (montant corrigé).

Ce montant s'obtient en soustrayant des recettes totales du RE (405.132 milliers d'euros) les dépenses totales du RE (402.414 milliers d'euros).

Les recettes totales du RE s'obtiennent en ajoutant aux recettes budgétaires :

les recettes propres des institutions consolidées figurant dans le RE;

et en déduisant :

- les opérations internes, soit les versements au profit du budget communautaire en provenance des organismes composant le RE (⁶⁴);
- les recettes correspondant en réalité à des rétrocessions de dépenses, telles les récupérations de traitements indus, et les remboursements des soldes des comptables extraordinaires.

Tableau 43 – Recettes dégagées par le regroupement économique

Recettes	Chiffres transmis à l'ICN le 22 mai 2014 (idem chiffres du 15 avril 2014)
Réalisations budgétaires totales	397.588
Recettes propres aux institutions consolidées	12.052
Opérations internes	– 2.851
Adaptation techniques (remboursements de dépenses)	– 1.656
Total recettes du regroupement économique	405.132

Les dépenses totales du RE s'obtiennent en ajoutant au montant total des ordonnancements :

- les dépenses réalisées par les organismes composant le RE;

et en déduisant :

- les opérations internes, soit les dotations versées par le budget communautaire aux organismes composant le RE;
- les dépenses versées indûment qui sont ultérieurement récupérées et imputées en recettes.

Tableau 44 - Dépenses dégagées par le regroupement économique

Dépenses	Chiffres transmis à l'ICN le 15 avril 2014	Chiffres corrigés, transmis à l'ICN le 22 mai 2014
Ordonnancements totaux	398.396	398.396
Dépenses des institutions consolidées	184.627	193.655
Opérations internes	<i>–</i> 187.981	<i>–</i> 187.981
Adaptation techniques (dépenses récupérées)	- 1.656	– 1.656
Total dépenses du regroupement économique	393.386	402.414

⁽⁶⁴⁾ En l'espèce, la correction opérée correspond au remboursement du solde de la dotation au SGS Bâtiments de l'année.

- 51 - 4 (2014) n° 1

2.2.3. Passage du solde brut du RE au solde net du RE

Pour obtenir le solde net du RE, il faut soustraire des dépenses totales du RE, les amortissements de la dette ainsi que ceux effectués dans le cadre d'opérations de leasing immobilier. Selon la méthodologie SEC, les amortissements de la dette sont assimilés à des opérations financières sans influence sur le solde de financement.

Les amortissements de la dette de la Commission communautaire française pris en considération s'élèvent à 901 milliers d'euros. Ils ne comprennent pas ceux relatifs à l'immeuble Boulevard Saint-Germain à Paris ni les amortissements relatifs à l'emprunt de soudure (280,4 milliers d'euros) puisque ceux-ci ont été réalisés par une opération financière, extra-budgétaire.

Les amortissements de la dette de l'IBFFP s'élèvent à 647 milliers d'euros en 2013. La Cour des comptes a apporté une correction au montant initial des amortissements de l'IBFFP portés dans le regroupement économique en les ramenant de 947 à 647 milliers d'euros. Elle en a informé l'administration.

2.2.4. Passage du solde net du RE au solde de financement SEC

Le solde net du regroupement économique doit être soumis à diverses corrections afin d'aboutir au solde de financement. Pour ce qui concerne la Commission communautaire française, la seule correction applicable consiste en la prise en compte des octrois de crédits et de prises de participations (OCPP), regroupées à la classe 8 de la classification économique des dépenses et des recettes des pouvoirs publics. Celles-ci sont, en effet, considérées par le SEC 95 comme des opérations financières sans influence sur le solde de financement.

Le solde (dépenses – recettes) *ex post* des octrois de crédits et de prises de participations s'élève à 872 milliers d'euros. Il comprend le montant des dépenses relatives à la participation au plan Magellan (1.060 milliers d'euros), diminué des remboursements d'octrois de crédits par le Fonds social européen (cf. point 1.2.10).

La Cour des comptes attire l'attention sur le fait que, chaque année, l'Institut des comptes nationaux procède à un reclassement de la participation au plan Magellan d'opération financière (code 8) en opération non financière (transfert en capital), dans l'attente de plus amples informations justifiant le classement de cette opération comme une opération financière.

Par ailleurs, le montant du remboursement des dotations du SGS Bâtiments (2.851 milliers d'euros), imputé au budget des recettes décrétal en code 8, a été éliminé lors du regroupement économique des opérations du périmètre de consolidation de la Commission communautaire française, s'agissant d'un transfert à l'intérieur de ce périmètre (65).

⁽⁶⁵⁾ Bien que la dépense correspondante n'ait pas été imputée au budget de ce SGS.

4 (2014) n° 1 – 52 –

2.3. Conclusions

Le tableau suivant synthétise les différentes données mentionnées ci-dessus, qui étaient en possession de la Cour des comptes à la clôture de ce rapport.

Tableau 45 – Détermination du solde de financement provisoire

Calcul du solde de financement 2013	Chiffres transmis à l'ICN le 15 avril 2014	Chiffres corrigés, transmis à l'ICN le 22 mai 2014
Budget stricto sensu (décret et règlement)		
Recettes budgétaires	397.588	397.588
Dépenses budgétaires	398.396	398.396
Solde budgétaire brut (1)	- 808	- 808
Budget RE		
Recettes budgétaires RE	405.132	405.132
Dépenses budgétaires RE	393.386	402.414
Solde brut du RE (2)	11.746	2.718
Amortissements nets (3)	1.548	1.548
 Amortissements de la dette (COCOF) 	901	901
- Amortissements de la dette (IBFFP)	647	647
Profits d'emprunts (IBFFP)	0	0
Solde net du RE (4)= (2) + (3)	13.294	4.266
Corrections SEC (5)	872	872
 Solde OCPP administration centrale 	872	872
 Solde OCPP des institutions consolidées 	0	0
Solde de financement SEC (6) = (4) + (5)	14.166	5.138
Objectif	0	0
Marge par rapport à l'objectif	14.166	5.138

Au regard de ces résultats, la Commission communautaire française a respecté l'objectif d'équilibre qui lui était imparti en 2013, en dégageant un solde de financement positif (ou capacité de financement) de 5,1 millions d'euros (66). Ce surplus résulte essentiellement des opérations des institutions consolidées et non de celles des budgets propres de la Commission communautaire française, malgré le surcroît de recettes de 14,6 millions d'euros par rapport à l'année 2012, dont les 9,6 millions d'euros pour le financement des infrastructures de crèches, qui n'ont pas été dépensés à cette fin en 2013.

En appliquant au solde de financement calculé par la Cour des comptes sur la base des chiffres corrigés du 22 mai 2014 la correction de 1,1 million d'euros effectuée par l'Institut, relativement à l'augmentation de capital de

⁽⁶⁶⁾ Les premières estimations des soldes de financement pour l'année 2013 des administrations publiques par l'ICN, via le site de la Banque nationale Belgostat ON-line, ont été publiées le 17 avril 2014, sur la base des chiffres transmis par l'administration de la Commission communautaire française le 15 avril 2014.

la SA Financière Reyers (FREY) (67), on aboutit à un solde de financement de 4,1 millions d'euros, qui reste plus favorable que l'objectif budgétaire d'équilibre imparti.

Tableau 46 – Solde de financement SEC corrigé

	Chiffres transmis à l'ICN le 15 avril 2014	Chiffres corrigés, transmis à l'ICN le 22 mai 2014
Solde de financement SEC 2013	14.166	5.138
Correction ICN (augmentation de capital SA FREY 2013)	- 1.060	– 1.060
Solde de financement SEC 2013 corrigé	13.106	4.078

4 (2014) n° 1 – 54 –

CINQUIÈME PARTIE: SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le solde global de la trésorerie de l'entité, constituée par les services d'administration générale de la Commission communautaire française et les institutions comprises dans son périmètre de consolidation, a diminué de plus de 1,1 million d'euros en 2013, pour s'établir à 9,1 millions d'euros au 31 décembre.

Tableau 47 – Situation financière consolidée

Trésorerie consolidée	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation 2013/2012
Trésorerie décrétale			
Comptes financiers	– 1.897	- 439	– 1.458
Titres - Sicav - Placements	1.516	1.895	- 379
Total	- 381	1.455	- 1.837
Trésorerie réglementaire			
Comptes financiers	2.284	3.184	– 900
Titres – Sicav – Placements	168	178	-10
Total	2.452	3.363	- 910
Total trésorerie administration	2.074	4.040	2.747
centrale	2.071	4.818	– 2.747
Services à gestion séparée	4.508	2.094	2.414
IBFFP	2.561	3.361	- 800
TOTAL TRÉSORERIE COCOF	9.140	10.273	- 1.133

La situation financière des services de l'administration centrale s'est dégradée de 2,7 millions d'euros pour s'établir à 2,1 millions d'euros. Les services à gestion séparée présentaient, quant à eux, une situation créditrice de 4,5 millions d'euros, améliorée de 2,4 millions d'euros comparativement à l'exercice précédent. Les avoirs financiers de l'IBFFP au 31 décembre 2013 s'élevaient à 2,6 millions d'euros, en diminution de 0,8 million d'euros.

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie consolidée s'est dégradée à partir de 2012, après avoir bénéficié d'un refinancement supplémentaire annuel de 12,5 millions d'euros (68) depuis 2010, porté à 17,6 millions d'euros en 2013 (69).

Tableau 48 – Évolution pluriannuelle de la trésorerie consolidée

	2013	2012	2011	2010	2009
Trésorerie consolidée	9.140	10.273	12.385	12.392	8.060

Enfin, la Cour des comptes relève que la mise en œuvre de la centralisation financière de la Commission communautaire française et de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle n'aura pas vu le jour en 2013, en raison de la publication tardive au *Moniteur* du 7 janvier 2014 de l'arrêté du 11 juillet 2013 (⁷⁰) réglant les modalités d'application et les outils de gestion de cette centralisation, en application du décret du 8 février 2013 instituant cette centralisation.

Celle-ci est effective depuis le mois d'avril 2014, suite à la signature de la convention du 24 février 2014 qui en règle les modalités de fonctionnement.

⁽⁶⁸⁾ Hors adaptation à l'inflation et toutes autres augmentations de recettes.

^{(69) + 8,0} millions d'euros à titre de dotation de l'État fédéral; + 9,6 millions d'euros de droits de tirage de la Région de Bruxelles-Capitale pour le financement des infrastructures de crèches.

⁽⁷⁰⁾ Arrêté 2012/715 réglant les modalité d'application et les outils de gestion de la centralisation des trésoreries de la Commission communautaire française et de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle.

- 55 - 4 (2014) n° 1

SIXIÈME PARTIE : DETTE CONSOLIDÉE

1. DETTE TOTALE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'encours au 31 décembre 2013 de la dette à long terme du périmètre de consolidation de la Commission communautaire française (ou dette consolidée) s'élevait à 204,3 millions d'euros contre 206,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Tableau 49 - Dette consolidée

Dettes périmètre de consolidation Cocof	2013	2012	Écart
Dette Cocof Dette IBFFP	196.925 7.351	198.145 7.998	- 1.220 - 647
Dette totale consolidée	204.275	206.143	- 1.867

La dette de la Commission communautaire française stricto sensu est commentée au point suivant.

Au 31 décembre 2013, la dette de l'IBFFP (Bruxelles-Formation) se composait de l'encours (4,7 millions d'euros) des emprunts conclus en 2012 pour financer l'achat du bâtiment Orion (71) et de l'encours (2,7 millions d'euros) de deux emprunts relatifs au financement du bâtiment de Stalle conclus antérieurement (72). Par rapport à l'année 2012, la dette de cet organisme a diminué de plus de 0,6 million d'euros, compte tenu des amortissements effectués relativement à l'ensemble de ces emprunts.

2. DETTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

L'encours total de la dette (directe et indirecte) de la Commission communautaire française, composée des emprunts détaillés ci-dessous, s'élevait à 196,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 198,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Tableau 50 – Encours de la dette de la Commission communautaire française

Intitulés	Dette totale 2013	Dette totale 2012	Écart (amortissements)
Emprunts dits « de soudure »	180.310	180.590	- 280
Emprunts liés aux infrastructures sociales*	259	338	- 79
Bâtiment rue des Palais	15.409	16.206	- 797
Bâtiment ABCD*	190	216	- 26
Immeuble Boulevard Saint-Germain à Paris*	756	795	- 39
TOTAL	196.925	198.145	- 1.220

^{*} Dette indirecte

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la dette de la Commission communautaire française pour la période 2001-2013. Il en ressort que la dette totale a diminué en douze ans de 14,0 millions d'euros. Néanmoins, la dette représentait toujours, à la fin de l'année 2013, 51,4 % des recettes décrétales et 49,4% des recettes totales (décret + règlement) contre, respectivement, 53,7 % et 51,8 % l'année précédente.

⁽⁷¹⁾ Soit un emprunt de 2,1 millions d'euros et un emprunt de 3,0 millions d'euros.

⁽⁷²⁾ Soit un emprunt de 3,75 millions d'euros et un second de 5,67 millions d'euros.

	,			
Tableau 51 –	F:/al:.4:a.a	-1- 1-	-1-44-	(2004 2042)
Tableau 51 –	- Evolution	ne ia	nette	(/()() (=/() (3)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dette hors bâtiment rue des Palais Dette bâtiment rue des Palais	188,3 22,6	182,8 22,2	182,8 21,7	181,7 21,2	182,4 20,7	182,6 20,2	182,5 19,6	182,0 19,0	182,4 18,3	182,2 17,7	182,0 17,0	181,9 16,2	181,5 15,4
Dette totale	210,9	205,00	204,5	202,9	203,5	202,8	202,1	201,4	200,7	199,9	199,0	198,1	196,9

(en millions d'euros)

2.1. EMPRUNTS « DE SOUDURE »

Pour la première fois depuis l'année 2002, l'emprunt de soudure a fait l'objet d'un amortissement de 280,4 milliers d'euros en 2013 bien que la Commission communautaire française n'ait pas liquidé de dotation au cours de cet exercice à la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois (SPABSB), chargée du paiement des dépenses encourues dans le cadre de l'emprunt de soudure (paiement des charges d'intérêts ou remboursement anticipé de capital). Cet amortissement a été réalisé dans le cadre de la gestion financière de la dette, grâce à la baisse des taux d'intérêts.

2.2. EMPRUNTS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES

Au cours de l'année 2013, suite aux amortissements effectués (78,7 milliers d'euros), l'encours des emprunts liés aux infrastructures sociales est passé de 337,6 milliers d'euros à 258,9 milliers d'euros. Les charges d'intérêts se sont élevées à 7,1 milliers d'euros.

2.3. Annuités dues suite à l'achat du bâtiment de la rue des Palais

L'annuité 2013 comportant un amortissement de 796,5 milliers d'euros, le solde restant dû par la Commission communautaire française s'élève à 15,4 millions d'euros au terme de l'exercice 2013. Les charges d'intérêts se sont, quant à elles, élevées à 901,0 milliers d'euros.

2.4. RÉNOVATION DU BÂTIMENT OCCUPÉ PAR L'ASSOCIATION BRUXELLOISE ET BRABANÇONNE DES COMPAGNIES DRAMATIQUES (ABCD)

Les travaux de rénovation de ce bâtiment ont été financés par le biais d'un emprunt (ouverture de crédit), conclu pour un montant de 454 milliers d'euros. Outre qu'elle s'est portée garante de cette dette, la Commission communautaire française a pris l'engagement de verser annuellement à l'ABCD un subside lui permettant de couvrir les charges de cet emprunt (73). Dans ces conditions, il est permis de considérer que celui-ci fait partie de la dette indirecte de la Commission communautaire française.

En 2013, les charges d'emprunts liquidées (26,2 milliers d'euros en amortissements et 9,6 milliers d'euros en intérêts) ont porté uniquement sur la tranche 2013. Le solde restant dû au 31 décembre 2013 s'établit à 190,4 milliers d'euros, en conformité avec le tableau d'amortissement.

2.5. BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE L'IMMEUBLE DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN À PARIS

Un bail emphytéotique, concernant un immeuble sis 274, boulevard Saint-Germain à Paris, a été conclu, le 13 décembre 2002 (74), entre, d'une part, la société propriétaire du bien et, d'autre part, la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française. Ce bail a été modifié par deux avenants, le

⁽⁷³⁾ Par une convention signée le 5 juin 1999, la Commission communautaire française (titulaire d'un droit d'emphytéose) a concédé gratuitement l'occupation d'un immeuble, sis rue du Viaduc à Bruxelles, à l'ABCD. Cette convention a été modifiée par un avenant du 29 mars 2001, par lequel l'association s'est engagée à réaliser des travaux de mise en conformité des bâtiments aux normes de salubrité, d'hygiène et de sécurité en vigueur.

⁽⁷⁴⁾ Modifié par deux avenants : le premier, du 10 juin 2004, le second, du 25 juillet 2006.

- 57 - 4 (2014) n° 1

premier, du 10 juin 2004, le second, du 25 juillet 2006. Ce dernier doit encore faire l'objet d'un acte authentique devant un notaire français afin de valider les quotités affectées aux emphytéotes. La part de la Commission communautaire française dans la redevance annuelle (canon), fixée à 61,84/1000ème à la suite du premier avenant, passe ainsi à 61,11/1000ème, pour un montant annuel de redevance inchangé (71,4 milliers d'euros).

D'autre part, en 2013, la SA SRIW Immobilier a présenté à la Commission communautaire française deux déclarations de créance relatives à la redevance emphytéotique pour 2013, pour un montant total de 53,4 milliers d'euros. Ce montant a été calculé selon les modalités prévues au point 7.6 du bail susvisé qui prévoit une adaptation de la redevance le jour du $10^{\text{ème}}$ anniversaire de son entrée en vigueur. Un nouveau tableau d'amortissement fixe à 12,9 millions d'euros le solde total de l'emprunt au 31 décembre 2012, dont 785,4 milliers d'euros à la charge de la Commission communautaire française. Compte tenu de la part d'amortissement inclus dans la redevance pour l'année 2013 (29,1 milliers d'euros), l'encours de la dette à la charge de la Commission communautaire française s'élève à 756,3 milliers d'euros au 31 décembre 2013. D'après l'ancien tableau d'amortissement, elle se serait élevée à 774,4 milliers d'euros. Toutefois, faute d'avoir été avertis à temps de cette modification, les services financiers de l'administration de la Commission communautaire française ont versé le montant habituel de 71,4 milliers d'euros. Une régularisation sera opérée en 2014.

Tenant compte des termes de ce bail emphytéotique, et en particulier, du montant symbolique de l'option d'achat, cette opération doit, au regard des normes SEC, être assimilée à un leasing financier. La Cour des comptes relève cependant que les amortissements effectués à charge du budget ne sont pas imputés sous le code 9 de la classification économique, ni repris comme tel dans le regroupement économique des dépenses transmis à la base documentaire générale et, par conséquent, à l'ICN.

4 (2014) n° 1

- 58 -

ANNEXES

Ces annexes sont composées des tableaux synthétiques suivants :

- 1. Exécution des budgets décrétal et réglementaire (crédits de 2013).
- 2. Ordonnances visées sur crédits reportés de 2012.

criteres de selection	tion:									
date de fin		4102/20/70 .								
budget		.: 2//03/2014 .: tout								
Année AB		.: 2013								
A.B. cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SOLDE	(1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
_ cq _		-				IMPUTEES (2)		_	REPORTER	
10.00.1103 cnd	2,692,000.00	-142,000.00	0.00	-1,000.00	2,549,000.00	2,549,000.00	0.00	2,444,648.67	104.351.33	2.444.648.67
10.00.1104 cnd	311,000.00	-11,000.00	00.00	0.00	300,000.00	300,000.00	0.00	249,672.13	50,327.87	249.672.13
10.00.1105 cnd	115,000.00	00.00	0.00	00.00	115,000.00	114,990.00	10.00	99,995.74	14,994.26	94,364.58
10.00.1106 cnd	1,451,000.00	-5,000.00	00.00	0.00	1,446,000.00	1,446,000.00	0.00	1,445,062.22	937.78	1,445,062.22
10.00.1130 cnd	100.000,62	-19,000.00	00.00	1,000.00	61,000.00	61,000.00	0.00	57,081.75	3,918.25	57,081.75
10.00.1201 cnd	4,000.00	0.00	00.00	00.00	4,000.00	4,000.00	0.00	2,516.97	1,483.03	2,516.97
10.00.1202 cnd	68,000.00	-3,000.00	0.00	00.00	65,000.00	65,000.00	0.00	59,145.30	5,854.70	57,327.75
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00
10.00.1203 cnd	16,000.00	00.0	00.00	0.00	16,000.00	15,277.52	722.48	12,028.67	3,248.85	5,602.67
caa	00.00	00.00	0.00	00.0	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00
10.00.1204 cnd	12,000.00	00.0	00.00	-11,000.00	1,000.00	939.92	60.08	939.92	0.00	939.92
caa	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10.00.1211 cnd	313,000.00	-13,000.00	00.00	00.00	300,000.00	299,613.72	386.28	170,986.27	128,627.45	149,806.75
caa	00.00	00.0	0.00	00.00	00.0	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00
10.00.1212 cnd	212,000.00	00.0	0.00	00.00	212,000.00	212,000.00	0.00	206,958.83	5,041.17	206,958.83
caa	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10.00.1213 cnd	20,000.00	-2,000.00	0.00	00.00	18,000.00	16,000.00	2,000.00	14,820.97	1,179.03	14,389.81
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00
10.00.3301 cnd	93,000.00	00.00	00.00	00.0	93,000.00	93,000.00	0.00	93,000.00	00.00	93,000.00
caa	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00
10.00.7401 cnd	00.000,6	0.00	0.00	00.00	00.000,6	8,784.26	215.74	8,784.26	0.00	8,784.26
caa	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00
10.00.7402 cnd	5,000.00	00.00	0.00	11,000.00	16,000.00	15,432.53	567.47	15,432.53	0.00	13,076.66
Caa	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00
prog. 0 cnd	5,400,000.00	-195,000.00	0.00	0.00	5,205,000.00	5,201,037.95	3,962.05	4,881,074.23	319,963.72	4,843,232.97
caa	00.0	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00
div.10 cnd	5,400,000.00	-195,000.00	0.00	0.00	5,205,000.00	5,201,037.95	3,962.05	4,881,074.23	319,963.72	4,843,232.97
caa	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	100.0	-	0	0	0

compte d'exécution	(27/03/2014 11	.22.16)				*				Page 002
. A.B. cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS S IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
מיים כסכר דר דר	00 000 85	0.00	0.00	0.00	38,000.001	37.857.30	142.70	37,857.30	0.00	37,132.30
caa	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00-0	0.00	0.00	00.00
11.11.1203 cnd	0.00	00.00	0.00	50,000.00	50,000.00	38,609.53	11,390.47	19,159.53	19,450.00	00.00
Caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00
11.11.3301 cnd	379,000.00	0.00	0.00	100.000,06	469,000.00	448,500.00	20,500.00	116,466.00	332,034.00	105,766.00
Caa	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00
11.11.3303 cnd	116,000.00	00.00	00.00	0.00	116,000.00	115,500.00	500.00	12,400.00	103,100.00	6,800.00
caa	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00
11.11.3304 cnd	253,000.00	00.00	00.00	00.00	253,000.00	253,000.00	0.00	202,400.00	50,600.00	202,400.00
caa	0.00	0.00	100.0	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00
11.11.3305 cnd	100,000.00	0.00	00.00	00.00	100,000.001	100,000.001	00.00	80,000.00	20,000.00	80,000.00
Caa	00.00	0.00	00.0	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00
11.11.3306 cnd	50,000.00	00.00	00.00	-50,000.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00
Caa	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00
11.11.3321 cnd	12,000.00	00.00	00.00	00.00	12,000.00	9,614.35	2,385.65	9,614.35	00.00	9,614.35
Caa	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00
11.11.4301 cnd	82,000.00	00.00	00.00	0.00	82,000.00	82,000.00	00.00	65,600.00	16,400.00	65,600.00
ces	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00
11.11.4320 cnd	208,000.00	0.00	0.00	00.00	208,000.00	208,000.00	00.00	00.00	208,000.00	00.00
Caa	00.00	0.00	00.0	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00
11.11.4321 cnd	30,000.00	0.00	0.00	00.00	30,000.00	29,730.00	270.00	12,883.00	16,847.00	12,883.00
Caa	00.00	00.00	00.0	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00
11.11.5321 cnd	27,000.00	00.00	0.00	00.0	27,000.00	26,177.52	822.48	26,177.52	0.00	26,177.52
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00
11.11.6135 cnd	621,000.00	-185,000.00	00.00	00.00	436,000.00	436,000.00	0.00	436,000.00	00.00	436,000.00
caa	0.00	00.0	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00
11.12.1201 cnd	3,000.00	1,000.00	00.00	00.00	2,000.00	1,582.00	418.00	1,582.00	00.00	1,582.00
Caa	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.0	00.00	00.00	0.00
11.12.1202 cnd	7,000.00	-7,000.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.0	0.00	0.00	00.00
caa	0.00	00.00	0.00	00.0	0.00	0.00	00.0	0.00	0.00	00.00
11.12.3301 cnd	1,378,000.00	-1,000.00	0.00	00.00	1,377,000.00	1,376,736.00	264.00	875,206.35	501,529.65	856,237.35
Caa	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.0	0.00	0.00	0.00
11.12.3302 cnd	171,000.00	00.00	0.00	00.00	171,000.00	168,400.00	2,600.00	78,034.25	90,365.75	78,034.25
caa	00.00	00.00	0.00	00.00	00.0	0.00	00.00	0.00	00.00	00.0
11.13.1202 cnd	15,000.00	0.00	00.00	00.00	15,000.00	14,761.31	238.69	12,867.38	1,893.93	0.00
Caa	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00

ompte d'exécuti	mpte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)	.22.16)								Page 003	
A.B. cnd/ cd	cnd/ CREDIT INITIAL. cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SIMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES	
1.13.3301 cnd	422,000.00	00.0	00.0	00.0	422,000.00	421,961.00	39.00	339,171.00	82,790.00	333,671.00	
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	
.1.13.3302 cnd	100.000,66	0.00	0.00	0.00	00.000,66	96,910.00	2,090.00	53,940.00	42,970.00	48,620.00	
Caa	00.00	00.00	00.00	00.0	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	
.1.13.3303 cnd	45,000.00	0.00	0.00	00.00	45,000.00	45,000.00	00.0	36,000.00	100.000,6	36,000.00	
caa	00.00	00.00	0.001	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	
11.13.4322 cnd	337,000.00	0.00	0.00	0.00	337,000.00	336,842.00	158.00	116,012.00	220,830.00	116,012.00	
caa	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.0	00.00	00.00	00.00	
11.13.6321 cnd	248,000.00	-4,000.00	00.00	1,000.00	245,000.00	244,100.00	900.00	67,840.00	176,260.00	66,640.00	
caa	1 00.00	4,000.00	0.00	0.00	4,000.00	3,900.00	100.00	00.00	3,900.00	0.00	
11.13.6322 cnd	75,000.00	0.00	0.00	-1,000.00	74,000.00	62,000.00	12,000.00	00.00	62,000.00	0.00	
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	
11.14.1202 cnd	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	
caa	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.14.3301 cnd	30,000.00	0.00	00.00	00.00	30,000.00	29,950.00	20.00	7,850.00	22,100.00	7,850.00	
Caa	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.15.1202 cnd	10,000.00	-2,000.00	00.00	00.00	8,000.00	7,400.00	600.00	7,400.00	0.00	00.00	
Caa	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.15.3301 cnd	510,000.00	0.00	00.00	0.00	510,000.00	507,850.00	2,150.00	315,089.80	192,760.20	291,489.80	
Caa	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	
11.15.3302 cnd	121,000.00	0.00	00.00	-100,000.00	21,000.00	21,000.00	00.00	21,000.00	00.00	100.0	
caa	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.0	00.00	0.00	0.00	
11.16.1202 cnd	18,000.00	0.00	00.00	0.00	18,000.00	17,169.01	830.99	16,146.41	1,022.60	8,886.41	
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	
11.16.1211 cnd	59,000.00	00.00	00.00	-29,000.00	30,000.00	29,000.00	1,000.00	29,000.00	00.00	29,000.00	
caa	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.16.3301 cnd	460,000.00	0.00	00.00	10,000.00	470,000.00	468,050.00	1,950.00	329,720.98	138,329.02	314,020.98	
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.16.3302 cnd	2,657,000.00	0.00	00.00	0.00	2,657,000.00	2,657,000.00	00.00	2,125,600.00	531,400.00	2,125,600.00	
caa	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.16.3303 cnd	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	
caa	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	
11.16.7401 cnd	00.00	0.00	00.00	29,000.00	29,000.00	29,000.00	00.00	29,000.00	00.00	29,000.00	
Caa	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	
11.17.3301 cnd	363,000.00	0.00	00.00	0.00	363,000.00	363,000.00	0.00	0.00	363,000.00	00.0	
caa	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

pte d'exécution	pre d'exécution (27/03/2014 11.22.16)	.22.16)								Page 004
			,							
A.B. cnd/ c	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS S IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
.17.3302 cnd caa	85,000.00	0.00	0.00	00.00	85,000.00	85,000.00	0.00	00.0	85,000.00	0.00
cog. 1 cnd	9,029,000.00	-200,000.00	00.00	00.0	8,829,000.00	8,767,700.02	61,299.98	5,480,017.87	3,287,682.15	5,325,016.96
1.21.1202 cnd	6,000.00	00.0	00.0	00.0	00.000,9	4,037.12	1,962.88	3,797.12	240.00	2,057.12
1.21.1203 cnd	15,000.00	0.00	0.00	-1,000.00	14,000.00	13,709.77	290.23	12,69	1,013.32	8,734.82
caa	00.0	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.0	0.00	00.00	0.00
caa	0.00	00.0	00.0	00.0	00.0	00.00	0.00		00.00	00.0
1.21.3301 cnd	253,000.00	0.00	0.00	0.00	253,000.00	251,126.00	1,874.00	37,84	213,278.00	37,848.00
caa caa	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.0	39.163.00	0.00	32.937.00
e e o o	00.0	0.00.0	0.00	00.00	00.00	00.00	00.0		00.00	00.0
1.21.3303 cnd	44,000.00	0.00	0.00	0.00	44,000.00	44,000.00	00.00	00.00	44,000.00	0.00
caa	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00
1.21.5201 cnd	17,000.00	-6,000.00	0.00	0.00	11,000.00	10,000.00	1,000.00	0.00	10,000.00	00.00
caa	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00
1.21.7401 cnd	1,000.00	00.00	00.0	1,000.00	2,000.00	1,957.72	42.28	1,91	37.96	1,919.76
caa	00.00	00.0	00.00	00.00	00.0	00.0	00.00		00.00	00.00
1.22.1202 cnd	50,000.00	00.0	00.0	00.0	50,000.00	9,653.03	40,346.97	9,53	121.00	6,641.94
C99	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.00	100.0	00.00	00.0
1.22.3301 Chd	0.00.0	00.0	0.00	00.00	00.00		00.0		00.00	00.00
1.22.3302 cnd	176,000.00	0.00	0.00	0.00	176,000.00	175,958.71	41.29		175,958.71	00.0
caa	00.0	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00
1.22.3303 cnd	116,000.00	00.00	0.00	00.00	116,000.00	115,980.48	19.52	92,000.00	23,980.48	92,000.00
caa	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00
1.22.3304 cnd	180,000.00	00.00	00.00	0.00	180,000.00	180,000.001	00.00	0.00	180,000.001	0.00
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00
.1.23.1201 cnd	10,000.00	00.00	00.00	0.00	10,000.00	9,600.00	400.00	00.00	9,600.00	00.00
caa	00.00	9,000.00	00.00	0.00	9,000.00	8,934.00	00.99	8,934.00	00.00	0.00
.1.23.1202 cnd	22,000.00	-9,000.00	0.00	0.00	13,000.00	10,633.66	2,366.34	2,861.78	7,771.88	321.78
caa	00.00	00.00	0.00	00.00	00.0	0.00	0.00	00.0	00.00	00.0

11.23.1301.cmd 2.000.000 0.00	compte d'exécut	compte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)	1.22.16)								Page 005
1.000 1.00		1/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)		OLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
1,000,00 0.00 0.00 0.00 0.00 224,000,00 224,992.00 0.00	-		_	_	_	_	IMPUTEES (2)	_	-	REPORTER	_
1.00 0.00	11.23.3301 cnc	_	00.00	00.00	00.00	224,000.00	223,992.00	8.00	110,400.00	113,592.00	110,400.00
1,000,000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000,000 0.1,209,56 790,44 0.000 0.00	Cae	-	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00
1,000,00 0.00 0.00 0.00 15,000,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 14,400,00 12,000 0.00 0.00 0.00 14,000,00 14,400,00 10,00 0.00 0.00 0.00 14,400,00 14,400,00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,000,00	11.23.4101 cnc	<u> </u>	00.00	0.00	00.00	2,000.00	1,209.56	790.44	00.00	1,209.56	0.00
1,000,00 0.00 0.00 0.00 15,000,0	1	_	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00
1,000,001 0.00	11.24.1201 cnc	_	0.00	0.00	6,000.00	15,000.00	14,900.00	100.00	14,400.00	500.00	14,400.00
1,000,00 0.0	احمة	_	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00
1 2,033,000,00 0,00	11.24.1204 cnc	:	0.00	00.00	00.00	1,000.00	620.10	379.90	620.10	00.00	620.10
1 204,000,00 0.	Cas	-	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00
2,033,000,00 15,000,00 0.00 0.00 0.00 1,966,579.15 51,421.66 700,090.244 1,1,1,2,000.00 0.00	11.24.3301 cnc	-	0.00	0.00	-6,000.00	498,000.00	497,000.00	1,000.00	351,852.00	145,148.00	321,627.00
2,033,000.00 -15,000.00 0.00 0.00 2,043,000.00 1,966,578.15 51,411.65 703,090.44 1.1. 2,033,000.00 9,000.00 0.00 0.00 0.00 9,000.00 4,966,578.15 51,411.65 703,090.44 1.1. 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00		_	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	5	_	-15,000.00	00.0	00.0	2,018,000.00	1	51,421.85	703,090.24	1,263,487.91	655,507.52
		_	00.000.6	00.0	00.00	9,000.00	8,934.00	00.99	8,934.00	0.00	00.00
	11.30.1201 cm		00.00	00.00	00.00	00.00		0.00	00.0	0.00	0.00
		_	00.00	00.0	0.00	00.00		00.00	00.00	0.00	0.00
18,000.00 0.00	11.30.1202 cm	·—	00.00	00.00	00.00	00.00		0.00	00.00	00.00	00.00
18,000.00 0.00 0.00 0.00 38,000.00 38,000.00 38,000.00 0.	ca	_	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00
38,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 38,000.00 38,000.00 0.00 38,000.00 0.	11.30.1203 ce		0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00
	11.30.1203 co	_	0.00	0.00	0.00		38,000.00	0.00	38,000.00	00.00	38,000.00
	11.30.1204 cm	_	00.00	00.0	0.00	00.00		0.00	0.00	0.00	00.0
0.00 0.00	ca	-		00.00	0.00	0.00		0.00	00.00	100.0	00.00
0.00 0.00	11.30.3301 cm	1		00.0	00.00	00.00		0.00	00.00	00.00	00.0
0.00 0.00	<u> </u>	_		0.00	0.00	00.00		00.00	0.00	00.00	0.00
0.00 0.00	3	-		0.00	0.00	00.00		0.00	00.00	00.00	00.00
38,000.00 0.00 0.00 0.00 38,0000.00 38,000.00 38,000.00 38,000.00 38,000.00 38,000.00 3	Ca	_		00.00	0.00	00.00		00.00	0.00	0.00	00.00
38,000.00 0.00 0.00 0.00 38,000.00 38,000.00 38,000.00 38,000.00 5,000.00 0.00	_	-	00.00	00.0	0.00	00.00		00.00	00.00	00.00	00.00
5,000.00 0.00 0.00 0.00 5,000.00 1,571.64 3,428.36 71.62 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 42,900.00 0.00	8	_	0.00	00.00	00.0	38,000.00	38,000.00	0.00	38,000.00	0.00	38,000.00]
201,000.00 0.00	11.41.1202 cn	_		0.00	0.00	5,000.00	1,571.64	3,428.36	71.62	1,500.02	71.62
201,000.00 0.00 0.00 0.00 201,000.00 201,000.00 42,900.00 42,900.00	<u>e</u> 0	_		00.00	0.00	00.0		00.00	0.00	00.00	0.00
376,000.00 0.00 0.00 0.00 376,000.00 376,000.00 176,960.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	11.41.3301 cn	-	00.00	0.00	00.00	201,000.00	201,000.00	00.00	42,900.00	158,100.00	19,300.00
376,000.00 0.00 0.00 376,000.00 376,000.00 176,960.00				0.00	0.00	00.00		0.00	0.00	0.00	0.00
0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	11.41.3302 cn		0.00	00.0	00.0	376,00	376,00	00.00	176,960.00	199,040.00	96,000.00
	- 0			00.0	0.00	00.0		0.00	00.00	0.00	00.0

compte d'ex	écutio	compte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)	22.16)								Page 006
Э.	cd	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SO	SOLDE (1)-(2) ORDONNANCES	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
prog.	cnd	582,000.00	00000	000.0	0.00	582,000.00	578,571.64	3,428.36	219,931.62	358,640.02	115,371.62
11.61.1201 cnd 	cnd	0.00	00.00	00.00	0.00			00.00	00.00	00.00	00.00
11.61.1202 cnd caa 11.61.1203 cnd	caa caa	00.000,08	00.00	00.0	00.00	30,000.00	30,000.00	00.00	30,000.00	00.0	30,000.00
	caa caa caa	374,000.00	1,000.00	0000	00.00	373,00	0.00 373,000.00 411.75	5888.25	0.00	239,896.00	120,704.00
prog. 6	caa	404,000.00	1,000.00	00.00	0.00	403,000.00	403,000.00	0.00	163,104.00	239,896.00	150,704.00
div.11	Caa Caa Co	12,048,000.00 0.00 0.00 38,000.00	-216,000.00 14,000.00 0.00	00000	0 0 0 0	11,832,000.00 14,000.00 38,000.00	11,715,849.81 13,245.75 0.00 38,000.00	116,150.19 754.25 0.00 0.00	6,566,143.73 9,345.75 0.00 38,000.00	'2'	149,706.08 6,246,600.10 3,900.00 0.00 0.00 0.00 0.00
reglement cnd caa ce co	70 m	17,448,000.00 -411,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	-411,000.00 14,000.00 0.00				16,916,887.76 13,245.75 0.00 38,000.00		120,112.24 11,447,217.96 5 754.25 9,345.75 0.00 0.00 0.00 38,000.00		3,900.00 11,089,833.07 0.00 0.00 0.00 0.00 38,000.00

compte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)	n (27/03/2014 11	.22.16)					1			Page 007
A.B. cnd/	cd cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SC IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
01.00.102 cnd	299,000.00	0.00	0.00	10,000.00	309,000.00	309,000.00	. 0.00	232,546.47	76,453.53	232,546.47
caa	00.0	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00
01.00.1219 cnd	13,000.00	0.00	00.00	0.00	13,000.00	13,000.00	00.00	13,000.00	00.00	13,000.00
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00
01.00.7401 cnd	27,000.00	00.00	00.00	-10,000.00-	17,000.00	17,000.00	00.00	17,000.00	00.00	17,000.00
caa	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00
prog. 0 cnd	339,000.00	00.00	00.0	00.0	339,000.00	339,000.00	00.00	262,546.47	76,453.53	262,546.47
Caa	00.00	0.00	00.00	00.00	00.0	00.00	00.00	00.00	00.0	00.0
div.1 cnd	339,000.00	00.00	00.0	00.00	339,000.00	339,000.00	0.00	262,546.47	76,453.53	262,546.47
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.0
02.00.1102 cnd	153,000.00	00.0	00.0	00.0	153,000.00	153,000.00	0.00	146,627.59	6,372.41	146,627.59
Caa	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00
02.00.1219 cnd	28,000.00	00.00	00.00	0.00	28,000.00	28,000.00	00.00	28,000.00	00.00	28,000.00
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
02.00.7401 cnd	18,000.00	00.00	00.00	00.00	18,000.00	18,000.00	00.00	18,000.00	00.00	18,000.00
prog. 0 cnd	199,000.00	00.00	0.00	00.00	199,000.00	199,000.001	0.00	192,627.59	6,372.41	192,627.59
cea	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00
div.2 cnd	199,000.001	00.00	0.00	0.00	199,000.00	199,000.00	0.00	192,627.59	6,372.41	192,627.59
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.001	0.00
03.00.1102 cnd	161,000.00	00.0	0.00	00.00	161,000.00	161,000.00	0.00	123,664.32	37,335.68	122,287.80
03.00.1219 cnd	25,000.00	0.00	0.00	00.00	25,000.00	25,000.00	0.00	25,000.00	0.00	25,000.00
03.00.7401 cnd	13,000.00	0.00	0.00	00.00	13,000.00	13,000.00	0.00	13,000.00	00.0	13,000.00
prog. 0 cnd	199,000.001	0.00	00.0	00.0	199,000.00	00.000,661	00.0	161,664.32	37,335.68	160,287.80
div.3 cnd	199,000.00	00.00	00.0	00.0	199,000.00	00.000,661	00.0	161,664.32	37,335.68	160,287.80
04.00.1102 cnd	161,000.00	00.00	0.00	-15,000.00	146,000.00	146,000.00	0.00	122,884.97	23,115.03	122,884.97
04.00.1219 cnd	25,000.00	00.00	00.00	15,000.00	40,000.00	35,000.00	5,000.00	35,000.00	00.00	35,000.00
04.00.7401 cnd	18,000.00	0.00	0.00	0.00	18,000.00	5,000.00	13,000.00	5,000.00	00.00	5,000.00

Page 008

A.B.	cnd/ C	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
prog. 0	cnd	204,000.00	0.00	0.00	00.0	204,000.00	186,000.00	18,000.00	162,884.97	23,115.03	162,884.97
div.4	cnd	204,000.00	00.0	1	0.00	204,000.00	186,000.00	18,000.00	162,884.97	23,115.03	162,884.97
05.00.1102 cnd 05.00.1219 cnd 05.00.7401 cnd	cnd	199,000.00 24,000.00 4,000.00	00.00	00.0	00.000,6-	208,000.00 15,000.00	208,000.00 15,000.00 4,000.00	0.00	205,534.43 15,000.00 4,000.00	0.00	203,512.65 15,000.00 4,000.00
prog. 0	cng	227,000.00	00.0	0.00	00.0	227,000.00	227,000.00	00.00	224,534.43	2,465.57	222,512.65
div.5	cng	227,000.00	00.00	0.00	00.0	227,000.00	227,000.00	00.00	224,534.43	2,465.57	222,512.65
06.00.0101 cmd	cnd	888,000.00	3,810,000.00	00.0	00.0	4,698,000.00	4,698,000.00	00.0	4,698,000.00	00.0	888,000.00
prog. 0	cng	888,000.00	3,810,000.00	00.0	00.0	4,698,000.00	4,698,000.00	00.0	4,698,000.00	00.0	888,000.00
div.6	cnd	888,000.00	3,810,000.00	0.00	00.0	4,698,000.00	4,698,000.00	00.00	4,698,000.00	0.00	888,000.00
07.00.0101 cnd	cnd	0.00	0.00	00.0	00.0	00.0	00.0	00.00	00.0	00.00	00.00
prog. 0	cuq	0.00	0.00	00.00	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	0.00
div.7	cng	00.0	00.0	00.0	00.0	00.0	0.00	00.0	00.0	00.0	0.00
21.00.0103 cnd	3 cnd	70,000.00	0.00	0.00	00.00	70,000.00	70,000.00	0.00	66,500.00	3,500.00	66,500.00
21.00.0104 ce	Ge	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00
21.00.0104 co	4 00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00
21.00.0105 cnd	5 cnd	760,000.00	00.00	00.00	00.00	760,000.00	759,999.80	0.20	00.00	759,999.80	0.00
21.00.0106 ce	e ce	200,000.00	-100,000.00	0.00	0.00	Н	neso v	_	00.00	00.00	00.0
21.00.0106 co	00 9	100,000.00	-50,000.00	00.00	00.00		-	23,28	26,713.88	0.00	26,713.88
21.00.0107 cnd	7 cnd	4,290,000.00	-140,00	00.00	00.0	4,150,00	4,150,00		3,926,719.00	223,281.00	3,926,719.00
21.00.0108 cnd	8 cnd	00.00		00.00	00.00				00.0	00.0	00.0
21.00.0109 cnd	oup 6	350,000.00	150,000.00	00.00	00.00		500,000.00	00.00	280,001.00	219,999.00	280,001.00
21.00.1103 cnd	o cnd	17,778,000.000	-31,000.00	00000	00.0	16,810,000.00	16,		16,070,927.17	739,072.83	16,070,927.17
		50 50									

000
0000

A.B. cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SC	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	0 4 2 0
_ og						IMPUTEES (2)				-
21.00.1104 cnd	3,530,000.00	-130,000.00	00.00	00.00	3,400,000.00	3,400,000.00	0.00	3,101,626,291	298.373.71	3 101 626 29
21.00.1105 cnd	915,000.00	-10,000.00	0.00	0.00	905,000.00	905,000.00	0.00	798.673.96	106.326.04	La 040 . 257
21.00.1108 cnd	1,451,000.00	-5,000.00]	0.00	00.0	1,446,000.00	1,446,000.00	0.00	1,445,062.23	937.77	1.445.062.23
21.00.1109 cnd	3,415,000.00	-13,000.00	0.00	00.0	3,402,000.00	3,402,000.00	00.0	3,401,544.99	455.01	3,401,544.99
21.00.1110 cnd	2,000.00	154,000.00	0.00	00.00	156,000.00	156,000.00	00.00	1,836.00	154,164.00	0.00
21.00.111 cnd	80,000.00	0.00	0.00	0.00	80,000.00	79,148.72	851.28	25,871.28	53,277.44	25,871.28
21.00.1120 cnd	354,000.00	0.00	00.00	00.0	354,000.00	354,000.00	00.00	353,600.00	400.00	353,600.00
21.00.1121 cnd	00.00	0.00	00.00	00.0	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21.00.1201 cnd	38,000.00	0.00	0.00	0.00	38,000.00	38,000.00	00.00	17,487.75	20,512.25	17,487.75
21.00.1203 cnd	603,000.00	-13,000.00	0.00	00.0	590,000.00	00.000,065	00.00	535,512.45	54,487.55	519,154.53
21.00.1204 cnd	165,000.00	0.00	0.00	00.00	165,000.00	164,934.44	65.56	124,281.75	40,652.69	102,182.60
21.00.1205 cnd	800,000.008	00.00	0.00	00.00	800,000.008	777,730.18	22,269.82	758,703.82	19,026.36	754,685.41
21.00.1206 ce	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.0	0.00	0.00	0.00
21.00.1206 co	114,000.00	0.00	0.00	0.00	114,000.00	104,751.73	9,248.27	104,751.73	0.00	104,751.73
21.00.1207 ce	250,000.00	0.00	0.00	00.0	250,000.00	241,592.74	8,407.26	0.00	00.00	0.00
21.00.1207 co	350,000.00	0.00	00.00	0.00	350,000.00	300,995.90	49,004.10	300,995.90	0.00	178,158.75
21.00.1209 cnd	127,000.00	0.00	0.00	0.00	127,000.00	127,000.00	0.00	127,000.00	0.00	127,000.00
21.00.1211 cnd	1,310,000.00	-5,000.00	0.00	00.00	1,305,000.00	1,301,820.80	3,179.20	1,101,055.69	200,765.11	956,647.79
21.00.1213 cnd	70,000.00	-5,000.00	00.00	0.00	65,000.00	62,600.00	2,400.00	40,109.07	22,490.93	39,536.09
21.00.1215 cnd	40,000.00	19,000.00	0.00	0.00	21,000.00	20,200.00	800.00	19,766.08	433.92	19,766.08
21.00.1216 cnd	40,000.00	00.00	00.00	0.00	40,000.00	39,385.50	614.50	39,385.50	00.00	00.00
21.00.3301 cnd	835,000.00	0.00	0.00	00.00	835,000.00	835,000.00	0.00	835,000.00	0.00	835,000.00
21.00.6135 cnd	898,000.00	00.00	00.0	00.0	898,000.00	898,000.00	00.00	100.000,868	0.00	898,000.00
21.00.7401 cnd	87,000.00	00.00	00.00	00.00	87,000.00	73,890.00	13,110.00	73,889.92	0.08	63,889.92
21.00.7402 cnd	160,000.00	00.00	0.00	00.00	160,000.00	154,517.53	5,482.47	128,184.36	26,333.17	92,106.75
21.00.7403 cnd	18,000.00	00.00	00.00	00.00	18,000.00	18,000.00	00.00	18,000.00	00.00	18,000.00
prog. 0 cnd	38,377,000.00	-1,035,000.00	00.00	0.00	37,342,000.00	37,292,557.97	49,442.03	34,188,738.31	3,103,819.66	33,848,358.69
	450,000.00	-100,000.00	0.00	0.00	350,000.00	268,306.62	81,693.38	00.00	00.0	00.00
0	564,000.00	-50,000.00	0.00	00.00	514,000.00	432,461.51	81,538.49	432,461.51	0.00	309,624.36
21.10.2101 cnd	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.0	0.00	0.00	0.00
21.10.4101 cnd	0.00	00.0	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
prog. 1 cnd	00.00	00.0	00.0	00.0	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00

compte d'exécution	compte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)	.22.16)								Page 010
A.B. cnd/	cd CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SOI	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
21.20.1211 cnd	00.0	00.0	00.00	00.0	00.0	00.00	0.00	00.0	0.00	0.00
prog. 2 and	00.0	00.00	0.00	00.0	00.0	00.00	0.00	0.00	00.0	00.0
div.21 cnd	38,377,000.00	-1,035,000.00	00.00	00.00	37,342,000.00	37,292,557.97	49,442.03	34,188,738.31	3,103,819.66	33,848,358.69
90	450,000.00	-100,000.001-	00.00	00.00	350,000.00	268,306.62	81,693.38	0.00	00.00	0.00
8	564,000.00	-50,000.00	0.00	00.00	514,000.00	432,461.51	81,538.49	432,461.51	0.00	309,624.36
22.10.1201 cnd	37,000.00	00.0	00.00	28,000.00	65,000.00	65,000.00	00.00	12,394.00	52,606.00	12,394.00
22.10.1202 cnd	41,000.00	0.00	0.00	-28,000.00	13,000.00	13,000.00	0.00	13,000.00	00.00	13,000.00
22.10.1203 cnd	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00
22.10.3301 cnd	468,000.00	00.00	00.0	432,000.00	100.000,006	00.000,006	0.00	450,900.00	449,100.00	321,540.00
caa	0.00	2,000.00	00.00	0.00	2,000.00	1,500.00	200.00	1,500.00	00.00	0.00
22.10.3303 cnd	3,215,000.00	-10,000.00	00.00	-50,000.00	3,155,000.00	3,155,000.00	00.00	2,981,412.70	173,587.30	2,981,412.70
22.10.3304 cnd	147,000.00	0.00	00.00	0.00	147,000.00	147,000.00	00.00	120,000.00	27,000.00	120,000.00
22.10.3305 cnd	42,000.00	0.00	00.0	0.00	45,000.00	42,000.00	00.00	25,200.00	16,800.00	25,200.00
caa	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00
22.10.3306 cnd	10,358,000.00	0.00	00.00	-130,000.00	10,228,000.00	10,228,000.00	0.00	9,326,203.79	901,796.21	9,326,203.79
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00
22.10.3307 cnd	1,081,000.00	-5,000.00	00.00	0.00	1,076,000.00	1,076,000.00	00.00	991,247.97	84,752.03	991,247.97
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.0	0.00	0.00	0.00	00.00
22.10.3308 cnd	14,000.00	00.00	00.00	0.00	74,000.00	74,000.00	00.00	20,800.00	53,200.00	20,800.00
caa	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00
22.10.3309 cnd	00.000.00	-10,000.00	00.00	0.00	20,000.00	20,000.00	0.00	47,000.00	3,000.00	47,000.00
caa	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.0	00.00	00.00	00.0	00.00
22.10.3310 cnd	270,000.00	0.00	00.00	-252,000.00	18,000.00	18,000.00	0.00	15,392.35	2,607.65	0.00
caa	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.0	0.00	0.00	00.0	00.00
22.10.3311 cnd	86,000.00	0.00	0.00	00.00	86,000.00	86,000.00	0.00	80,891.74	5,108.26	80,891.74
caa	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00
22.10.5301 cnd	135,000.00	00.00	00.00	0.00	135,000.00	135,000.00	00.00	71,621.60	63,378.40	69,425.60
Caa	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00
prog. 1 cnd	16,014,000.00	-25,000.00	00.0	00.0	15,989,000.00	15,989,000.00	00.0	14,156,064.15	1,832,935.85	14,009,115.80
caa	00.00	2,000.00	0.00	00.00	2,000.00	1,500.00	200.00	1,500.00	0.00	00.00
22.20.0001 cnd	923,000.00	-100,000.00	00.0	100,000.00	923,000.00	923,000.00	00.00	0.00	923,000.00	00.0

compte d'exécution	ion (27/03/2014 11.22.16)	22.16)			8					Page 011
A.B. cnd/	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SOI	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
caa	00.00	00.0	00.00	00.0	00.0	00.0	00.0	100-0	00.0	00.0
22.20.1202 cnd	00.000,66	-36,000.00	00.00	-33,000.00	30,000.00	22,354.10	7,645.90	5,800.00	16,554.10	5,800.00
caa	00.00	00.00	00.00	00.00	00.0	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
22.20.3302 cnd	857,000.00	00.00	00.00	3,000.00	860,000.00	860,000.00	0.00	771,300.00	88,700.00	771,300.00
caa	-	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00
22.20.3303 cnd	97,000.00	0.00	00.00	00.0	97,000.00	67,200.00	29,800.00	45,760.00	21,440.00	45,760.00
caa		00.00	0.00	00.0	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00
22.20.3304 cnd	413,000.00	-63,000.00	0.00	00.00	350,000.00	322,760.00	27,240.00	143,688.00	179,072.00	141,288.00
Caa	-	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00
22.20.3305 cnd	154,000.00	0.00	0.00	00.00	154,000.00	154,000.00	00.00	123,200.00	30,800.00	123,200.00
Caa	=	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00
22.20.3306 cnd	239,000.00	0.00	0.00	1,000.00	240,000.00	240,000.00	00.00	215,100.00	24,900.00	215,100.00
Caa	_	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
22.20.3307 cnd	1,617,000.00	00.00	00.00	6,000.00	1,623,000.00	1,623,000.00	00.0	1,411,423.87	211,576.13	1,411,423.87
caa	00.00	00.00	0.00	00.0	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.20.3308 cnd	6,468,000.00	00.00	0.00	21,000.00	6,489,000.00	6,489,000.00	0.00	5,685,864.62	803,135.38	5,685,864.62
Caa	_	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.0	00.00	0.00
22.20.3309 cnd	603,000.00	0.00	0.00	2,000.00	605,000.00	605,000.00	0.00	534,383.21	70,616.79	534,383.21
Caa	100.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.0	0.00	00.00	00.0	00.00
22.20.3310 cnd	294,000.00	0.00	00.00	-100,000.00	194,000.00	159,400.00	34,600.00	127,520.00	31,880.00	117,840.00
caa	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00
22.20.3311 ce	800,000.00	00.00	0.00	00.00	800,000.008	00.00	800,000.008	00.0	00.00	0.00
22.20.3311 co	500,000.00	-500,000.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00
22.20.4305 cnd	466,000.00	0.00	0.00	-95,000.00	371,000.00	370,515.00	485.00	135,088.00	235,427.00	135,088.00
Caa	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00
22.20.5201 cnd	78,000.00	00.0	0.00	0.00	78,000.00	32,099.00	45,901.00	25,679.20	6,419.80	17,679.20
Caa	00.00	00.00	00.0	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.0
22.20.6301 cnd	00.00	00.00	00.00	95,000.00	95,000.00	00.000,56	00.00	24,904.00	70,096.00	24,904.00
caa	00.00	00.0	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.0
prog. 2 cnd	1 12,308,000.00	-199,000.00	00.00	0.00	12,109,000.00	11,963,328.10	145,671.90	9,249,710.90	2,713,617.20	9,229,630.90
caa	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00
O	800,000.00	00.00	00.00	0.00	800,000.008	00.00	800,000.008	00.00	0.00	00.00
00	500,000.00	-500,000.00	00.00	00.00	00.0	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00
22.32.1101 cnd	1 763,000.00	-23,000.00	0.00	0.00	740,000.00	740,000.00	0.00	673,335.51	66,664.49	673,335.51

Page 012

PAYES		00.00	480,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	107.024.55	0.00 131,724,000.00	00.00	66,664.49 132,877,335.51	00.00	0.00	107,024.55	25,334,732.42	0.00	6,664,959.98	0.00	154,255.60	00.00	183,443.55	00.00	460,275.75	0.00	46,752.00	0.00	51,264.43	00.00	239,999.99	33,135,683.72	0.00	0	680,000.00
CREDITS A	REPORTER	00.0	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	66,664.49 1	00.00	00.00	00.00	2,031,331.32	0.00	397,540.02	00.00	17,744.40	0.00	38,556.45	00.00	46,724.25	0.00	222,208.00	0.00	2,735.57	0.00	60,000.01	2,816,840.02	0.00	000	0.00.0
ORDONNANCES	=	00.0	531,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	156,468.19	0.00 131,724,000.00	00.00	0.00 132,928,335.51	00.00	0.00	156,468.19	25,546,668.68	0.00	6,671,459.98	00.00	154,255.60	0.00	183,443.55	0.00	460,275.75	0.00	144,792.00	1,500.00	51,264.43	00.00	239, 999.99	33,452,159.98	1,500.00	00.0	680,000.00
SOLDE (1)-(2)	_	0.00	00.00	0.00	00.0	00.00	0.00	9,531.81	0.00	0.00	0.00	00.0	00.00	9,531.81	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	500.00	00.00	00.00	0.00	00.00	200.00	0.00	00.0
	IMPUTEES (2)	0.00	531,000.00	0.00	00.00	00.00	50,000.00	156,468.19	131,724,000.00	0.00	132,995,000.00	00.0	50,000.00	156,468.19	27,578,000.00	0.00	7,069,000.00	00.00	172,000.00	00.00	222,000.00	0.00	507,000.00	00.00	367,000.00	1,500.00	54,000.00	00.00	300,000.00	36,269,000.00	1,500.00	00.00	680,000.009
Total (1)	_	0.00	531,000.00	0.00	00.00	0.00	50,000.00	166,000.00	,724,000.00	00.0	0.00 132,995,000.00 132,995,000.00	0.00	50,000.00	166,000.00	27,578,000.00	0.00	7,069,000.00	0.00	172,000.00	00.00	222,000.00	0.00	507,000.00	0.00	367,000.00	2,000.00	54,000.00	00.00	300,000.00	36,269,000.00	2,000.00	0.00	680,000.009
Redistr.		00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00 131	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	-44,000.00	0.00	-22,000.00	00.00	0.00	00.00	(00.000.99	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	245,000.00
Ajust.2	-	00.00	00.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00]	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.0	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.0	0.00	00.0	0.00	0.00
Ajust.1	_	0.00	-109,000.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	-132,000.00	00.00	00.00	00.00	00.0	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.0	-5,000.00	0.00	00.00	2,000.00	00.00	0.00	0.00	-5,000.00	2,000.00	0.00	-415,000.00
cnd/ CREDIT INITIAL	_	0.00	640,000.00	0.00	00.00	00.00	50,000.00	166,000.00	131,724,000.00	0.00	133,127,000.00	00.00	20,000.00	166,000.00	27,578,000.00	00.00	7,069,000.00	0.00	216,000.00	00.00	244,000.00	00.00	512,000.00	0.00	301,000.00	00.00	54,000.00	00.00	300,000.00	36,274,000.00	00.00	0.00	850,000.00
A.B. cnd/ c		caa	22.32.4131 cnd	caa	22.33.1202 cnd	caa	22.33.1203 ce	22.33.1203 co	22.33.4103 cnd 1	caa	prog. 3 cnd 1	caa	90	00	22.40.3312 cnd	caa	22.40.3313 cnd	caa	22.40.3314 cnd	Caa	22.40.3315 cnd	caa	22.40.3316 cnd	caa	22.40.3317 cnd	caa	22.40.3318 cnd	caa	22.40.3319 cnd	prog. 4 cnd	caa	22.50.1201 cnd	22.50.6135 cnd

mpte d'exécution (27/03/2014	in (27/03/2014 11	11.22.16)								Page 013
A.B. cnd/	end/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SIMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
2.50.6136 cnd	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00
2.50.6137 cnd	646,000.00	-18,000.00	0.00	00.00	628,000.00	628,000.00	0.00	628,000.00	0.00	628,000.00
2.50.6138 cnd	782,000.00	-206,000.00	0.00	00.00	576,000.00	576,000.00	0.00	576,000.00	0.00	576,000.00
2.50.6139 cnd	255,000.00	0.00	00.00	-245,000.00	10,000.00	10,000.00	00.00	0.00	10,000.00	0.00
2.50.6324 cnd	13,000.00	00.00	00.00	0.00	13,000.00	00.00	13,000.00	00.0	0.00	00.00
orog. 5 cnd	2,546,000.00	-639,000.00	0.00	0.00	1,907,000.00	1,894,000.00	13,000.00	1,884,000.00	10,000.00	1,884,000.00
2.60.1201 cnd	60,000.00	-2,000.00	0.00	0.00	58,000.00	58,000.00	0.00	58,000.00	0.00	58,000.00
12.60.3301 cnd	240,000.00	-109,000.00	0.00	0.00	131,000.00	34,000.00	97,000.00	27,200.00	6,800.00	27,200.00
2.60.6131 cnd	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.0	00.00	0.00	0.00
orog. 6 cnd	300,000.00	00.000,111-	0.00	00.00	189,000.00	92,000.00	00.000,76	85,200.00	6,800.00	85,200.00
liv.22 cnd	200,569,000.00	-1,111,000.00	00.00	0.00	0.00 199,458,000.00 199,202,328.10	199,202,328.10	255,671.90 191,	191,755,470.54	7,446,857.56 191,220,965.93	91,220,965.93
Caa	00.00	4,000.00	00.00	0.00	4,000.00	3,000.00	1,000.000	3,000.00	0.00	0.00
90	850,000.00	00.00	0.00	00.00	850,000.00	50,000.00	800,000.00	0.00	00.00	0.00
8	666,000.00	-500,000.00	0.00	0.00	166,000.00	156,468.19	9,531.81	156,468.19	0.00	107,024.55
23.10.1201 cnd	61,000.00	0.00	00.0	65,000.00	126,000.00	84,894.00	41,106.00	34,894.00	50,000.00	34,894.00
23.10.1202 cnd	68,000.00	-23,000.00	0.00	-20,000.00	25,000.00	12,394.00	12,606.00	12,394.00	0.00	12,394.00
23.10.1203 cnd	12,000.00	-3,000.00	0.00	0.00	9,000.000	00.000,6	0.00	100.000,6	0.00	9,000.00
23.10.3301 cnd	83,000.00	-18,000.00	0.00	-45,000.00	20,000.00	0.00	20,000.00	00.00	0.00	00.00
23.10.3306 cnd	16,000.00	00.00	0.00	00.00	76,000.00	76,000.00	00.00	0.00	76,000.00	0.00
23.10.3311 cnd	89,000.00	00.0	00.00	00.00	00.000,68	89,000.00	00.00	53,400.00	35,600.00	53,400.00
23.10.3313 cnd	884,000.00	00.00	0.00	0.00	884,000.00	840,970.00	43,030.00	654,068.00	186,902.00	648,798.00
23.10.3314 cnd	105,000.00	00.00	0.00	-18,000.00	87,000.00	87,000.00	00.00	73,950.00	13,050.00	68,850.00
23.10.4101 cnd	22,000.00	0.00	00.00	18,000.00	40,000.00	33,700.00	6,300.00	28,885.00	4,815.00	16,135.00
prog. 1 cnd	1,400,000.00	-44,000.00	0.00	00.0	1,356,000.00	1,232,958.00	123,042.00	866,591.00	366,367.00	843,471.00
23.20.3304 cnd	14,834,000.00	-240,000.00	00.00	-300,000.00	14,294,000.00	14,294,000.00	00.00	13,400,358.00	893,642.00	13,400,358.00
23.20.3305 cnd	822,000.00	-40,000.00	0.00	-15,000.00	767,000.00	767,000.00	00.00	697,490.00	69,510.00	697,490.00
23.20.3306 cnd	36,000.00	00.00	0.00	-36,000.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.0	0.00
23.20.3308 cnd	31,000.00	00.00	0.00	22,000.00	53,000.00	53,000.00	00.00	35,898.88	17,101.12	35,898.88
23.20.3309 cnd	1,219,000.00	00.00	00.00	0.00	1,219,000.00	1,219,000.00	0.00	1,086,198.13	132,801.87	1,086,198.13

Page 014

					(Z) SEELOAWI			REPORTER	
1,560,000.00	0.00	00.00	-80,000.00	1,480,000.00	1,480,000.00	0.00	1,356,525.00	123,475.00	1,356,525.00
3,544,000.00	00.00	0.00	-60,000.00	3,484,000.00	3,484,000.00	0.00	3,151,635.30	332,364.70	3,151,635.30
4,639,000.00	00.00	0.00	-80,000.00	4,559,000.00	4,559,000.00	0.00	4,203,935.00	355,065.00	4,203,935.00
182,000.00	00.00	0.00	549,000.00	731,000.00	687,922.00	43,078.00	309,859.00	378,063.00	283,509.00
664,000.00	00.00	00.00	00.00	664,000.00	664,000.00	00.00	580,014.07	83,985.93	580,014.07
27,531,000.00	-280,000.00	0.00	00.00	27,251,000.00	27,207,922.00	43,078.00	24,821,913.38	2,386,008.62	24,795,563.38
474,000.00	00.00	00.00	00.0	474,000.00	474,000.00	0.00	474,000.00	00.00	474,000.00
474,000.00	00.0	0.00	00.0	474,000.00	474,000.00	00.00	474,000.00	0.00	474,000.00
cnd 29,405,000.00	-324,000.00	00.0	00.0	29,081,000.00	28,914,880.00	166,120.00	26,162,504.38	2,752,375.62	26,113,034.38
0.00	0.00	00.0	0.00	00.0	00.0	0.00	0.00	0.00	0.00
5,000.00	-2,000.00	0.00	00.00	3,000.00	2,602.35	397.65	102.35	2,500.00	102.35
69,000.00	00.00	0.00	21,000.00	90,000.00	89,206.78	793.22	53,511.78	35,695.00	53,511.78
38,000.00	00.00	0.00	0.00	38,000.00	35,092.52	2,907.48	00.00	00.00	00.00
38,000.00	8,000.00	0.00	10,000.00	26,000.00	55,730.88	269.12	55,730.88	00.00	43,438.99
2,006,000.00	1,292,000.00	00.00	-71,000.00	3,227,000.00	3,224,485.00	2,515.00	1,380,764.25	1,843,720.75	1,380,764.25
4,143,000.00	1,110,000.00	0.00	0.00	5,253,000.00	5,253,000.00	0.00	3,314,400.00	1,938,600.00	3,314,400.00
545,000.00	0.00	00.00	50,000.00	295,000.00	295,000.00	0.00	0.00	595,000.00	00.00
670,000.00	330,000.00	0.00	0.00	1,000,000.00	1,000,000.00	00.00	0.00	0.00	00.00
327,000.00	0.00	00.00	100,000.001	427,000.00	427,000.00	00.00	427,000.00	00.00	00.00
0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00
00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00
20,000.00	0.00	00.00	00.00	20,000.00	16,113.11	3,886.89	11,155.23	4,957.88	7,436.82
183,000.00	0.00	00.00	0.00	183,000.00	183,000.00	0.00	183,000.00	00.00	183,000.00
00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00
100,000,001	0.00	00.00	-100,000.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00
00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00	00.00	0.00	00.00
39,000.00	00.00	0.00	-10,000.00	29,000.00	28,307.95	692.05	28,307.95	0.00	28,307.95
6,971,000.00	2,400,000.00	0.00	0.00	9,371,000.00	9,363,407.24	7,592.76	4,942,933.61	4,420,473.63	4,939,215.20
708,000.00	330,000.00	0.00	00.00	1,038,000.00	1,035,092.52	2,907.48	00.0	00.00	00.00
504.000.00									

compte d'exécution		(27/03/2014 11.22.16)	22.16)								Page 015
A . B	cnd/ CREDIT INITIAL	c initial	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SO IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2) 	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
div.24	cnd 6,97	6,971,000.00	2,400,000.00	0.00	00.00	9,371,000.00	9,363,407.24	7,592.76	4,942,933.61	4,420,473.63	4,939,215.20
	ce 20	708,000.00	330,000.00	0.00	00.00	1,038,000.00	1,035,092.52	2,907.48	0.00	00.0	00.0
	20 20	504,000.00	8,000.00	00.00	0.00	512,000.00	511,038.83	961.17	511,038.83	0.00	71,746.94
200 AOLL 00 AC	= -	2 646 000 00	-200 000 000			7 446 000 000	2 446 000 000		0 200 497 69	LC COR 221	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
25.00.1203 cnd	-	8.293,000.001	-148,000.00	00.0	0.00	8,145,000.00	8,145,000.00	0.00	8.131.039.78	13.960.22	7.343.039.78
25.00.1211 cnd	-	171,000.00	0.00	0.00	00.0	171,000.00	170,070.27	929.73	67,650.00	102,420.27	49,650.00
25.00.1213 cnd		00.000,66	-32,000.00	0.00	0.00	67,000.00	61,350.00	5,650.00	61,350.00	0.00	61,350.00
25.00.2111 cnd	cnd	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	. 100.0	00.00	00.0	00.00	0.00
25.00.7401 cnd	cnd	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00
25.00.911 cnd	cud	00.0	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00
prog. 0	cnd 11,20	11,209,000.00	-380,000.00	00.0	00.00	10,829,000.00	10,822,420.27	6,579.73	10,540,537.47	281,882.80	9,707,310.44
div.25 cnd	-	11,209,000.00	-380,000.00	00.0	00.0	10,829,000.00	10,822,420.27	6,579.73	10,540,537.47	281,882.80	9,707,310.44
26.10.0101 cnd	_	613,000.00	-1,000.00	00.00	189,000.00	801,000.00	800,088.92	911.08	231,478.47	568,610.45	227,478.47
[26.10.1201 cnd	cnd	6,000.00	00.00	0.00	-5,000.00	1,000.00	189.00	811.00	189.00	0.00	122.00
26.10.1202 cnd	_	25,000.00	0.00	0.00	0.00	25,000.00	10,711.98	14,288.02	5,611.98	5,100.00	5,611.98
26.10.1203 ce	_	20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	50,000.00	00.00	00.00	00.00	0.00
26.10.1203 co	_	45,000.00	-35,000.00	00.00	00.00	10,000.00	6,497.13	3,502.87	6,497.13	00.00	6,497.13
26.10.3301 cnd	_	86,000.00	-5,000.00	00.00	0.00	81,000.00	62,750.00	18,250.00	50,200.00	12,550.00	0.00
-	caa	0.00	2,000.00	0.00	00.00	5,000.00	4,024.69	975.31	4,024.69	0.00	0.00
26.10.3302 cnd	Transition in the second	6,264,000.00	0.00	0.00	-100,000.00	6,164,000.00	6,164,000.00	00.00	5,813,666.96	350,333.04	5,813,666.96
26.10.3303 cnd	\$0 , 0	18,000.00	0.00	00.00	9,000.00	27,000.00	20,156.87	6,843.13	0.00	20,156.87	0.00
26.10.3304 cnd	cnd	4,000.00	0.00	0.00	00.00	4,000.00	4,000.00	00.00	931.66	3,068.34	931.66
26.10.3306 cnd	-	32,000.00	-11,000.00	00.00	00.00	21,000.00	21,000.00	00.00	16,800.00	4,200.00	13,600.00
26.10.3307 cnd	=	68,000.00	0.00	0.00	0.00	68,000.00	(89,000.00)	00.00	54,400.00	13,600.00	54,400.00
26.10.3308 cnd		220,000.00	00.00	00.00	00.00	220,000.00	217,287.17	2,712.83	173,829.74	43,457.43	173,829.74
26.10.3309 cnd	_	1,211,000.00	0.00	0.00	-70,000.00	1,141,000.00	1,140,165.00	835.00	1,083,019.30	57,145.70	1,083,019.30
26.10.3310 cnd	_	36,000.00	0.00	00.00	0.00	36,000.00	36,000.00	0.00	28,800.00	7,200.00	28,800.00
[26.10.3311 cnd		30,000.00	00.00	00.00	-23,000.00	7,000.00	6,900.00	100.00	4,800.00	2,100.00	4,800.00
26.10.3312 cnd	_	25,000.00	0.00	0.00	0.00	25,000.00	25,000.00	0.00	20,000.00	5,000.00	20,000.00
26.10.4104 cnd	cnd	00.0	00.00	00.0	00.00	00.00	00.00	0.00	00.0	0.00	00.00
26.10.4523 cnd		110,000.00	0.00	0.00	0.00	110,000.00	110,000.00	00.00	110,000.00	00.00	110,000.00

compte d'exécution	on (27/03/2014 11.22.16)	.22.16)								Page 016
A.B. cnd/ cd	end/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SC IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
26.10.4524 cnd	16,000.00	00.00	00.00	00.00	16,000.00	16,000.00	00.00	16,000.00	00.00	16,000.00
prog.	8,817,000.00 0.00 50,000.00 45,000.00	5,000.00 5,000.00 0.00 -35,000.00	00.00	0 0 0 0	8,800,000.000 5,000.000 50,000.000	8,755,248.94 4,024.69 50,000.00 6,497.13	44,751.06 975.31 0.00 3,502.87	7,662,727.111 4,024.69 0.00 6,497.13	1,092,521.83 0.00 0.00 0.00	7,605,260.11 0.00 0.00 6,497.13
26.20.1101 cnd 26.20.3301 cnd	0.00	0.00	00.0	0.00 49,000.00	2	0.00	28,000.00	0.00	00.0	0.00
26.20.3302 cnd 26.20.4103 cnd 26.20.4131 cnd 26.20.8550 cnd	25,000.00 49,000.00 8,478,000.00			00.00	25,000.00 0.00 8,478,000.00 0.00	8,478,000.00	000000000000000000000000000000000000000	20,000.00 0.00 8,478,000.00	00.000	8,478,000.00 0.00 0.00
prog. 2 cnd	8,783,000.00	-40,000.00	00.0	00.0	8,743,000.00	8,715,000.00	28,000.00	8,639,010.47	75,989.53	8,594,210.47
26.30.4305 cnd 26.30.4306 cnd 26.30.4307 cnd	30,399,000.00 2,420,000.00 2,320,000.00	0 0 0	0.00	0.00	30,399,000.00 2,420,000.00 2,320,000.00	30,399,000.00 2,420,000.00 2,320,000.00	0.00	30,399,000.00 2,420,000.00 2,320,000.00	00.00	30,399,000.00 2,420,000.00 2,320,000.00
prog. 3 cnd	35,139,000.00	00.0	00.00	00.0	35,139,000.00	35,139,000.00	0.00	35,139,000.00	0.00	35,139,000.00
div.26 cnd	52,739,000.00	57,000.000 5,000.00 0.00	00.00	00.0	52,6	52,609,248.94 4,024.69 50,000.00	72,751.06 975.31 0.00 3,502.87	51,440,737.58 4,024.69 0.00 6,497.13	1,168,511.36 0.00 0.00	51,338,470.58 0.00 0.00 6,497.13
27.01.4303 cnd	119,000.00	0.00	00.0	00.0	11	119,000.00	00.0	106,722.00	12,278.00	106,722.00
27.06.4323 cnd 27.06.6322 cnd 27.07.2111 cnd	80,000.00	00.00	00.00	0 0 0	80,000.00	80,000,000	000000000000000000000000000000000000000	7,145.20	1,854.80	7,145.20
27.07.9111 cnd 27.08.2111 cnd 27.08.9111 cnd	0.00.00	00.00	00.00	0 0 0			00.00	796,542.54	457.46	0.00

CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS SOI	(1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A REPORTER	PAYES
2,286,000.00	-40,000.00	0.00	00.00	2,246,000.00	2,246,000.00	00.00	1,890,058.12	355,941.88	1,890,058.12
2,286,000.00	-40,000.00	0.00	00.0	2,246,000.00	2,246,000.00	0.00	1,890,058.12	355,941.88	1,890,058.12
148,000.00	-33,000.00	00.0	11 11 12 12 12 13 14 14 14	115,000.00	112,680.00	2,320.00	00.0	0.00	00.00
148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	148,000.00	00.00	148,000.00	00.0	148,000.00
100.000.001	-40,000.00	0.00	0.00	30,000.00	30,000.00	00.00	30,000.00	00.00	30,000.00
10,000.00	-40,000.00	0.00	0.00	30,000.00	30,000.00	00.00	30,000.00	00.00	30,000.00
148,000.00	-33,000.00	0.00	00.00	115,000.00	112,680.00	2,320.00	0.00	00.0	00.00
148,000.00	00.00	0.00	0.00	148,000.00	148,000.00	0.00	148,000.00	0.00	148,000.00
10,000.00	-40,000.00	00.00	0.00	30,000.00	30,000.00	00.00	30,000.00	0.00	30,000.00
148,000.00	-33,000.00	00.0	00.00	115,000.00	112,680.00	2,320.00	0.00	00.00	00.0
148,000.00	0.00	0.00	00.00	148,000.00	148,000.00	00.00	148,000.00	00.00	148,000.00
1,215,000.00	-30,000.00	00.0	00.0	1,185,000.00	1,185,000.00	00.0	1,049,522.24	135,477.76	1,049,522.24
367,000.00	0.00	00.00	0.00	367,000.00	367,000.00	00.00	367,000.00	00.00	367,000.00
602,000.00	00.00	00.00	355,000.00	957,000.00	957,000.00	0.00	957,000.00	00.00	957,000.00
15,000.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00	15,000.00	00.0	15,000.00	00.00	15,000.00
300,000.00	-40,000.00	0.00	-169,000.00	91,000.00	90,587.51	412.49	33,910.51	56,677.00	33,292.51
4,050,000.00	-219,000.00	0.00	00.000,69	3,900,000.00	3,900,000.00	00.00	3,595,114.91	304,885.09	3,595,114.91
80,000.00	-25,000.00	0.00	20,000.00	75,000.00	75,000.00	00.00	52,646.96	22,353.04	52,646.96
10,000.00	-2,000.00	0.00	0.00	8,000.00	8,000.00	0.00	4,439.25	3,560.75	4,439.25
00.000.00	-5,000.00	0.00	0.00	462,000.00	462,000.00	00.00	415,868.29	46,131.71	378,291.65
230,000.00	691,000.00	0.00	0.00	921,000.00	921,000.00	00.00	509,302.32	411,697.68	229,302.32
12,238,000.00	-188,000.00	0.00	-480,000.00	11,570,000.00	11,570,000.00	00.00	10,958,993.38	611,006.62	10,958,993.38
2,438,000.00	-88,000.00	0.00	0.00	2,350,000.00	2,350,000.00	0.00	2,193,798.99	156,201.01	2,193,798.99
00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00
10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00	7,289.25	2,710.75	6,535.93	753.32	6,535.93
00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00
00.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
7,000.00	0.00	0.00	0.00	7,000.00	00.00	7,000.00	00.00	00.00	00.00
7,125,000.00	0.00	0.00	460,000.00	7,585,000.00	7,585,000.00	0.00	6,785,780.33	799,219.67	6,306,800.34
181,000.00	-31,000.00	00.00		150,000.00	150,000.00	00.00	146,442.15	3,557.85	146,442.15
	cd CREDIT INITIAL cd 2,286,000.00 cnd 2,286,000.00 co 148,000.00 co 12,238,000.00 cod 230,000.00 cod 230,000.00 cod 233,000.00 cod 233,000.00 cod 233,000.00 cod 233,000.00 cod 230,000.00 cod 12,238,000.00 cod 12,238,000.00 cod 12,238,000.00 cod 7,000.00 cod 7,000.00 cod 7,000.00 cod 7,000.00 cod 7,125,000.00 cod 7,125,000.00 cod 181,000.00	Ajust.1 Ajust.1 -40,00 -33,00 -33,00 -33,00 -25,00 -188,00 -31,00	Ajust.1 Ajust.2 -40,000.00 -40,000.00 -33,000.00 -40,000.00 -33,000.00 -33,000.00 -30,000.00 -30,000.00 -219,000.00 -25,000.00 -25,000.00 -26,000.00 -28,000.00 -88,000.00 -88,000.00 -88,000.00 -88,000.00 -88,000.00 -90.00 -31,000.00	Ajust.1 Ajust.2 Redistr -40,000.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 -33,000.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 -20,000.00 0.00 0.00 -31,000.00 0.00 0.00 -31,000.00 0.00 0.00	Ajust.1 Ajust.2 Redistr. Top 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Ajust.1 Ajust.2 Redistr. Total (1) OPERATIONS IMPUTESS (2)	Ajust-1 Ajust-2 Redistr. Total (1) OPERATIONS SOLDE (1)-(2) -40,000.00 0.00 0.00 2.246,000.00 2.246,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 115,000.00 2.246,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 115,000.00 12,246,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 115,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 115,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 115,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 115,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 115,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 115,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,600.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 112,000.00 112,000.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -40,000.00 0	Ajust.1 Ajust.2 Redistr. Toral (1) OPERATIONS SOLDS (1) - (2) OPERATIONS COLDS (1) - (2) OPERATIONS OPERATION	Ajust. 1 Ajust. 2 Recistr. Total (1) ODESALTONS SOLDE (1) (2) ODEDONANCES CREATING CREATING

Page 018

A.B.	cnd/ CRED] cd	cnd/ CREDIT INITIAL cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS IMPUTEES (2)	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
29.03.3301 cnd	nd	40,000.00	00.00	00.0	00.00	40,000.00	40,000.00	0.00	36,000.00	4,000.00	36,000.00
29.03.4305 cnd	_	691,000.00	0.00	00.00	0.00	691,000.00	691,000.00	00.00	552,800.00	138,200.00	552,800.00
29.03.6135 cnd	_	8,138,000.00	-2,029,000.00	0.00	-355,000.00	5,754,000.00	5,754,000.00	00.00	5,754,000.00	0.00	5,754,000.00
29.03.7401 cnd	_	816,000.00	-110,000.00	0.00	100,000.001	806,000.00	805,931.90	68.10	789,224.93	16,706.97	650,424.93
29.03.7402 cnd		201,000.00	00.00	00.00	00.00	201,000.00	199,913.10	1,086.90	11,410.30	188,502.80	4,247.10
29.03.7403 cnd	puc	10,000.00	0.00	00.00	0.00	10,000.00	9,140.24	859.76	3,568.96	5,571.28	3,568.96
prog. 0 c	cnd 39,	39,231,000.00	-2,076,000.00	00.0	00.0	37,155,000.00	37,142,862.00	12,138.00	34,238,359.45	2,904,502.55	33,295,221.62
7	- es	100.0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	00.00	00.0
<u> </u>	000	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	0.00	0.00
div.29	cnd 39,	39,231,000.00	-2,076,000.00	00.00	00.00	37,155,000.00	37,142,862.00	12,138.00	34,238,359.45	2,904,502.55	33,295,221.62
	- e o	00.0	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	00.0
_	00	00.00	00.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	0.00
30.00.0101 cnd	and	0.00	00.00	00.0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30.00.0102 cnd	puc	35,000.00	00.00	0.00	00.00	35,000.00	33,977.23	1,022.77	33,977.23	0.00	33,977.23
30.00.1200 cnd	- puc	24,000.00	0.00	0.00	0.00	24,000.00	24,000.00	00.00	24,000.00	00.00	24,000.00
30.00.1201 cnd	cnd	20,000.00	00.00	0.00	0.00	20,000.00	15,000.00	5,000.00	15,000.00	00.00	15,000.00
30.00.3301 cnd	puo	41,000.00	00.0	0.00	0.00	41,000.00	35,951.00	5,049.00	9,373.53	26,577.47	6,969.55
30.00.3302 cnd	cnd	50,000.00	00.0	0.00	0.00	50,000.00	50,000.00	00.00	00.00	50,000.00	00.00
30.00.4501 cnd	_	232,000.00	00.00	0.00	0.00	232,000.00	232,000.00	00.00	174,000.00	58,000.00	00.00
30.00.4540 cnd	cuq	0.00	00.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00
30.01.0101 cnd	cnd	10,000.00	-10,000.00	0.00	0.00	0.00	00.00	00.00	00.00	0.00	00.00
30.01.1201 cnd	cnd	78,000.00	00.00	0.00	10,000.00	88,000.00	86,940.77	1,059.23	64,440.77	22,500.00	47,500.00
30.01.3301 cnd	cuq	414,000.00	00.00	0.00	-10,000.00	404,000.00	374,921.00	29,079.00	126,760.00	248,161.00	98,760.00
30.01.4101 cnd	cnd	3,000.00	00.00	0.00	00.00	3,000.00	2,340.00	660.00	2,340.00	0.00	2,340.00
30.01.8101 cnd		1,060,000.00	00.00	0.00	0.00	1,060,000.00	1,060,000.00	00.00	1,060,000.00	0.00	1,060,000.00
30.02.6135 cnd	cnd	75,000.00	-9,000.00	0.00	00.0	00.000.00	66,000.00	0.00	66,000.00	0.00	66,000.00
prog. 0	cnd 2,	2,042,000.00	19,000.00	0.00	00.0	2,023,000.00	1,981,130.00	41,870.00	1,575,891.53	405,238.47	1,354,546.78
div.30	cnd 2,	2,042,000.00	-19,000.00	0.00	00.0	2,023,000.00	1,981,130.00	41,870.00	1,575,891.53	405,238.47	1,354,546.78
decret	cnd 384,	384,955,000.00	1,128,000.00		00000	0.00 386,083,000.00 385,452,834.52 0.00 9,000.00 7,024.69	385,452,834.52	 	630,165.48 362,467,488.77 1,975.31 7,024.69	22,985,345.75 355,626,041.22	355,626,041.22

compte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)

Page 019

	0.00	1
PAYES	0.00	
	00.0	
CREDITS A		
istr. Total (1) OPERATIONS SOLDE (1)-(2) ORDONNANCES CREDITS A PAYES IMPUTEES (2)	0.00	
SOLDE (1)-(2)	886,920.86 95,534.34	
OPERATIONS SIMPUTEES (2)	1,516,079.14	
Total (1)	0.00 2,403,000.00 0.00 1,350,000.00	
Redistr.	0.00	
Ajust.2 Re	00.00	
Ajust.1	197,000.00	
A.B. cnd/ CREDIT INITIAL Ajust.1 Ajust.2 cd	ce 2,206,000.00 197,000.00 0.00 2,403,000.00 1,516,079.14 886,920.86 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	
cnd/ C	8 8	
. a. a.		

compte d'exécution (27/03/2014 11.22.16)

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	donnances	Ordonnances visées sur crédits reportés	eportés			Page 001
: du 01/01/2013 : bout	au 31/12/2013	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
03 2012	total 10.	cnd 10.00.1103	85,990.72	10,063.96	10,063.96	75,926.76
2012	total 10	cnd 10.00.1104	21,154.13	0.02	0.02	21,154.11
105 2012	total 10	cnd 10.00.1105	18,760.29	5,759.66	5,759.66	13,000.63
1106 2012	total 10	cnd 10.00.1106	136.48	00.0	00.0	136.48
2012	total 10	cnd 10.00.1130	9,214.85	0.0	00.0	9,214.85
12	total 10	cnd 10.00.1201	2,843.38	1,249.34	1,249.34	1,594.04
10.00.1202 2012	total 10	cnd 10.00.1202	13,465.83	7,138.70	7,138.70	6,327.13
3 2012	total 10	cnd 10.00.1203	2,313.57	2,313.57	2,313.57	0 .0
2012	total 10	cnd 10.00.1204	2,875.75	2,857.24	2,857.24	18.51
2012	total 10	cnd 10.00.1211	30,537.08	11,914.04	9,471.74	. 18,623.04
10.00.1212 2012	total 10	cnd total 10.00.1212	16,304.67	3,878.66	3,878.66	12,426.01

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visé	Ordonnances visées sur crédits reportés	portés			Page 002
Tiers	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
10.00.1213 2012	cn total 10.00.1213	cnd 13	5,677.05	2,730.21	2,730.21	2,946.84
10.00.7402 2012	cn total 10.00.7402	cnd 02	169.45	00.0	00.0	169.45
	total PR	0	209,443.25	47,905.40	45,463.10	161,537.85
	total DO	10	209,443.25	47,905.40	45,463.10	161,537.85
11.11.1202 2012	cn total 11.11.1202	cnd 102	786.94	786.94	786.94	0.0
11.11.1203 2012	cn total 11.11.1203	cnd :03	30,892.00	30,892.00	30,892.00	0.0
11.11.3301 2012	cm total 11.11.3301	cnd :01	370,878.60	361,597.55	354,397.55	9,281.05
i ii	cm total 11.11.3303	cnd 103	89,200.00	88,677.50	88,677.50	522.50
11.11.3304 2012	cm total 11.11.3304	cnd 104	50,600.00	50,600.00	50,600.00	0 0
11.11.3321 2012	cn total 11.11.3321	ond 121	1,961.34	0.0	00.0	1,961.34
11.11.4301 2012	cn total 11.11.4301	cnd 301	20,800.00	20,800.00	20,800.00	00.0
	cnc total 11.11.4320	cnd 320	208,000.00	208,000.00	208,000.00	0 0 0
11.11.4321 2012	cn total 11.11.4321	cnd 321	16,847.00	11,892.00	11,892.00	4,955.00

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visées sur crédits reportés	ts reportés			Page 003
Tiers	Visa	a Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
2012	cnd total 11.11.6135	186,300.00	00.0	00.0	186,300.00
11.12.3301 2012	cnd total 11.12.3301	486,189.00	473,785.34	473,785.34	12,403.66
2012	cnd total 11.12.3302	94,937.00	05.989,88	89,989.50	4,947.50
2 2012	cnd total 11.13.1202	14,765.93	14,765.93	14,765.93	00.0
2012	cnd total 11.13.3301	102,323.00	102,318.39	102,318.39	4.61
2 2012	cnd total 11.13.3302	27,380.00	26,203.95	26,203.95	1,176.05
2012	cnd total 11.13.3303	00.000,6	9,000.00	00.000,6	00.0
11.13.4322 2012	cnd total 11.13.4322	47,340.00	47,340.00	47,340.00	00.00
2012	cnd total 11.13.6321	78,525.00	76,516.00	76,516.00	2,009.00
11.13.6322 2012	cnd total 11.13.6322	75,000.00	75,000.00	60,000.00	0.00
2012	cnd total 11.14.3301	21,800.00	21,369.28	21,369.28	430.72
11.15.1202 2012	cnd total 11.15.1202	6,259.53	6,259.53	6,259.53	00.00
11.15.3301 2012	cnd				

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances v	isées sur cré	Ordonnances visées sur crédits reportés				Page 004
Tiers	t 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	νά	Visa Reporté	Ordon	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 11.15.3301	.3301	162,660.00	! ! ! !	162,560.00	162,560.00	100.00
1.15.3302 2012	total 11.15	cnd 11.15.3302	4,200.00	00	4,200.00	4,200.00	0.00
1.16.1202 2012	total 11.16	cnd 11.16.1202	6,790.06	90	6,790.06	6,790.06	00.0
11.16.3301 2012	total 11.16	cnd 11.16.3301	158,393.49		155,188.19	155,188.19	3,205.30
11.16.3302 2012	total 11.16	cnd 11.16.3302	523,600.00	00	0.00	00.0	523,600.00
11.17.3301 2012	total 11.17	cnd 11.17.3301	121,430.00		121,430.00	121,430.00	00.0
11.17.3302 2012	total 11.17	cnd 11.17.3302	85,000.00		85,000.00	85,000.00	00.0
	total	PR 1	3,001,858.89		2,250,962.16	2,228,762.16	750,896.73
11.21.1203 2012	total 11.21	cnd 11.21.1203	2,081.94	94	1,891.14	1,891.14	190.80
11.21.3301 2012	total 11.21	cnd 11.21.3301	210,990.00		76.778,012	195,152.57	112.03
11.21.3302 2012	total 11.21	cnd 11.21.3302	52,091.00		49,046.56	49,046.56	3,044.44
11.21.3303 2012	total 11.23	cnd 11.21.3303	44,000.00		39,500.00	33,300.00	4,500.00
11.21.5201 2012	total 11.2	cnd .21.5201	16,090.00		16,090.00	12,340.00	00.0

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnance	Ordonnances visées sur crédits reportés	édits re	portés			Page 005
Tiers		2	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
11.22.1202 2012	total 11	cnd 11.22.1202		19,049.94	19,049.94	19,049.94	00.0
11.22.3301 2012	total 11	cnd 11.22.3301		279,734.00	270,203.80	270,203.80	9,530.20
11.22.3302 2012	total 11	cnd 11.22.3302		175,984.98	175,984.86	175,984.86	0.12
11.22.3303 2012	total 11	cnd total 11.22.3303		21,980.48	21,980.48	21,980.48	00.0
11.22.3304 2012	total 11	cnd 11.22.3304		178,000.00	170,923.51	170,923.51	7,076.49
11.23.1201 2012	total 11	cnd 11.23.1201		9,600.00	00.009,6	6,400.00	00.0
11.23.1202 2012	total 11	cnd 11.23.1202		13,079.48	12,674.08	11,398.08	405.40
11.23.3301 2012	total 11	cnd 11.23.3301		106,480.00	106,480.00	106,480.00	00.0
11.23.4101 2012	total 11	cnd total 11.23.4101		1,300.00	1,299.09	1,299.09	0.91
	tot	total PR 2		1,130,461.82	1,105,601.43	1,075,450.03	24,860.39
11.30.1201 2012	total 11	cnd 11.30.1201		29.04	00.0	00.0	29.04
11.30.3301 2012	total 11	cotal 11.30.3301		128,854.60	112,456.12	112,456.12	16,398.48
	ţ	total PR 3		128,883.64	112,456.12	112,456.12	16,427.52

Tiers		Visa Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
11.41.1202 2012	cnd total 11.41.1202	4,480.22	4,480.22	4,480.22	00.0
11.41.3301 2012	cnd total 11.41.3301	147,250.00	145,700.00	145,700.00	1,550.00
11.41.3302 2012	cnd total 11.41.3302	185,779.00	185,779.00	176,199.00	00.00
	total PR 4	337,509.22	335,959.22	326,379.22	1,550.00
11.61.3301 2012	cnd total 11.61.3301	315,200.00	314,463.38	314,463.38	736.62
	total PR 6	315,200.00	314,463.38	314,463.38	736.62
	total DO 11	4,913,913.57	4,119,442.31	4,057,510.91	794,471.26
		5,123,356.82	4,167,347.71	4,102,974.01	956,009.11
01.00.1102 2012	cnd total 01.00.1102	44,527.31	13,702.44	13,702.44	30,824.87
	total PR 0	44,527.31	13,702.44	13,702.44	30,824.87
	total DO 01	44,527.31	13,702.44	13,702.44	30,824.87
02.00.1102 2012	cnd total 02.00.1102	42,131.37	2,312.39	2,312.39	39,818.98
	total PR 0	42,131.37	2,312.39	2,312.39	39,818.98
	total DO 02	42,131.37	2,312.39	2,312.39	39,818.98
03.00.1102 2012	cnd total 03.00.1102	47,774.70	874.23	874.23	46,900.47

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visées sur crédits reportés	ur crédits repo	rtés			Page 007
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total PR 0		47,774.70	874.23	874.23	46,900.47
	total DO 03		47,774.70	874.23	874.23	46,900.47
04.00.1102 2012	cnd total 04.00.1102		12,642.68	695.43	695.43	11,947.25
	total PR 0		12,642.68	695.43	695.43	11,947.25
	total DO 04		12,642.68	695.43	695.43	11,947.25
05.00.1102 2012	cnd total 05.00.1102		23,432.77	1,290.49	1,290.49	22,142.28
1	total PR 0		23,432.77	1,290.49	1,290.49	22,142.28
	total DO 05		23,432.77	1,290.49	1,290.49	22,142.28
	total PR 0		0.00	00.0	0.00	00.0
	total DO 06		0.00	00.0	00.0	00.0
1	. total PR 0		0.00	00.0	00.0	00.0
1	total DO 07	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	00.00	0.00	00.0	0.00
21.00.0103 2012	cnd total 21.00.0103		3,600.00	3,600.00	3,600.00	00.0
21.00.0105 2012	cnd total 21.00.0105		759,999.33	751,946.08	751,946.08	8,053.25
21.00.0107 2012	cnd total 21.00.0107		204,055.95	34,861.14	17,534.53	169,194.81
21.00.0109 2012	cnd total 21.00.0109		70,000.00	20,547.80	20,547.80	49,452.20

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances vi	Ordonnances visées sur crédits reportés	portés			Page 008
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
21.00.0110 2012	cm total 21.00.0110	cnd 0110	159,431.00	147,548.00	106,948.00	11,883.00
21.00.1103 2012	total 21.00.	cnd .00.1103	627,140.93	18,158.03	18,158.03	608,982.90
21.00.1104 2012	cnc total 21.00.1104	cnd 1104	296,358.86	26,709.79	26,709.79	269,649.07
21.00.1105 2012	cnc cotal 21.00.1105	cnd 1105	131,592.94	74,522.75	74,522.75	57,070.19
21.00.1108 2012	cnc total 21.00.1108	cnd 1108	136.48	00.0	00.0	136.48
21.00.1109 2012	cn total 21.00.1109	cnd 1109	18.11	00.0	0.00	18.11
21.00.1110 2012	cnc	cnd 1110	2,000.00	1,836.00	1,836.00	164.00
21.00.1111 2012	cm total 21.00.1111	cnd 1111	78,000.00	69,501.28	69,501.28	8,498.72
21.00.1120 2012	cm total 21.00.1120	cnd 1120	800.00	00.0	0.00	800.00
21.00.1201 2012	cm total 21.00.1201	cnd 1201	15,659.28	12,917.59	12,917.59	2,741.69
21.00.1203 2012	cm total 21.00.1203	cnd 1203	119,405.22	64,248.36	64,248.36	55,156.86
21.00.1204 2012	cnc total 21.00.1204	cnd .1204	62,395.37	54,503.99	54,503.99	7,891.38
			1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			; ; ; ; ; ; ; ; ;

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visé	Ordonnances visées sur crédits reportés	eportés			Page 009
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
21.00.1205 2012	cnc total 21.00.1205	cnd :05	176,914.59	167,608.48	167,608.48	9,306.11
21.00.1211 2012	cm total 21.00.1211	cnd 111	258,525.60	114,383.65	59,098.59	144,141.95
21.00.1213 2012	cotal 21.00.1213	cnd 113	18,185.07	6,431.58	6,431.58	11,753.49
21.00.1215 2012	cm cotal 21.00.1215	ond 21.5	5,690.47	4,836.51	4,836.51	853.96
21.00.6135 2012	cnc total 21.00.6135	ond 135	337,200.00	00.0	00.0	337,200.00
21.00.7402 2012	cnc total 21.00.7402	cnd 102	28,403.41	28,318.01	28,318.01	85.40
	total PR	0	3,355,512.61	1,602,479.04	1,489,267.37	1,753,033.57
	total PR	н	00.0	0.00	0.00	0.00
	total PR	7	0.00	00.0	0.00	00.0
	total DO	21	3,355,512.61	1,602,479.04	1,489,267.37	.1,753,033.57
22.10.1201 2012	cnc total 22.10.1201	cnd 201	11,273.66	9,836.89	9,836.89	1,436.77
22.10.1202 2012	cnc total 22.10.1202	cnd 202	23,433.25	23,433.25	15,000.00	00.00
22.10.3301 2012	cn total 22.10.3301	cnd 301	392,350.00	384,716.10	383,605.00	7,633.90
22.10.3303 2012	cn total 22.10.3303	cnd 303	. 177,084.78	175,728.33	175,728.33	1,356.45

Table Tabl	RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnance	Ordonnances visées sur crédits reportés	rédits repo	rtés			Page 010
Total 22.0.3305 16,800.00 8,400.00 8	Tiers		*		Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
Total 22.10.3304 16.800.00 8,4	0.00		7					
Cotal 22.10.3306 S56,001.52 S53,992,33 S53,992,33 Z74,0 Cotal 22.10.3306 Cotal 22.10.3308 L.150.00 L.151.01 L.150.00 L.151.01 L.150.00 L.151.01 L.15	24.10.5500 COCC.01.25	total 22	.10.3305		16,800.00	8,400.00	8,400.00	8,400.00
cotal 22.10.3307 cotal 22.10.3308 total 22.10.3308 total 22.10.3308 total 22.10.3308 total 22.10.3301 total 22.20.300 cotal 22.20.3001 total 22.20.3002 cotal 22.20.3002 cotal 22.20.3002 cotal 22.20.3002 cotal 22.20.3003 cotal 22.20.3003 cotal 22.20.3003 cotal 22.20.3004 cotal 22.20.3	22.10.3306 2012		cnd		858,001.52	583,992.33	583,992.33	274,009.19
cotal 22.10.3308 19,500.00	22.10.3307 2012	total 22	cnd	1 1 1 1 1 1 1 1 1	56,982.89	47,470.05	47,470.05	9,512.84
cond the first state of the first state of the first state s	22.10.3308 2012		cnd		19,500.00	19,500.00	19,500.00	00.0
cotal 22,10.5301 1,180.00 1,161.01 1,161.01 1,161.01 1,161.01 1,161.01 1,016	2012	total 22	cnd		4,819.78	4,167.38	4,167.38	652.40
cond total 22.20.0001 923,000.00 729,005.79 722,649.49 193,9 cond total 22.20.1202 84,643.41 81,992.00 81,992.00 2,6 cond total 22.20.3302 85,124.88 81,950.44 0.00 3,1 cond total 22.20.3303 68,350.00 68,253.22 68,253.22 cond cond cond	22.10.5301 2012	total 22	cnd		1,180.00	1,161.01	1,161.01	18.99
cnd total 22.20.0001 cnd total 22.20.3302 cnd total 22.20.3303 cnd total 22.20.3303 cnd total 22.20.3303 cnd total 22.20.3304 l44,850.00 l42,298.29 l36,707.27 2,5		tot	PR		1,561,425.88	1,258,405.34	1,248,860.99	303,020.54
cnd cnd total 22.20.1202 84,643.41 81,992.00 81,992.00 2,6 cnd total 22.20.3303 cnd total 22.20.3304 144,850.00 142,298.29 136,707.27 2,5	22.20.0001 2012	total 22	cnd	1 1 1 1 1 1 1 1 1	923,000.00	929,005.79	722,649.49	193,994.21
cond cond 85,124.88 81,950.44 0.00 3,1 cotal 22.20.3302 85,124.88 81,950.44 0.00 3,1 cotal 22.20.3303 68,350.00 68,253.22 68,253.22 cond cond cond cond cond cond cond cond		total 2%	cnd 2.20.1202		84,643.41	81,992.00	81,992.00	2,651.41
cnd cnd total 22.20.3304 144,850.00 68,253.22 68,253.22 cnd	22.20.3302 2012		cnd 2.20.3302		85,124.88	81,950.44	0.00	3,174.44
cnd 144,850.00 142,298.29 136,707.27 cnd	22.20.3303 2012		cnd 2.20.3303		68,350.00	68,253.22	68,253.22	96.78
	22.20.3304 2012	total 2	cnd 2.20.3304		144,850.00	142,298.29	136,707.27	2,551.71
	22.20.3305 2012		cnd					

RM35 (27/03/2014 11.24.00)					1	Page 011
	Ordonnances visées sur	ées sur crédits reportés	portés			
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 22.20.3305	1305	30,800.00	30,800.00	30,800.00	00.0
22.20.3306 2012	cm total 22.20.3306	cnd 1306	24,386.54	23,420.19	23,420.19	966.35
22.20.3307 2012	cnu	cnd 1307	192,020.94	133,129.48	127,611.80	58,891.46
22.20.3308 2012	cnc total 22.20.3308	cnd 1308	718,176.66	504,238.98	498,569.88	213,937.68
22.20.3309 2012	cnt	cnd 1309	61,489.03	50,526.97	50,526.97	10,962.06
22.20.3310 2012	cm total 22.20.3310	cnd 3310	12,685.40	12,685.40	12,685.40	00.0
22.20.4305 2012	cn total 22.20.4305	cnd 1305	350,611.00	339,075.83	293,442.10	11,535.17
22.20.5201 2012	cm total 22.20.5201	ond 5201	34,984.60	34,326.57	34,326.57	658.03
22.20.6301 2012	cn total 22.20.6301	cnd 5301	115,000.00	115,000.00	115,000.00	00.0
	total PR	2	2,846,122.46	2,346,703.16	2,195,984.89	499,419.30
22.32.1101 2012	cn total 22.32.1101	ond 1101	20,190.52	1,025.43	1,025.43	19,165.09
22.32.4131 2012	total 22.32.	cnd .4131	829,000.00	829,000.00	829,000.00	00.0
22.33.4103 2012	cm total 22.33.4103	cnd 4103	1,308,000.00	1,308,000.00	1,308,000.00	0.00

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visées sur crédits reportés	reportés			Page 012
Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total PR 3	2,157,190.52	2,138,025.43	2,138,025.43	19,165.09
22.40.3312 2012	cnd total 22.40.3312	2,472,922.41	2,472,922.41	1,742,148.42	0.0
22.40.3313 2012	cnd total 22.40.3313	489,702.09	390,489.67	390,489.67	99,212.42
22,40,3314 2012	cnd total 22.40.3314	7,460.72	7,460.72	7,460.72	0.00
22.40.3315 2012	cnd total 22.40.3315	41,851.20	21,767.87	21,767.87	20,083.33
22.40.3316 2012	cnd total 22.40.3316	59,710.69	19,479.05	19,479.05	40,231.64
22.40.3317 2012	cnd total 22.40.3317	193,348.00	190,348.00	188,748.00	3,000.00
22.40.3318 2012	cnd total 22.40.3318	2,820.24	2,641.04	2,641.04	179.20
1	total PR 4	3,267,815.35	3,105,108.76	2,372,734.77	162,706.59
22.50.6135 2012	cnd total 22.50.6135	153,300.00	00.0	00.0	153,300.00
22.50.6137 2012	cnd total 22.50.6137	49,600.00	00.0	00.0	49,600.00
22.50.6138 2012	cnd total 22.50.6138	103,000.00	00.00	00.00	103,000.00
	total PR 5	305,900.00	00.0	00.00	305,900.00
	total DO 22	10,138,454.21	8,848,242.69	7,955,606.08	1,290,211.52

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visées sur	ées sur crédits reportés	reportés			Page 013
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
1201 2012	cn cn total 23.10.1201	cnd 201	2,973.69	00.0	0.0	2,973.69
3301 2012	cn c	cnd 301	80,000.00	80,000.00	68,000.00	00.0
2012	cmc total 23.10.3306	cnd 306	76,000.00	76,000.00	76,000.00	00.0
2012	cn total 23.10.3311	cnd 311	35,600.00	35,274.65	35,274.65	325.35
313 2012	cnc total 23.10.3313	cnd 313	222,927.00	221,939.37	219,142.37	987.63
.3314 2012	cotal 23.10.3314	cnd 314	15,450.00	15,450.00	15,450.00	0.00
23.10.4101 2012	cnc total 23.10.4101	cnd 101	2,250.00	2,250.00	2,250.00	00.0
	total PR	п	435,200.69	430,914.02	416,117.02	4,286.67
23.20.3304 2012	cnt cotal 23.20.3304	cnd 304	999,487.00	673,132.07	673,132.07	326,354.93
5 2012	cnc total 23.20.3305	ond 305	87,954.00	13,381.74	13,381.74	74,572.26
23.20.3308 2012	cnt total 23.20.3308	cnd 3308	1,640.63	1,492.61	1,492.61	148.02
23.20.3309 2012	cnt total 23.20.3309	ond 3309	116,216.11	63,968.60	63,968.60	52,247.51
23.20.3310 2012		cnd				

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visées sur crédits reportés	sur crédits re	sportés			Page 014
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 23.20.3310		134,616.88	50,841.89	50,841.89	83,774.99
23.20.3315 2012	cnd total 23.20.3315		218,442.57	197,803.84	197,803.84	20,638.73
331	cnd total 23.20.3316		322,558.72	179,182.97	179,182.97	143,375.75
23.20.3317 2012	cnd total 23.20.3317		550,630.00	547,570.51	544,555.00	3,059.49
23.20.3318 2012	cnd total 23.20.3318		44,789.00	18,839.05	18,839.05	25,949.95
	total PR 2	1	2,476,334.91	1,746,213.28	1,743,197.77	730,121.63
23.50.6135 2012	cnd total 23.50.6135		59,200.00	00.0	00.0	59,200.00
	total PR S		59,200.00	00.0	0.00	59,200.00
	total DO 23		2,970,735.60	2,177,127.30	2,159,314.79	793,608.30
24.00.1201 2012	cnd total 24.00.1201		16,415.00	13,915.00	13,915.00	2,500.00
24.00.3302 2012	cnd total 24.00.3302		593,552.00	591,846.48	571,752.48	1,705.52
24.00.3303 2012	cnd total 24.00.3303		290,000.00	590,000.00	590,000.00	00.0
24.00.3304 2012	cnd total 24.00.3304		645,000.00	645,000.00	516,000.00	0.0
24.00.5301 2012	cnd total 24.00.5301	-	11,185.87	11,018.11	11,018.11	167.76

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	onnances visé	Ordonnances visées sur crédits reportés	eportés			Page 015
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
24.00.6135 2012	cnt cotal 24.00.6135	cnd .35	54,900.00	00.00	0.00	54,900.00
	total PR	0	1,911,052.87	1,851,779.59	1,702,685.59	59,273.28
	total DO	24	1,911,052.87	1,851,779.59	1,702,685.59	59,273.28
25.00.1104 2012	cnctal 25.00.1104	cnd .04	198,811.99	81,774.50	81,774.50	117,037.49
25.00.1203 2012	cn total 25.00.1203	cnd 203	22,937.00	19,791.12	19,791.12	3,145.88
25.00.1211 2012	cn cotal 25.00.1211	cnd 21.1	101,218.00	17.712,101	17.712,101	0.29
	total PR	0	322,966.99	202,783.33	202,783.33	120,183.66
	total DO	25	322,966.99	202,783.33	202,783.33	120,183.66
26.10.0101 2012	cotal 26.10.0101	cnd 101	312,793.29	282,973.26	278,373.26	29,820.03
26.10.1202 2012	cotal 26.10.1202	cnd 202	50,789.75	45,710.78	45,710.78	5,078.97
2012	cn total 26.10.3301	cnd 301	51,000.00	51,000.00	51,000.00	00.0
26.10.3302 2012	cnc total 26.10.3302	cnd 302	463,580.43	226,227.38	226,227.38	237,353.05
26.10.3303 2012	cnc total 26.10.3303	cnd 303	14,848.83	14,848.83	14,848.83	0000
26.10.3304 2012		cnd				

RM35 (27/03/2014 11.24.00)	Ordonnances visées sur crédits reportés	sur crédits r	eportés			Page 016
Tiers		Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 26.10.3304		3,924.42	769.35	769.35	3,155.07
26.10.3306 2012	cnd total 26.10.3306		17,000.00	17,000.00	17,000.00	00.0
26.10.3307 2012	cnd total 26.10.3307		13,600.00	13,600.00	13,600.00	00.0
26.10.3308 2012	cnd total 26.10.3308		39,800.00	00.0	00.0	39,800.00
26.10.3309 2012	cnd total 26.10.3309		54,581.45	00.0	00.0	54,581.45
26.10.3310 2012	cnd total 26.10.3310		36,000.00	36,000.00	36,000.00	00.0
26.10.3311 2012	cnd total 26.10.3311		6,900.00	6,900.00	00.006,9	00.0
26.10.3312 2012	cnd total 26.10.3312		5,000.00	5,000.00	5,000.00	0.00
	total PR 1		1,069,818.17	700,029.60	695,429.60	369,788.57
26.20.3301 2012	cnd total 26.20.3301		101,840.00	100,840.00	100,840.00	1,000.00
26.20.4131 2012	cnd total 26.20.4131		84,000.00	84,000.00	84,000.00	00.0
	total PR 2	·	185,840.00	184,840.00	184,840.00	1,000.00
	total PR 3		00.0	00.0	00.0	0.00
	total DO 26		1,255,658.17	884,869.60	880,269.60	370,788.57

Cottal 27.01.2011 13.278.00 11.656.00 6.00 4.00	VO.2. (27) (27) (27) (27) (27) (27)	Ordonnances visées sur crédits reportés	ts reportés			
Coccal 27.01.211 11.46.38 0.00	Tiers	Visa		Ordonnancé.	Payé	Encours
Control 27.06.4323 1.446.38 0.00 0.00	27.01.1211 2012	27.01.12	12,278.00	11,858.00	0.00	420.00
cnd cnd cnd cnd cn0 0.00 0.00 total 27.07.3111 cnd 829.96 0.00 0.00 0.00 total 27.07.3111 870.04 0.00 0.00 0.00 total 27.07.3111 870.04 0.00 0.00 total DO 27 15,519.52 11,858.00 0.00 total DO 28 0.00 0.00 0.00 total DO 28 0.00 0.00 0.00 total 29.02.101 64,689.77 48.30 48.30 total 29.02.102 cnd 27,805.80 27,805.80 0.00 total 29.02.702 cnd 20,132.18 10,700.00 10,700.00 total 29.03.1101 265,172.95 89,129.08 10,700.00	43	27.06.43	1,446.38	00.0	0.00	1,446.38
cnd total 27,07,2111 629,96 0.00 0.00 cotal 27,07,2111 syn,04 0.00 0.00 total 27,07,9111 15,519.52 11,858.00 0.00 total 28 0.00 0.00 0.00 total 29,02,1101 64,689.77 48.30 48.30 cnd total 29,02,1101 340,600.00 0.00 0.00 cnd total 29,02,1402 27,805.80 27,805.80 27,805.80 cnd total 29,02,101 20,152.18 10,700.00 10,700.00	9	27.06.63	295.14	00.0	00.0	295.14
cond cond 870.04 0.00 0.00 total PR 0 15,519.52 11,858.00 0.00 total DO 28 15,519.52 11,858.00 0.00 total DO 28 0.00 0.00 0.00 cnd 48.30 48.30 0.00 total 29.02.101 add 27,805.80 27,805.80 27,805.80 cond total 29.03.0101 20,152.18 10,700.00 10,700.00 cond cond cond 265,172.95 58,129.08 58,129.08	27.07.2111 2012	27.07.21	629.96	00.0	00.0	629.96
total PR 0 15,519.52 11,658.00 0.00 total DO 27 15,519.52 11,658.00 0.00 total 29.02.1101 64,689.77 48.30 0.00 cnd total 29.02.6135 340,600.00 0.00 0.00 cnd total 29.02.7402 27,805.80 27,805.80 cnd total 29.03.0101 20,152.18 10,700.00 10,700.00 total 29.03.1101 265,172.95 58,129.08 58,129.08	7.07.9111 2012	27.07.91	870.04	00.0	00.0	870.04
total PR 0 0.00 0.00 0.00 0.00 total 29.02.1101 64,689.77 48.30 48.30 cnd total 29.02.7402 27,805.80 27,805.80 cnd total 29.02.7402 20,152.18 10,700.00 10,700.00 cnd total 29.03.1101 265,172.95 58,129.08 58,129.08		PR	15,519.52	11,858.00	00.0	3,661.52
total 29.02.1101 cnd total 29.02.120 cnd total 29.02.1402 cnd total 29.02.7402 cnd total 29.02.7402 cnd total 29.03.0101 cnd total 29.03.0101 cnd total 29.03.1101 2655,172.95 58,129.08 6.00		8	15,519.52	11,858.00	00.0	3,661.52
cmd 64,689.77 48.30 48.30 cmd total 29.02.1101 54,689.77 48.30 48.30 cmd total 29.02.6135 340,600.00 0.00 0.00 cmd total 29.02.7402 27,805.80 27,805.80 27,805.80 cmd total 29.03.0101 20,152.18 10,700.00 10,700.00 cmd total 29.03.1101 265,172.95 58,129.08 58,129.08		1	0.00	00.0	00.0	00.00
cmd 64,689.77 48.30 48.30 cmd cmd 340,600.00 0.00 0.00 total 29.02.7402 27,805.80 27,805.80 27,805.80 cmd 20,152.18 10,700.00 10,700.00 total 29.03.0101 265,172.95 58,129.08		100	00.0	00.0	00.0	00.0
cnd 340,600.00 0.00 0.00 cnd 27,805.80 27,805.80 27,805.80 cnd 20,152.18 10,700.00 10,700.00 cnd cnd 265,172.95 58,129.08	9.02.1101 2012	29.02.11	64,689.77	48.30	48 30	64,641.47
cnd 27,805.80 27,805.80 27,805.80 27,805.80 2012 cnd 2012 cnd 20,152.18 10,700.00 10,700.00 cnd cnd cnd cnd 20,172.95 58,129.08 58,129.08	9.02.6135 2012	29.02.61	340,600.00	00.00	00,0	340,600.00
<pre>cnd total 29.03.0101</pre>	19.02.7402 2012	29.02.74	27,805.80	27,805.80	27,805.80	00.00
cnd total 29.03.1101 265,172.95 58,129.08 58,129.08	59.03.0101 2012	29.03.01	20,152.18		10,700.00	9,452.18
	29.03.1101 2012	cnd total 29.03.1101	265,172.95		58,129.08	207,043.8

Tiers	Visa	a Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
29.03.1102.2012	cnd				
	total 29.03.1102	8,468.77	3,617.93	3,617.93	4,850.84
29.03.1104 2012	cnd				
	total 29.03.1104	961.13	586.25	586.25	374.88
29.03.1105 2012	cnd				
	total 29.03.1105	92,946.23	74,765.35	74,765.35	18,180.88
29.03.1106 2012	cnd				
	total 29.03.1106	393,218.79	393,218.79	393,218.79	0.00
29.03.1107 2012	cnd				
	total 29.03.1107	417,193.84	18,370.46	18,370.46	398,823.38
29.03.1108 2012	cnd			1	
	total 29.03.1108	147,869.92	2,137.54	2,137.54	145,732.38
29.03.1200 2012	cnd				
	total 29.03.1200	1,681.89	1,681.89	1,681.89	0.00
29.03.1210 2012	cnd				
	total 29.03.1210	5,370.00	5,370.00	5,370.00	0.00
29.03.1211 2012					
	total 29.03.1211	1,062,705.82	1,062,673.11	1,062,673.11	32.71
29.03.1212 2012	cnd				
	total 29.03.1212	10,708.54	10,708.54	10,708.54	0.00
29.03.3301 2012	כוופ				
	total 29.03.3301	4,000.00	4,000.00	4,000.00	0.00
29.03.4305 2012	cnd				
	total 29.03.4305	138,200.00	138,200.00	138,200.00	00.00

	Ordonnances visées sur crédits reportés	édits reportés			
Tiers	νί	Visa Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
29.03.6135 2012	cnd total 29.03.6135	143,900.00	0.00	0.00	143,900.00
29.03.7401 2012	cnd total 29.03.7401	826,386.35	826,384.33	826,384.33	2.02
29.03.7402 2012	cnd total 29.03.7402	187,201.57	187,098.31	187,098.31	103.26
	total PR 0	4,159,233.55	2,825,495.68	2,825,495.68	1,333,737.87
	total DO 29	4,159,233.55	2,825,495.68	2,825,495.68	1,333,737.87
30.00.3301 2012	cnd total 30.00.3301	26,020.79	18,060.33	18,060.33	7,960.46
30.00.3302 2012	cnd total 30.00.3302	20,000.00	50,000.00	50,000.00	00.00
30.00.4501 2012	cnd total 30.00.4501	232,000.00	232,000.00	232,000.00	00.00
30.01.1201 2012	cnd total 30.01.1201	40,148.50	35,148.50	18,559.40	5,000.00
30.01.3301 2012	cnd total 30.01.3301	247,540.00	246,503.33	240,503.33	1,036.67
30.02.6135 2012	cnd total 30.02.6135	11,500.00	0.00	0.00	11,500.00
	total PR 0	607,209.29	581,712.16	559,123.06	25,497.13
	total DO 30	607,209.29	581,712.16	559,123.06	25,497.13
	total selection	24,906,851.64	19,005,222.37	17,793,420.48	5.901.629.27